

**Sondage sur les démarches de
développement durable des organismes
municipaux et régionaux**

Analyse des résultats



Juillet 2012

Rédaction : Nicolas Fontaine, en collaboration avec Florence Hudon
Direction générale des politiques

Version 3.5 – 3 août 2012

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012

ISBN 978-2-550-65874-0 (PDF)

Dépôt légal – 2012 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Résumé

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a réalisé un sondage sur les démarches de développement durable auquel ont participé 778 organismes municipaux (municipalités locales, municipalités régionales de comté (MRC), conférences régionales des élus (CRÉ) et communautés métropolitaines).

De ceux-ci, 293 organismes, soit 38 % de l'ensemble des participants au sondage, affirment être engagés dans une démarche de développement durable. Cela correspond à 36% des municipalités locales répondantes, 50% des MRC, 65% des CRÉ et 100 % des communautés métropolitaines.

À l'exception des CRÉ, la dimension environnementale du développement durable est davantage abordée dans les démarches des répondants. Par exemple, les enjeux liés au territoire et à la qualité de l'environnement sont les plus traités par les municipalités locales et les MRC. Par contre, dans le cas des CRÉ, ce sont les enjeux économiques qui prédominent.

Alors que les mécanismes de participation des citoyens et des acteurs du milieu sont assez fréquents dans les démarches, les mécanismes de suivi et particulièrement les mécanismes de reddition de comptes le sont moins.

La proportion de municipalités locales ayant une telle démarche est plus élevée au sein des municipalités plus peuplées qu'au sein des municipalités moins peuplées.

Les organismes qui n'ont pas de démarche de développement durable évoquent principalement le manque de ressources humaines et le manque de ressources financières.

Table des matières

Résumé	3
Table des matières.....	4
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux	7
Sommaire.....	8
1 Introduction.....	12
2 Méthodologie	12
2.1 Schéma du sondage.....	12
2.2 Analyse des réponses.....	14
2.2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable.....	14
3 Résultats	16
3.1 Participation au sondage	16
3.1.1 Types d'organismes	17
3.1.2 Taille des municipalités et des MRC répondantes	17
3.1.3 Population représentée	19
3.1.4 Répartition régionale	19
3.1.5 Nombre de répondants aux questions.....	21
3.2 Résultats généraux.....	21
3.2.1 Présence d'une démarche	21
3.2.2 Responsabilité de la démarche	23
3.2.3 Les enjeux traités	24
3.2.4 Participation.....	28
3.2.5 Durée dans laquelle s'inscrit la démarche.....	30
3.2.6 Forme que prend l'engagement envers la démarche	30
3.2.7 Processus de suivi	32
3.2.8 Reddition de comptes.....	34
3.2.9 Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable	35
3.2.10 Critères d'une démarche intégrée de développement durable.....	38
3.2.11 Présence d'une démarche intégrée de développement durable	40
3.2.12 Raisons de l'absence d'une démarche.....	42
3.2.13 Accompagnement du MAMROT	44
4 Conclusion	45
5 Références	45
6 Annexe 1 Méthodologie détaillée.....	46
6.1 Invitations.....	46
6.2 Analyse des réponses.....	46
6.2.1 Liens entre les critères et le sondage.....	46
7 Annexe 2 : Résultats détaillés.....	50

7.1	Résultats pour l'ensemble des répondants.....	50
7.1.1	Réponses aux questions	50
7.1.2	Analyse	58
7.2	Résultats pour les municipalités locales.....	62
7.2.1	Réponses aux questions	62
7.2.2	Analyse	68
7.3	Résultats par strate de population de municipalités locales.....	73
7.3.1	Réponses aux questions	73
7.3.2	Analyse	80
7.4	Résultats pour les MRC	84
7.4.1	Réponses aux questions	84
7.4.2	Analyse	89
7.5	Résultats pour les CRÉ.....	93
7.5.1	Réponses aux questions	93
7.5.2	Analyse	98
7.6	Quelques résultats par région.....	102
8	Annexe 3 : Sigles utilisés	107
9	Annexe 4 : Codes des régions administratives.....	107

Liste des figures

Note : cette liste n'inclut pas les figures en annexe.

Figure 1.	Taux de participation des municipalités locales, par strate de population.....	18
Figure 2.	Taux de participation des MRC, par strate de population	19
Figure 3.	Taux de participation, par région administrative.....	20
Figure 4.	Nombre d'organismes participants, par région administrative.....	20
Figure 5.	Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche, par strate de population.....	22
Figure 6.	Proportion et nombre d'organismes déclarant avoir une démarche, par région administrative.....	23
Figure 7.	Organismes responsables de la démarche d'autres organismes.....	24
Figure 8.	Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les municipalités locales.....	25
Figure 9.	Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les MRC	25
Figure 10.	Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les CRÉ	26
Figure 11.	Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche	26
Figure 12.	Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche.....	27
Figure 13.	Mécanismes de participation, tous types d'organismes	28
Figure 14.	Mécanismes de participation utilisés par les CRÉ.....	29

Figure 15.	Nombre de mécanismes de participation, tous types d'organismes.....	29
Figure 16.	Durée dans laquelle s'inscrit la démarche, tous types d'organismes	30
Figure 17.	Formes d'engagement envers la démarche, tous types d'organismes	31
Figure 18.	Nombre de formes d'engagement, tous types d'organismes	31
Figure 19.	Processus de suivi, tous types d'organismes.....	32
Figure 20.	Nombre de processus de suivi, tous types d'organismes	33
Figure 21.	Processus de suivi effectués par les municipalités locales, par strate de population.....	33
Figure 22.	Processus de reddition de comptes, tous types d'organismes.....	34
Figure 23.	Nombre de processus de reddition de comptes, tous types d'organismes	34
Figure 24.	Processus de reddition de comptes des municipalités locales, par strate de population	35
Figure 25.	Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable	36
Figure 26.	Proportion des CRÉ contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable.....	37
Figure 27.	Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, par strate de population.....	37
Figure 28.	Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles contribuent les organismes	38
Figure 29.	Respect des critères d'une DIDD, tous types d'organismes.....	38
Figure 30.	Respect des critères d'une DIDD des municipalités locales, par strate de population	39
Figure 31.	Respect des critères d'une DIDD, par région administrative.....	40
Figure 32.	Proportion et nombre d'organismes ayant une DIDD, par région administrative.....	41
Figure 33.	Proportion et nombre de municipalités locales engagées dans une DIDD, par strate de population.....	42
Figure 34.	Raisons évoquées pour ne pas être engagés dans une démarche de développement durable	43
Figure 35.	Raisons évoquées pour ne pas être engagés dans une démarche de développement durable, par strate de population des municipalités locales.....	44

Liste des tableaux

Note : cette liste n'inclut pas les tableaux dans le sommaire et en annexe.

Tableau 1.	Nombre de répondants et taux de participation par type d'organisme	17
Tableau 2.	Proportion des municipalités locales de chacune des strates de population pour l'ensemble des municipalités québécoises et pour les municipalités participantes.....	17
Tableau 3.	Proportion des MRC de chacune des strates de population pour l'ensemble des MRC québécoises et pour les MRC participantes	18
Tableau 4.	Organismes ayant déclaré être engagés dans une démarche, par type	21
Tableau 5.	Organismes engagés dans une DIDD, par type.....	41
Tableau 6.	Évaluation des critères par les réponses au sondage.....	46
Tableau 7.	Contribution des enjeux aux dimensions du DD.....	48
Tableau 8.	Évaluation de la contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable par les réponses au sondage.....	49

Sommaire

Soucieux d'améliorer leurs pratiques et conscients des enjeux liés au développement des collectivités et des territoires, un nombre croissant d'organismes municipaux adoptent des démarches de développement durable (DD).

Afin d'établir un portrait des actions de DD menées par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC), les conférences régionales des élus (CRÉ) et les communautés métropolitaines, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a conduit un sondage sur la question en janvier 2012. Le tableau suivant présente le taux de participation par type d'organisme.

Nombre de répondants et taux de participation par type d'organisme

Type d'organisme	Nombre total d'organismes	Nombre de répondants	Taux de participation au sein des organismes de ce type (%)
Municipalités locales	1135	699	62
MRC	87	60	69
CRÉ	21	17	81
Communautés métropolitaines	2	2	100
Total	1245	778	62,5

L'échantillon obtenu est représentatif de l'ensemble des organismes municipaux et régionaux québécois en raison du nombre de répondants pour chacun des types d'organismes, de la provenance régionale de ceux-ci et de la population qu'ils représentent.

La population combinée des municipalités locales et des MRC répondantes est de 7 307 176 habitants, soit environ 92 % de la population (aucun citoyen n'a été compté deux fois).

Présence et caractéristiques des démarches

293 organismes, soit 38 % des 778 participants, affirment être engagés dans une démarche de DD. Cela correspond à 36% des municipalités locales répondantes, 50% des MRC, 65% des CRÉ et 100 % des communautés métropolitaines.

Les résultats présentés dans les paragraphes suivants concernent seulement ces organismes. Ceux ayant affirmé ne pas être engagés dans une telle démarche n'avaient pas à répondre aux questions concernant les caractéristiques de celle-ci.

Les enjeux traités

En général, les enjeux abordés par les participants touchent davantage à la dimension environnementale du DD (50 % des enjeux environnementaux proposés pouvant être traités par tous les participants), suivie par la dimension économique (42 %) et, enfin, par

la dimension sociale (40 %). Toutefois, dans le cas des CRÉ, les enjeux économiques ressortent légèrement.

Enjeux locaux les plus souvent abordés au sein des démarches :

- la gestion des matières résiduelles (abordé par 72 % des répondants);
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme (72 %);
- la protection des milieux naturels (62 %);
- la qualité de l'eau, de l'air et des sols (58 %).

Grands enjeux de société les plus souvent abordés au sein des démarches :

- l'occupation et la vitalité des territoires (58 %);
- l'équilibre écologique et la protection de la biodiversité (42 %);
- l'efficacité énergétique (42 %).

Les enjeux locaux sont traités par davantage d'organismes que les grands enjeux de société. De plus, le nombre d'enjeux abordés au sein des démarches augmente avec la taille de la population de la municipalité.

La participation

90 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche utilisent au moins un mécanisme de participation. Le plus utilisé (à 68 %) est la campagne d'information et de sensibilisation, suivi de la consultation des citoyens lors d'assemblées publiques, de sondages, de groupes de discussion, etc. (à 61 %). Un peu plus du quart de ces organismes ont mis sur pied un comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé spécifiquement pour la démarche.

La durée dans laquelle s'inscrit la démarche

Près de 35 % des organismes participants inscrivent leur démarche dans une perspective à long terme (plus de 5 ans). 40 % des organismes n'ont déterminé aucune durée.

La forme que prend l'engagement envers la démarche

87 % des répondants ayant déclaré avoir une démarche s'y sont engagés formellement. Plus de 60 % de ces organismes ont un plan d'action, ce qui en fait la forme d'engagement la plus répandue, au sein de tous les types d'organismes.

Les processus de suivi

82 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche ont recours à au moins un processus de suivi. Le plus courant (à 39 %) est l'évaluation périodique de l'état d'avancement à l'interne, sans qu'il n'y ait de comité à cette fin. Ce sont les municipalités de 10 000 à 25 000 habitants qui réalisent le plus (à 37 %) d'évaluations périodiques de l'état d'avancement par un comité de suivi auquel participent des citoyens ou des partenaires externes à la municipalité.

La reddition de comptes

La majorité des organismes ayant déclaré avoir une démarche, soit 71 % d'entre eux, effectue une reddition de comptes. La forme la plus utilisée (35 %) est le rapport oral (p. ex., lors d'une séance du conseil).

Les raisons de l'absence de démarche

La majorité des participants ayant déclaré ne pas avoir de démarche invoque le manque de ressources humaines, à 65 %. Le manque de ressources financières vient en deuxième, à 46 %, plus cité alors que la population de la municipalité diminue. Un peu plus du quart de ces répondants considèrent le concept de développement durable comme étant peu clair.

Les démarches intégrées de développement durable

La notion de « démarche de développement durable » peut soulever certaines ambiguïtés et mérite d'être clarifiée.

Ainsi, les travaux du Ministère l'ont amené à traiter plus précisément de démarche « intégrée » de développement durable (DIDD), qu'il définit comme suit : une DIDD est un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme du développement durable d'un territoire et de la collectivité qui l'habite.

Pour identifier une DIDD, 9 critères ont été définis :

1. L'organisme est lui-même responsable de sa démarche
2. L'organisme s'est engagé formellement envers le DD
3. La démarche a un contenu dans les trois sphères du DD
4. La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme
5. La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu
6. La démarche traite d'enjeux locaux
7. La démarche traite d'enjeux globaux
8. La démarche contribue à au moins 4 des 9 orientations de la Stratégie gouvernementale de DD
9. La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM), en concertation avec des représentants du milieu, a établi, à partir des neuf critères, une méthode pour identifier une DIDD. Pour être considéré engagé dans une telle démarche, un organisme doit respecter les 3 premiers critères, essentiels, et 3 autres parmi les 6 derniers, qui sont facultatifs.

Par ailleurs, le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) cible qu'en 2013, 20 % des organismes municipaux se soient dotés volontairement d'une DIDD, même s'ils ne sont pas contraints de le faire en vertu de la Loi sur le développement durable. La

méthode établie par la TACOM pourra ainsi être utilisée pour évaluer l'atteinte de cette cible.

Si ces critères étaient appliqués maintenant, et ce, malgré qu'ils n'aient pas été communiqués aux organismes municipaux et qu'aucune démarche de sensibilisation n'ait été faite en ce sens préalablement au sondage, ils seraient presque tous respectés par plus de 60 % des organismes, excepté ceux de durée à long terme et de présence de mécanismes de suivi et de reddition de comptes.

De plus, 19,3 % des organismes participants seraient considérés comme ayant une démarche intégrée de développement durable. De façon plus précise :

- 17,5 % des municipalités locales;
- 31,7 % des MRC;
- 41,2 % des CRÉ;
- 100 % des communautés métropolitaines.

Les municipalités locales et les MRC qui auraient une démarche selon les critères retenus représentent 5 201 144 habitants, soit 65 % de la population québécoise.

1 Introduction

Soucieux d'améliorer leurs pratiques et conscients des enjeux liés au développement des collectivités et des territoires, un nombre croissant d'organismes municipaux adoptent le concept de développement durable. Ainsi, des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC), des conférences régionales des élus (CRÉ) et des communautés métropolitaines se dotent de démarches de développement durable.

Afin de mieux connaître les pratiques dans ce domaine, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a réalisé un sondage auprès de ces organismes. Des caractéristiques telles que les enjeux traités, la participation, les mécanismes de suivi ou de reddition de comptes ont été abordées.

Toutefois, la notion de démarche de développement durable peut soulever certaines ambiguïtés et mérite d'être clarifiée. C'est pourquoi le Ministère s'est appliqué à mieux définir cette notion, modulée au contexte municipal et régional. Ses travaux l'amènent à traiter plus précisément de démarche « intégrée » de développement durable (DIDD), qu'il définit comme suit : une DIDD est un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme du développement durable d'un territoire et de la collectivité qui l'habite.

De plus, le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) cible qu'en 2013, 20 % des organismes municipaux se soient dotés volontairement d'une DIDD, même s'ils ne sont pas contraints de le faire en vertu de la Loi sur le développement durable. La réalisation du sondage est donc un bon moyen pour évaluer où en sont les organismes municipaux par rapport à cette cible, avant que le Ministère n'entame une démarche de sensibilisation. La cohérence entre la Stratégie gouvernementale de développement durable et les démarches municipales sera également évaluée.

Ce rapport présente un résumé de la méthodologie ainsi que les résultats généraux du sondage. L'annexe 1 présente des éléments de méthodologie supplémentaires. L'annexe 2 présente les résultats détaillés pour l'ensemble des répondants, pour les municipalités locales, les MRC et les CRÉ. Il contient également les résultats détaillés par strate de population des municipalités locales et certains résultats par région.

2 Méthodologie

Le sondage sur le développement durable s'est effectué en ligne avec l'aide du logiciel SurveyMonkey. 1245 organismes municipaux ont été invités à participer : 1135 municipalités locales, 87 MRC, 2 communautés métropolitaines et 21 CRÉ.

2.1 Schéma du sondage

Selon les réponses, le sondage contenait entre 7 et 16 questions, dont 4 facultatives. Par exemple, les répondants ayant déclaré à la première question ne pas avoir de démarche de développement durable n'avaient que 6 autres questions à répondre.

SCHÉMA DU SONDAGE

Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite?

Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche?

OUI

NON

Quel organisme en est responsable?

L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants...

L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants...

Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde?

Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?

Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche?

Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

Quels processus de reddition de compte publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

4 questions facultatives : nom de l'organisme, répondant au sondage, titre du responsable en développement durable et coordonnées pour le rejoindre

Commentaires ou suggestions pour le MAMROT?

FIN

Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

2.2 Analyse des réponses

Les réponses aux questions ont été colligées pour l'ensemble des organismes puis par type d'organisme (municipalité locale, MRC, CRÉ). Les réponses ont également été colligées par strate de population des municipalités locales et pour certaines questions, par région.

Elles ont ensuite permis de situer les démarches en regard des critères d'une DIDD. La version complète de ce rapport présente la méthodologie détaillée de cette analyse.

2.2.1 Critères d'une démarche intégrée de développement durable

Tel qu'indiqué précédemment, le CIDD a fixé une cible d'adoption volontaire de DIDD à 20 % des organismes pour 2013. Pour évaluer la validité et la conformité de la démarche d'un organisme, des critères ont été retenus par la Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux (TACOM), à partir de la proposition d'un consultant (Poitras, 2011). La TACOM est un comité interministériel présidé par le MAMROT et le MDDEP, auquel participent des représentants de différents ministères¹ ainsi que de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal.

Ces critères ont été élaborés de façon à couvrir trois facettes du développement durable : le concept, la gouvernance ainsi que la cohérence avec le cadre québécois.

Neuf critères ont été définis, dont trois essentiels et six facultatifs. On considère qu'un organisme est engagé dans une DIDD lorsque sa démarche respecte les trois critères essentiels et en présente trois parmi les six autres.

Le texte suivant est adapté de Poitras (2011).

Critères essentiels

1. Responsabilité de l'organisme envers la démarche

La démarche est conduite par un organisme qui en assume le leadership.

L'organisme doit avoir sa propre démarche, dans ses champs d'activité. L'adhésion d'une municipalité locale à la démarche pilotée par sa MRC ou sa CRÉ n'est pas suffisante.

2. Engagement formel envers le DD

L'engagement formel se traduit par l'adoption d'un document par le conseil de l'organisme. Ce document peut être une politique, un cadre de gestion, une charte, une déclaration de principes, un plan d'action ou autre document. Il doit indiquer la volonté de l'organisme d'utiliser le DD comme cadre de réflexion ou d'intervention.

¹ Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Culture, Communications et Condition féminine; Famille et Aînés; Ressources naturelles et Faune; Sécurité publique; Transports; Tourisme; ainsi que l'organisme Recyc-Québec.

En soi, l'adoption de politiques, de plans d'actions et de mesures dans plusieurs domaines ne constitue pas une démarche de DD (ex. une politique familiale, un plan d'urbanisme ou schéma d'aménagement inspiré du DD, un plan de conservation des espaces naturels, des mesures d'intégration de la main d'œuvre, etc.). Pour être considérées dans une démarche de DD, ces mesures (ou documents) doivent mettre en évidence une vision ou une approche de DD, formalisée par l'adoption d'une déclaration, d'une politique, d'un plan, d'une charte, etc., qui traite spécifiquement de DD.

3. Présence des trois dimensions du DD

La démarche couvre simultanément les trois dimensions du DD : sociale, environnementale et économique.

Un ou plusieurs documents témoignent que la démarche tient compte et traite des trois dimensions du DD, exprimées par des orientations, des objectifs ou des actions dans les trois dimensions.

Critères facultatifs

4. Perspective à long terme

La démarche se situe dans une perspective à long terme, c'est-à-dire sur plus de cinq ans. Cette longue perspective temporelle devrait se retrouver dans les textes fondateurs de la démarche, de manière explicite, par exemple dans les principes de la démarche.

La planification des activités (plan d'actions) peut s'étendre sur moins de cinq ans, dans la mesure où la perspective à long terme est clairement énoncée.

5. Participation des citoyens ou des acteurs du milieu

L'organisme municipal intègre la participation des citoyens ou des acteurs du milieu à l'élaboration ou au suivi de sa démarche. La participation peut se faire par le biais d'un ou plusieurs comités multipartites (représentants municipaux et non-municipaux), de séances de consultation, de forums Internet ou d'autres moyens. Exemple d'acteurs du milieu : chambre de commerce, organismes communautaires à vocation sociale, groupe environnemental, établissement scolaire, etc.

6. Enjeux locaux

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite d'enjeux locaux.

- Exemples : aménagement du territoire et urbanisme, transport et circulation, gestion des matières résiduelles, logement et habitation, etc.

7. Grands enjeux de société

Un ou plusieurs documents indiquent que la démarche traite de grands enjeux de société, qui peuvent être des enjeux globaux (ou enjeux planétaires).

- Exemples : changements climatiques, efficacité énergétique, mondialisation des échanges, santé publique, etc.

8. Contribution à au moins 4 des 9 orientations de la Stratégie gouvernementale de DD

Il est avantageux que les interventions municipales complètent et appuient les interventions gouvernementales en matière de développement durable. Pour satisfaire ce critère, une démarche de DD doit contribuer à au moins quatre des neuf orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* :

1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover
2. Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
3. Produire et consommer de façon responsable
4. Accroître l'efficacité économique
5. Répondre aux changements démographiques
6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
8. Favoriser la participation à la vie collective
9. Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

La Stratégie gouvernementale précise ces orientations par l'entremise de 29 objectifs.

La terminologie utilisée par l'organisme municipal peut différer de celle de la Stratégie gouvernementale. La contribution d'une démarche municipale peut ne concerner qu'une portion d'un énoncé d'orientation de la Stratégie gouvernementale.

9. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La démarche prévoit des mécanismes de suivi et de reddition de comptes publique.

3 Résultats

Cette section présente le portrait des répondants, ainsi que les résultats généraux pour chacune des questions de l'enquête.

3.1 Participation au sondage

Des 1245 organismes municipaux invités à participer au sondage, 778 ont répondu, situant le taux de participation à 62,5 %. L'échantillon de répondants est représentatif des organismes municipaux et régionaux québécois, quant au type d'organismes, à la taille et à la provenance régionale. De plus, 92 % de la population québécoise est incluse dans les municipalités et MRC ayant répondu au sondage.

Le nombre de répondants pour chacune des questions est indiqué dans la section « Résultats ».

3.1.1 Types d'organismes

Le tableau 1 présente le nombre d'organisme de chaque type ayant participé au sondage ainsi que leur taux de participation.

Tableau 1. Nombre de répondants et taux de participation par type d'organisme

Type d'organisme	Nombre total d'organismes	Nombre de répondants	Taux de participation (%)
Municipalités locales	1135	699	62
MRC	87	60	69
CRÉ	21	17	81
Communautés métropolitaines	2	2	100
Total	1245	778	62,5

3.1.2 Taille des municipalités et des MRC répondantes

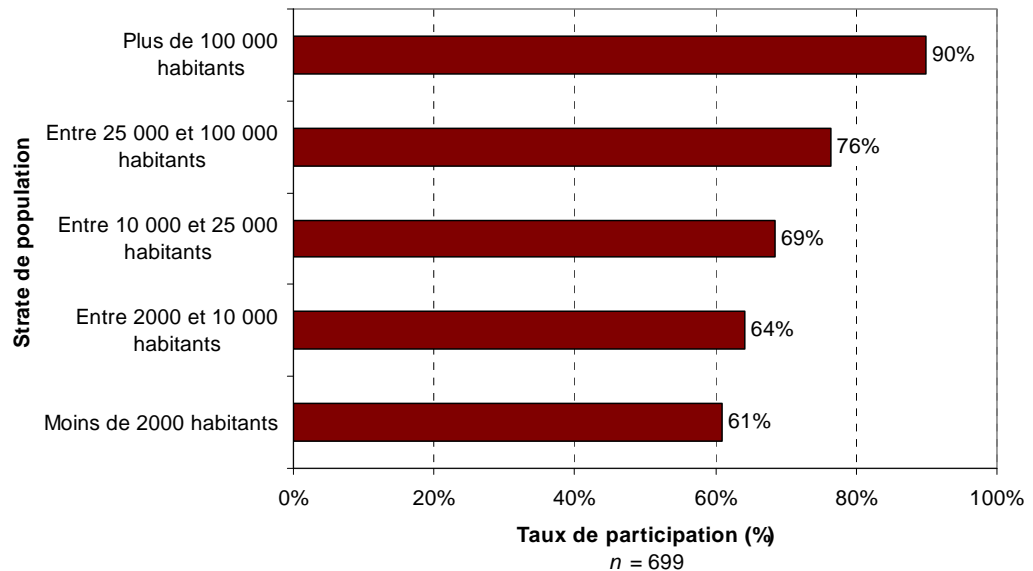
Les municipalités locales répondantes sont représentatives de la réalité municipale québécoise quant à la proportion de municipalités locales de chaque taille (tableau 2). Ainsi, 64 % des municipalités locales répondantes ont moins de 2000 habitants.

Tableau 2. Proportion des municipalités locales de chacune des strates de population pour l'ensemble des municipalités québécoises et pour les municipalités participantes

Strate de population	Nombre de municipalités au Québec	Proportion des municipalités québécoises (%)	Nombre de répondants au sondage	Proportion de l'ensemble des municipalités participantes (%)
0 – 1999	754	66	446	64
2000 – 9999	283	25	181	26
10 000 – 24 999	54	5	37	5
25 000 – 99 999	34	3	26	4
> 100 000	10	1	9	1
Total	1135	100	699	100

Le tableau ci-dessus montre que le *nombre* de répondants décroît avec la population des municipalités locales, contrairement au *taux de participation* qui croît, tel que l'indique la figure suivante. Toutes les strates de population ont un taux de réponse supérieur à 60 %.

Figure 1. Taux de participation des municipalités locales, par strate de population



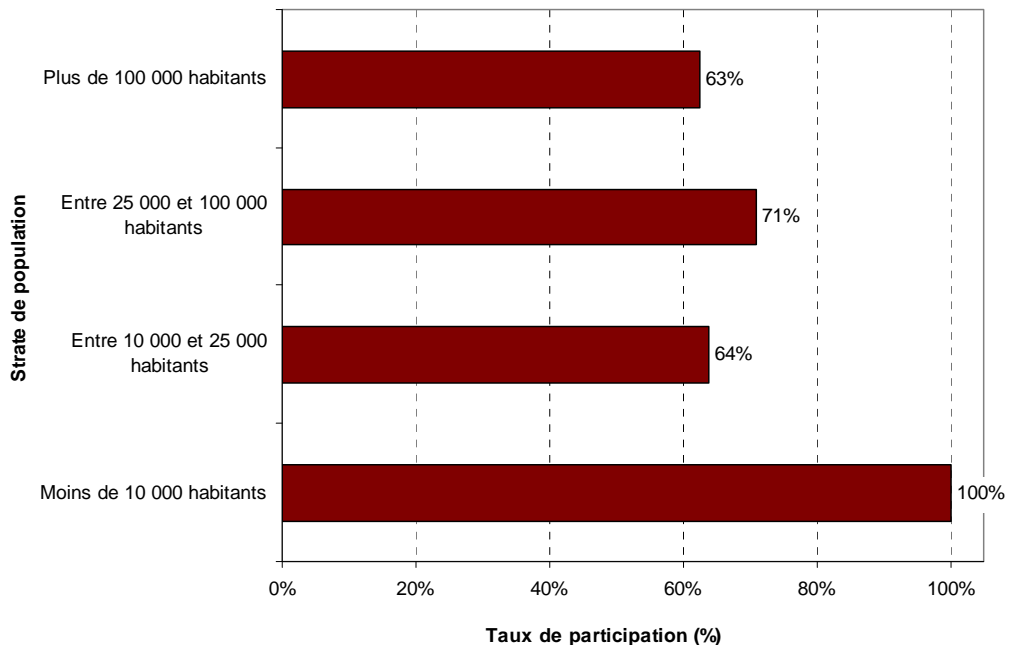
Les MRC répondantes sont représentatives de la réalité municipale québécoise en ce qui concerne la proportion de MRC de chaque taille (tableau 3). La majorité d'entre elles sont de taille moyenne.

Tableau 3. Proportion des MRC de chacune des strates de population pour l'ensemble des MRC québécoises et pour les MRC participantes

Strate de population	Nombre de MRC au Québec	Proportion des MRC québécoises (%)	Nombre de répondants au sondage	Proportion de l'ensemble des MRC participantes (%)
0 – 9999	5	6	5	8
10 000 – 24 999	36	41	23	38
25 000 – 99 999	38	44	27	45
> 100 000	8	9	5	8
Total	87	100	60	100

De plus, parmi les MRC, toutes les strates de population ont un taux de réponse supérieur à 60 %.

Figure 2. Taux de participation des MRC, par strate de population



3.1.3 Population représentée

Les organismes répondants représentent une part très importante de la population québécoise (92 %).

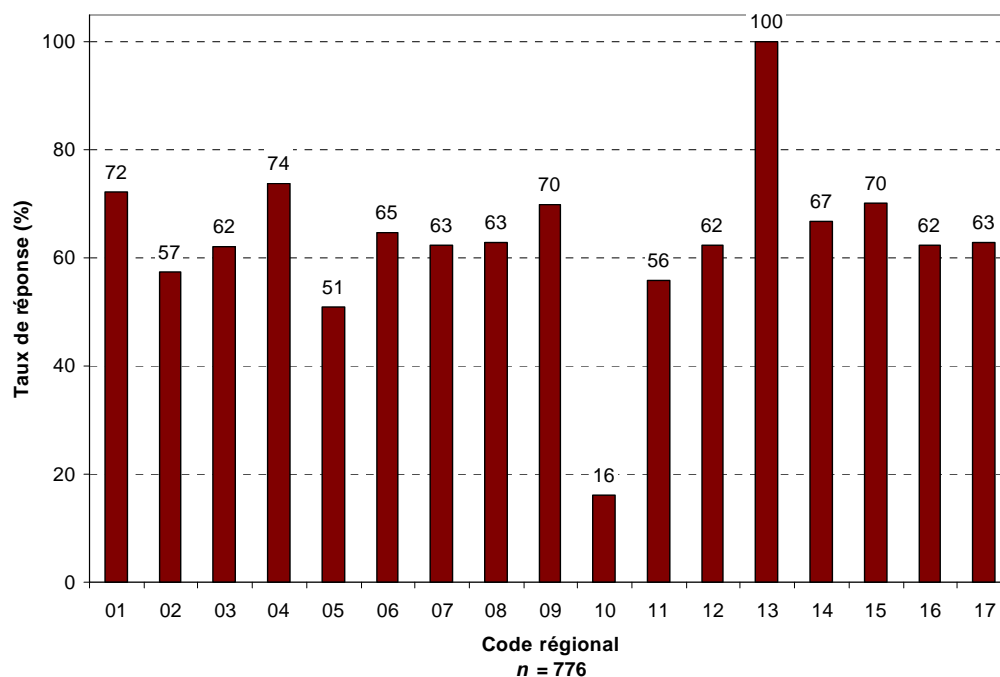
- Population des municipalités locales répondantes : 6 463 350 habitants, soit environ 80 % de la population québécoise;
- Population des MRC répondantes : 2 436 183 habitants, soit environ 31 % de la population;
- La population combinée des municipalités locales et des MRC répondantes est de 7 307 176 habitants, soit environ 92 % de la population du Québec (aucun citoyen n'a été compté deux fois).

3.1.4 Répartition régionale

Des organismes provenant de l'ensemble des dix-sept régions administratives ont répondu. La figure suivante montre que le taux de participation par région oscille généralement autour de 60 % (moyenne de 63,1 %). Le faible taux de la région Nord-du-Québec (région 10) s'explique par le fait qu'aucun village nordique, cri ou naskapi n'a participé au sondage. En les excluant, le taux de participation pour cette région est de 62,5 %, semblable à celui des autres régions.

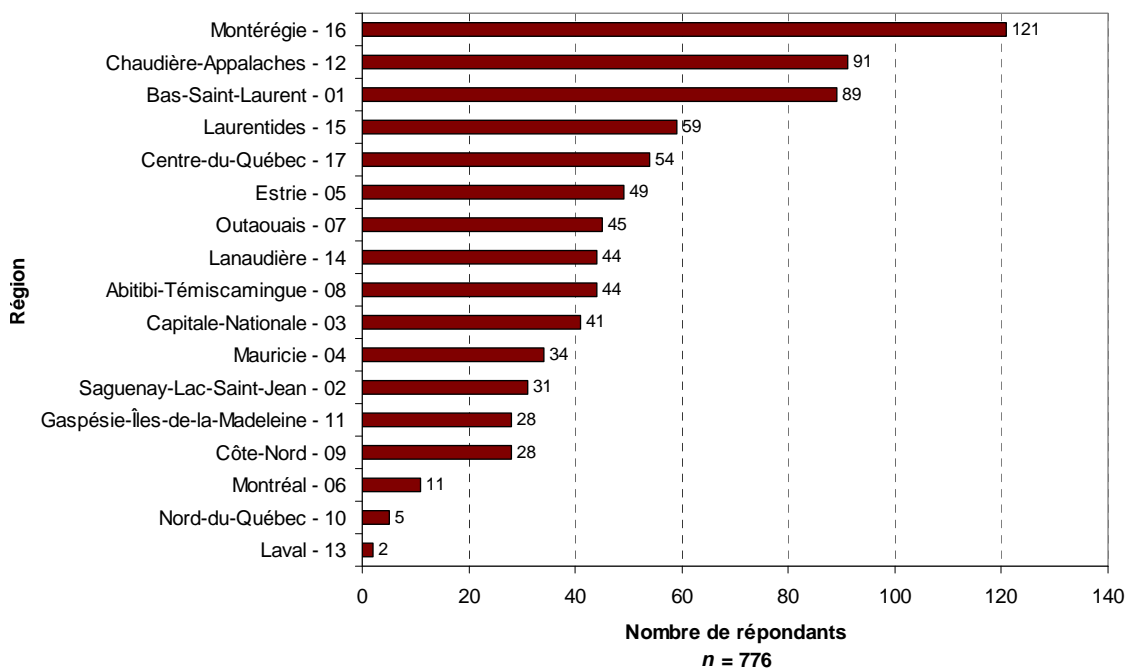
Les communautés métropolitaines n'apparaissent pas dans les figures présentant les données par région administrative, puisqu'elles en chevauchent plusieurs.

Figure 3. Taux de participation, par région administrative



Le nombre d'organismes répondants est cependant très variable d'une région à l'autre. Ceci est cohérent avec le fait que justement, le nombre d'organismes est très variable d'une région à l'autre.

Figure 4. Nombre d'organismes participants, par région administrative



3.1.5 Nombre de répondants aux questions

Les 778 répondants n'ont pas tous terminé le sondage.

Parmi les 293 organismes ayant déclaré être engagés dans une démarche de développement durable, 246 ont répondu à toutes les questions subséquentes. Lors de la présentation des résultats, le nombre de répondants (*n*) est toujours indiqué.

3.2 Résultats généraux

Cette section présente le portrait général des résultats pour les organismes participants.

Les résultats détaillés sont présentés en annexe pour l'ensemble des répondants, pour les municipalités locales, les MRC et les CRÉ, puis par strate de population de municipalités locales. Certains résultats y sont également présentés par région.

Peu de détails sont donnés sur les démarches des communautés métropolitaines. Les deux ont une démarche traitant d'enjeux variés dans les trois sphères du DD, intégrant des mécanismes de participation, de suivi et de reddition de comptes.

3.2.1 Présence d'une démarche

Question posée : « Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite? ».

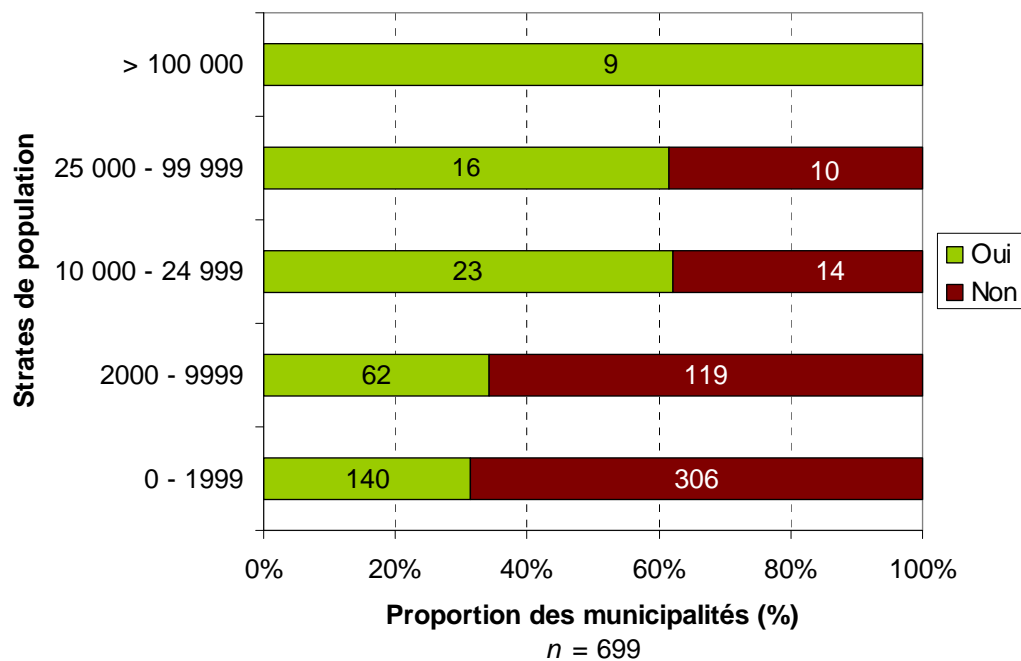
293 organismes, soit 38 % des 778 participants, affirment être engagés dans une démarche de DD. Le tableau suivant donne le détail par type d'organisme.

Tableau 4. Organismes ayant déclaré être engagés dans une démarche, par type

Type d'organisme	Répondants	Déclaré avoir une démarche	Proportion des répondants (%)
Municipalité locale	699	250	36
MRC	60	30	50
CRÉ	17	11	65
Communauté métropolitaine	2	2	100
Total	778	293	38

La proportion de municipalités locales ayant déclaré avoir une démarche diminue avec la taille de la population de la municipalité. Ainsi, toutes les municipalités de plus de 100 000 habitants déclarent avoir une démarche, contre environ 31 % des municipalités de 0 à 1999 habitants.

Figure 5. Proportion et nombre de municipalités locales déclarant avoir une démarche, par strate de population

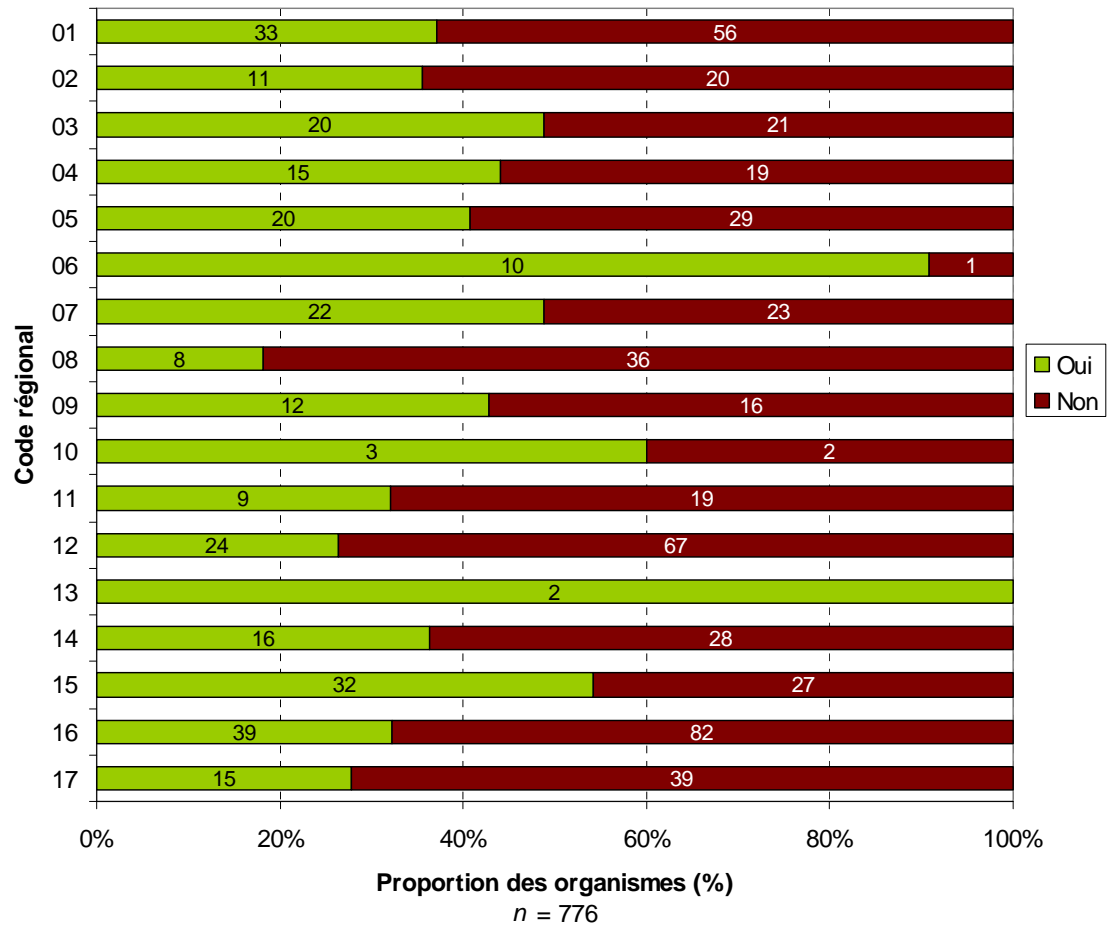


Les chiffres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

D'une région à l'autre, la proportion d'organismes ayant déclaré avoir une démarche varie de 18 % à 100 %, avec une moyenne à 46 % et une médiane à 41 %.

Les communautés métropolitaines n'apparaissent pas dans les figures présentant les données par région administrative, puisqu'elles en chevauchent plusieurs.

Figure 6. Proportion et nombre d'organismes déclarant avoir une démarche, par région administrative



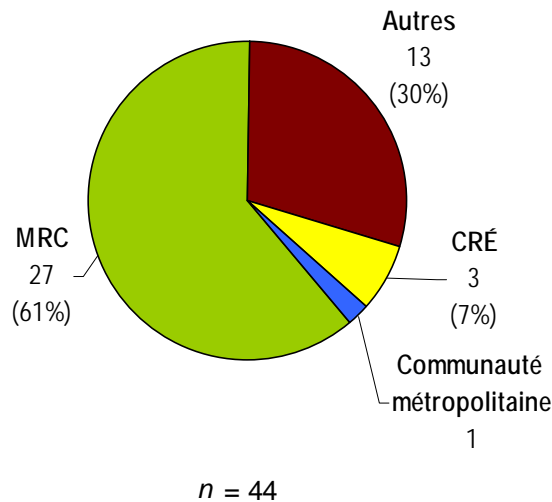
Dans l'interprétation des résultats pour la région de Laval, on doit tenir compte du fait qu'elle n'a que 2 organismes municipaux et régionaux (la Ville et la CRÉ).

3.2.2 Responsabilité de la démarche

Question posée : « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche? ». En cas de réponse négative, la question posée était : « Quel organisme en est responsable? ».

84 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche affirment en être eux-mêmes responsables. Dans le cas des 44 organismes qui n'étaient pas responsables de leur démarche, 61 %, principalement des municipalités locales (25 sur 27), participaient à une démarche à l'échelle de la MRC.

Figure 7. Organismes responsables de la démarche d'autres organismes



Mentionnons toutefois que, parmi les 25 municipalités locales ayant déclaré que la MRC était responsable de la démarche, 7 font partie d'une MRC ayant participé au sondage et ayant déclaré ne pas avoir de démarche. De plus, deux autres MRC identifiées comme responsables ont déclaré avoir une démarche, mais ne pas en être responsables.

Parmi les 13 organismes qui ont répondu « autres », plusieurs confient leur démarche à un organisme à but non lucratif.

3.2.3 Les enjeux traités

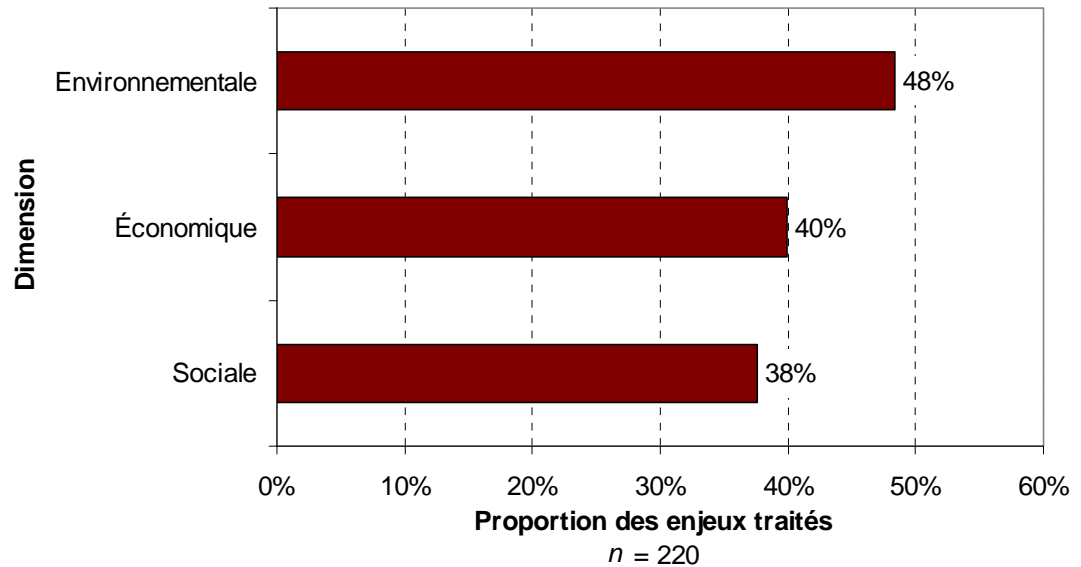
Concernant les enjeux traités, première question posée : « Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde? »

La grande majorité (96 %, $n = 257$) des répondants ont affirmé tenir compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux abordés dans leur démarche.

Autres questions posées : « L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants » et « L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants. »

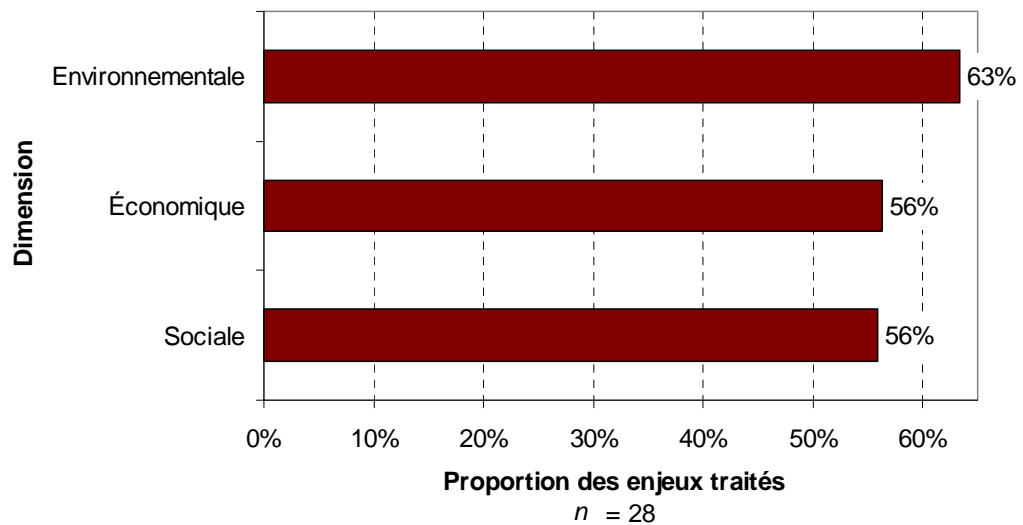
Les enjeux abordés par les répondants touchent plus à la dimension environnementale du DD (50 % des enjeux environnementaux pouvant être traités par tous les 261 participants l'ont été), suivie par la dimension économique (42 %) et enfin la dimension sociale (40 %). Dans le cas des municipalités locales, les proportions sont indiquées dans la figure suivante.

Figure 8. Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les municipalités locales



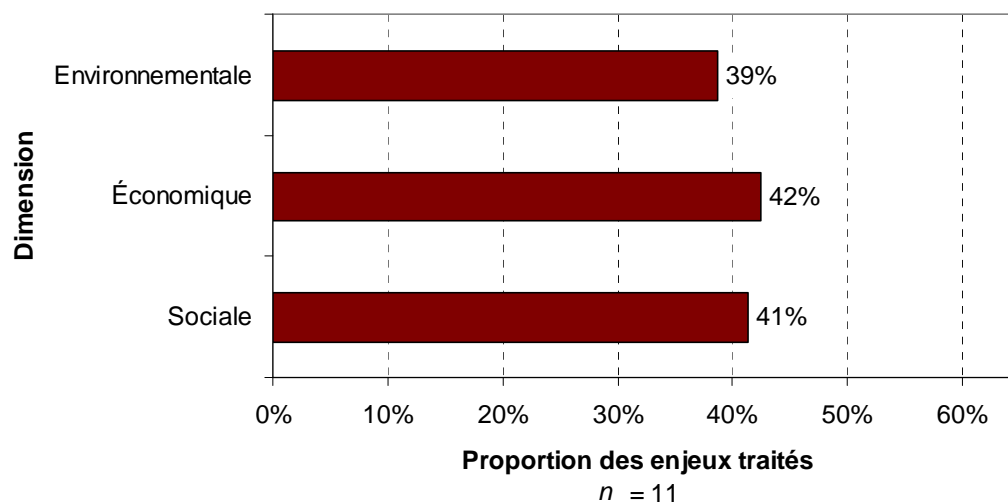
Dans le cas des MRC, une proportion plus grande d'enjeux sont traités par l'ensemble des MRC participantes.

Figure 9. Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les MRC



Finalement, les CRÉ présentent des proportions relativement semblables d'une dimension à l'autre. Contrairement aux municipalités locales et aux MRC, les enjeux économiques dominent faiblement, presque à égalité avec les enjeux sociaux. Les enjeux environnementaux sont moins traités.

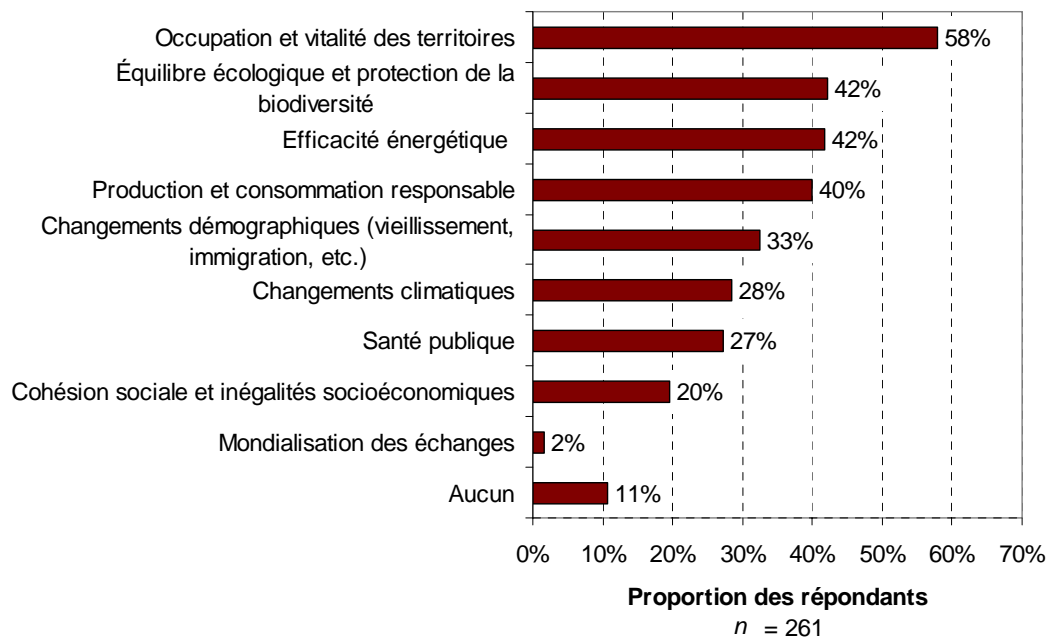
Figure 10. Proportion des enjeux de chacune des dimensions traités par les CRÉ



Les enjeux locaux sont traités par davantage d'organismes que les grands enjeux de société.

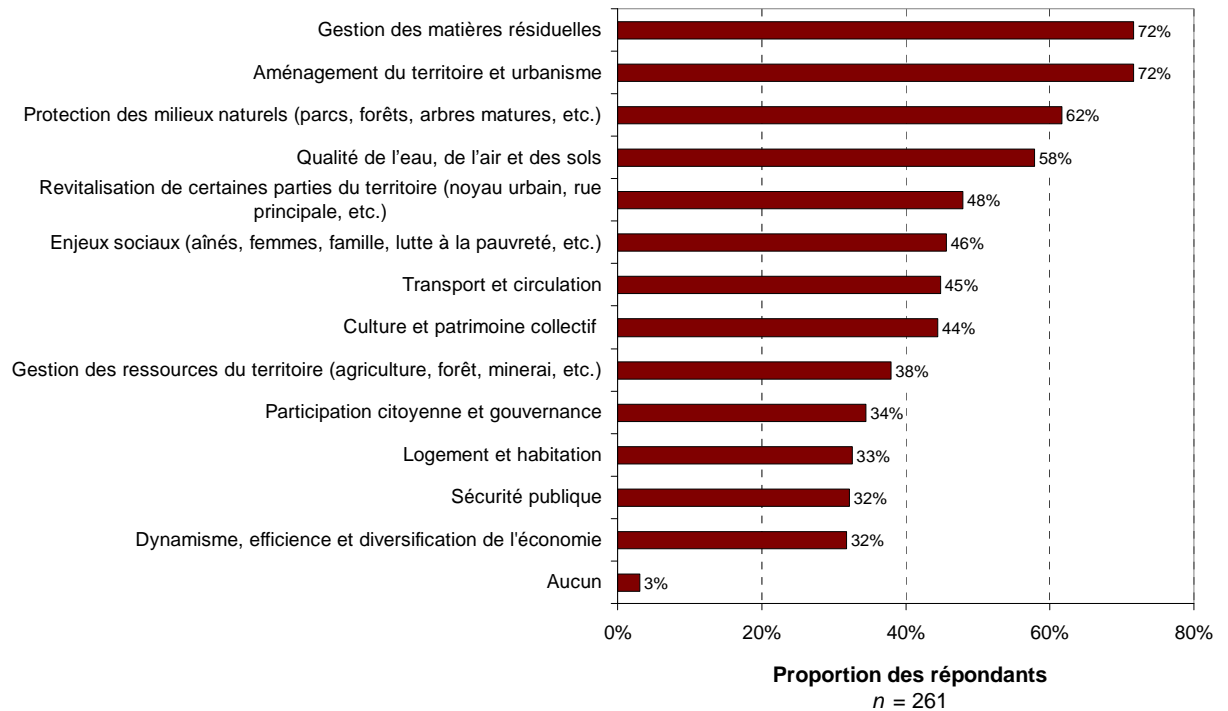
Les grands enjeux de société les plus souvent abordés au sein des démarches sont indiqués dans la figure suivante.

Figure 11. Grands enjeux de société traités par les organismes dans le cadre de leur démarche



Les enjeux locaux les plus souvent abordés au sein des démarches sont indiqués dans la figure suivante.

Figure 12. Enjeux locaux traités par les organismes dans le cadre de leur démarche



Les enjeux locaux les plus souvent traités sont directement en lien avec les compétences municipales : gestion des matières résiduelles, aménagement et urbanisme, protection des milieux naturels, qualité de l'eau, de l'air et des sols, etc. Or, plusieurs organismes doivent, en vertu de la loi, intervenir dans ces domaines. C'est le cas de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, par exemple. Dans cette perspective, même un taux de 72 % des organismes traitant d'aménagement et d'urbanisme peut sembler faible. Cela s'explique probablement par le fait que plusieurs organismes ne relient pas leurs interventions en aménagement et en urbanisme à leur démarche de développement durable.

Les enjeux strictement économiques, comme la mondialisation des échanges et le dynamisme, l'efficacité et la diversification de l'économie, sont les moins traités des enjeux globaux et locaux, respectivement.

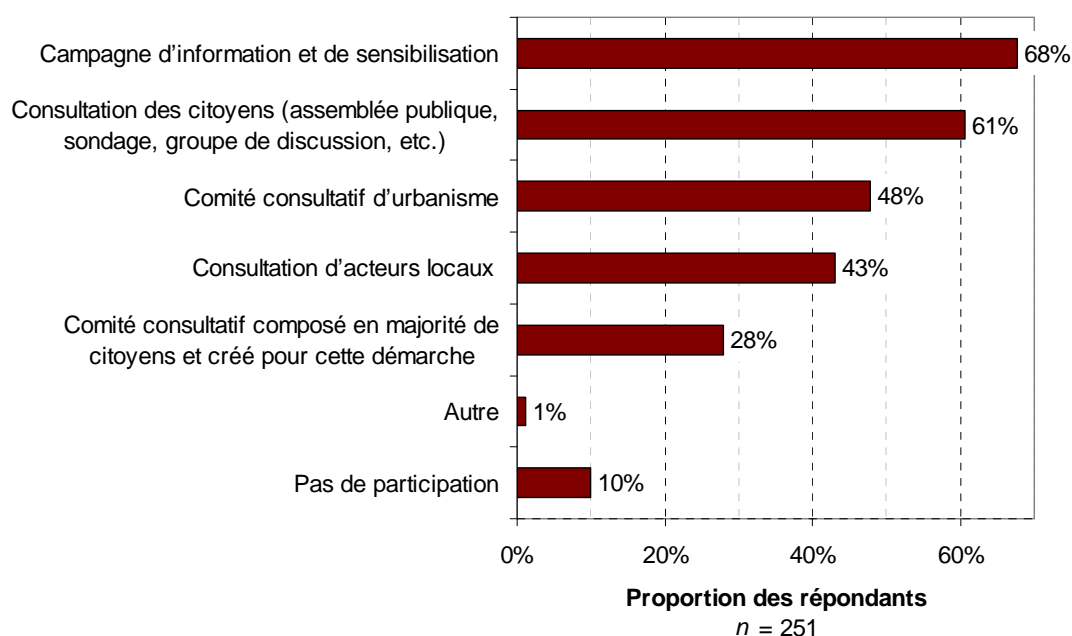
De plus, le nombre d'enjeux abordés au sein des démarches augmente avec la taille de la population de la municipalité. Par exemple, les municipalités de plus de 100 000 habitants intègrent davantage les grands enjeux de société que les municipalités moins peuplées. De plus, les municipalités de plus de 10 000 habitants intègrent un plus grand nombre d'enjeux locaux que les municipalités moins peuplées.

3.2.4 Participation

Question posée: « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants ».

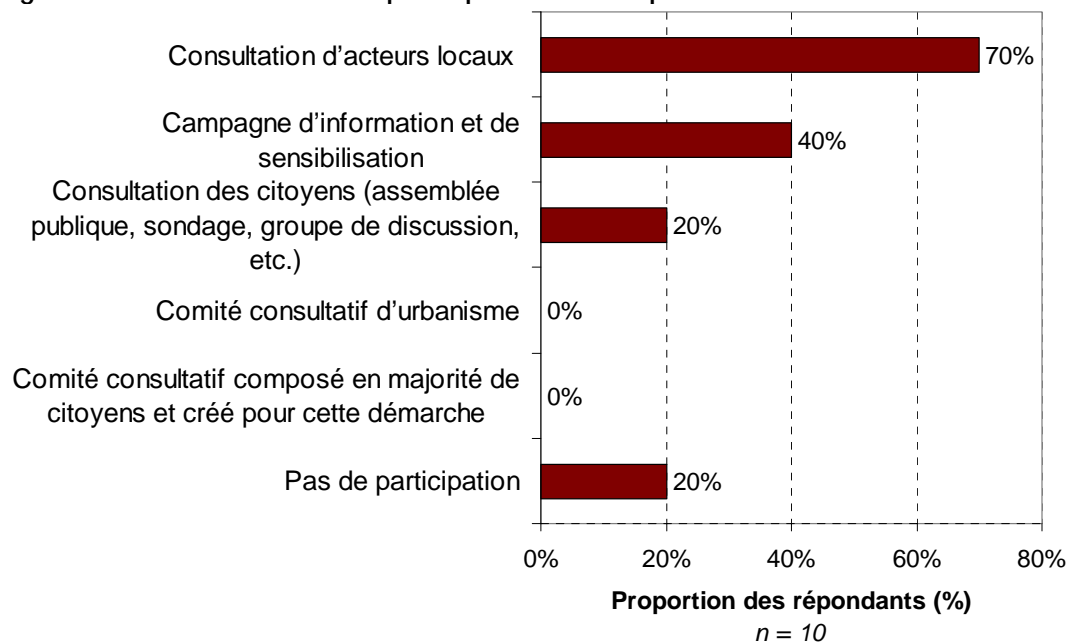
90 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche utilisent au moins un mécanisme de participation. Le plus utilisé est la campagne d'information et de sensibilisation, suivi de la consultation des citoyens lors d'assemblées publiques, de sondages, de groupes de discussion, etc. Plus du quart des organismes ayant déclaré avoir une démarche ont mis sur pied un comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé spécifiquement pour la démarche. C'est notamment le cas des municipalités de 25 000 à 99 000 habitants, où près de 40 % d'entre elles l'ont fait.

Figure 13. Mécanismes de participation, tous types d'organismes



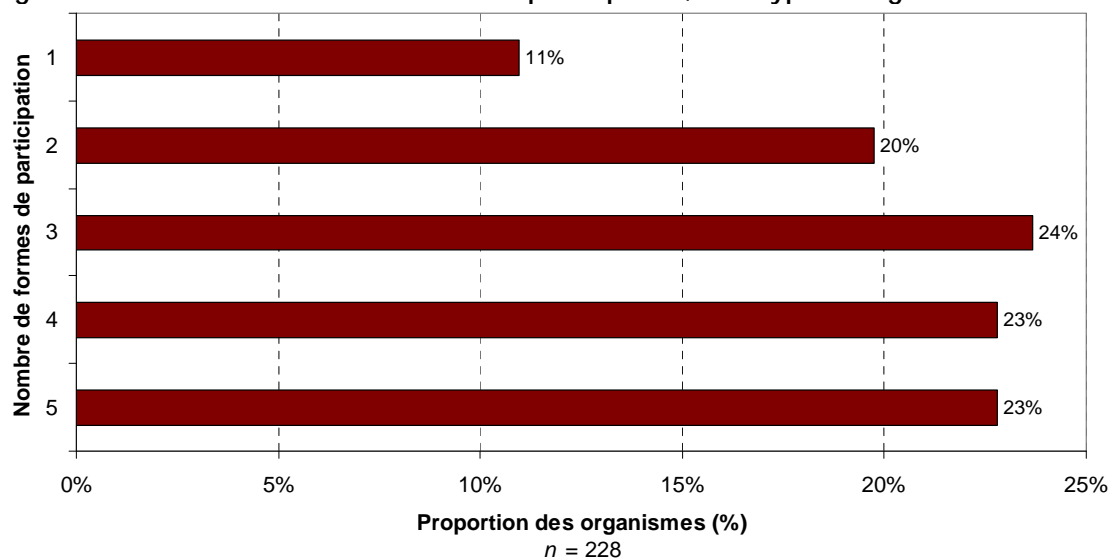
Dans le cas des CRÉ, la consultation d'acteurs locaux est la forme de participation la plus fréquente. Ceci est probablement dû au fait qu'elles ont notamment le mandat de favoriser la concertation des partenaires de la région. De plus, l'étendue du territoire qu'elles ont à couvrir rend probablement plus difficile la consultation directe des citoyens.

Figure 14. Mécanismes de participation utilisés par les CRÉ



La majorité des organismes utilisant des mécanismes de participation en utilisent plus d'un. Près du quart d'entre eux (23 %) utilisent cinq formes de participation.

Figure 15. Nombre de mécanismes de participation, tous types d'organismes

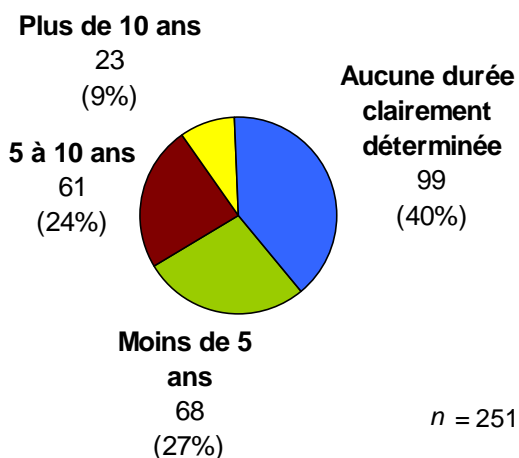


3.2.5 Durée dans laquelle s'inscrit la démarche

Question posée : « Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée? ».

Près de 35 % des organismes participants inscrivent leur démarche dans une perspective à long terme, soit sur une durée de plus de 5 ans. Seulement 9 % inscrivent leur démarche dans une durée de plus de 10 ans, surtout des municipalités locales de 0 à 1999 habitants et de 25 000 à 99 999 habitants. 40 % des organismes n'ont fixé aucune durée à leur démarche.

Figure 16. Durée dans laquelle s'inscrit la démarche, tous types d'organismes

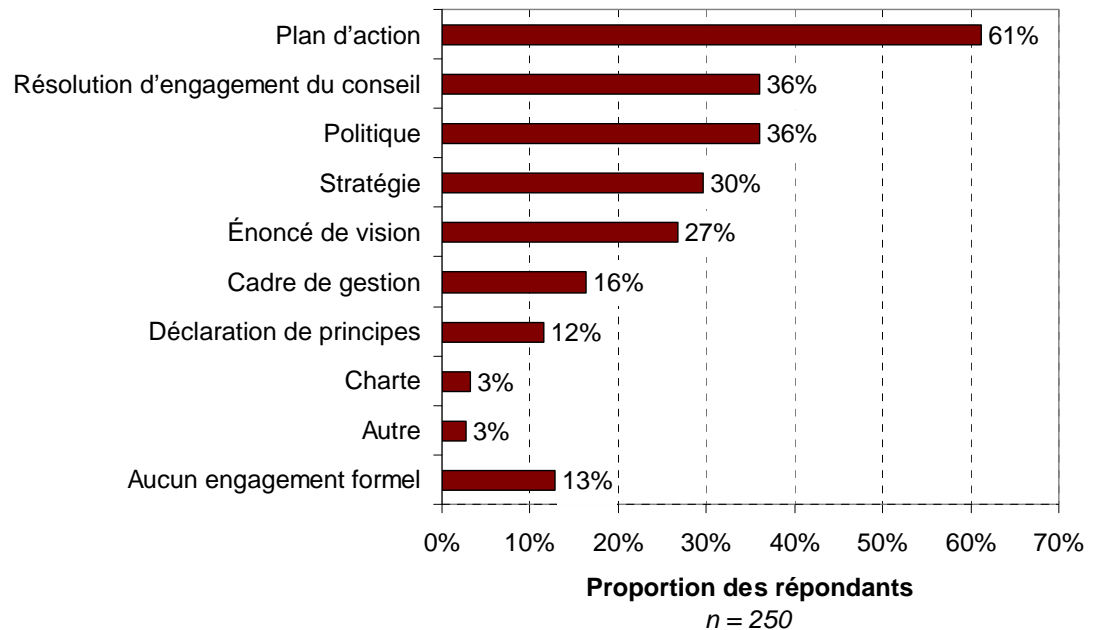


3.2.6 Forme que prend l'engagement envers la démarche

Question posée : « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche? ».

87 % des répondants ayant déclaré avoir une démarche s'y sont engagés formellement. Plus de 60 % de ces organismes ont un plan d'action, ce qui en fait la forme d'engagement la plus répandue, chez tous les types d'organismes. Environ 36 % ont adopté une résolution d'engagement du conseil et la même proportion s'est dotée d'une stratégie. Environ 13 % de ces organismes n'ont pris aucun engagement formel.

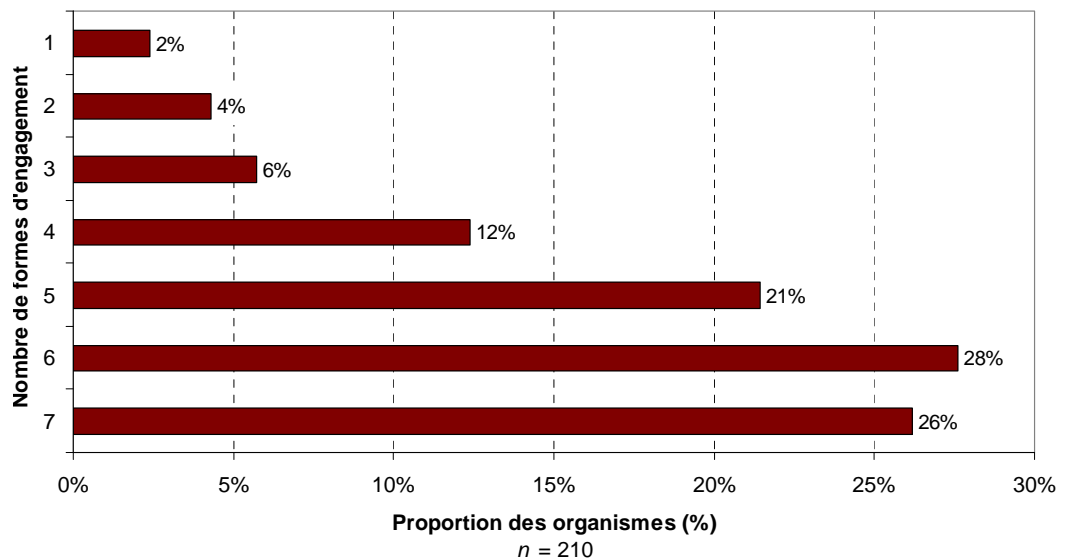
Figure 17. Formes d'engagement envers la démarche, tous types d'organismes



Mentionnons que le maintien d'un énoncé de vision est obligatoire pour les communautés métropolitaines et la majorité des MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Or, l'énoncé de vision est une forme d'engagement dans la démarche de développement durable pour 13 de ces organismes sur 30 qui ont répondu à la question portant sur ce sujet (43 %). L'énoncé de plusieurs MRC ne fait donc probablement pas référence au développement durable.

La presque totalité (98 %) des organismes qui sont engagés formellement dans une démarche le font de différentes façons. Plus du quart des organismes utilisent sept formes d'engagement.

Figure 18. Nombre de formes d'engagement, tous types d'organismes



3.2.7 Processus de suivi

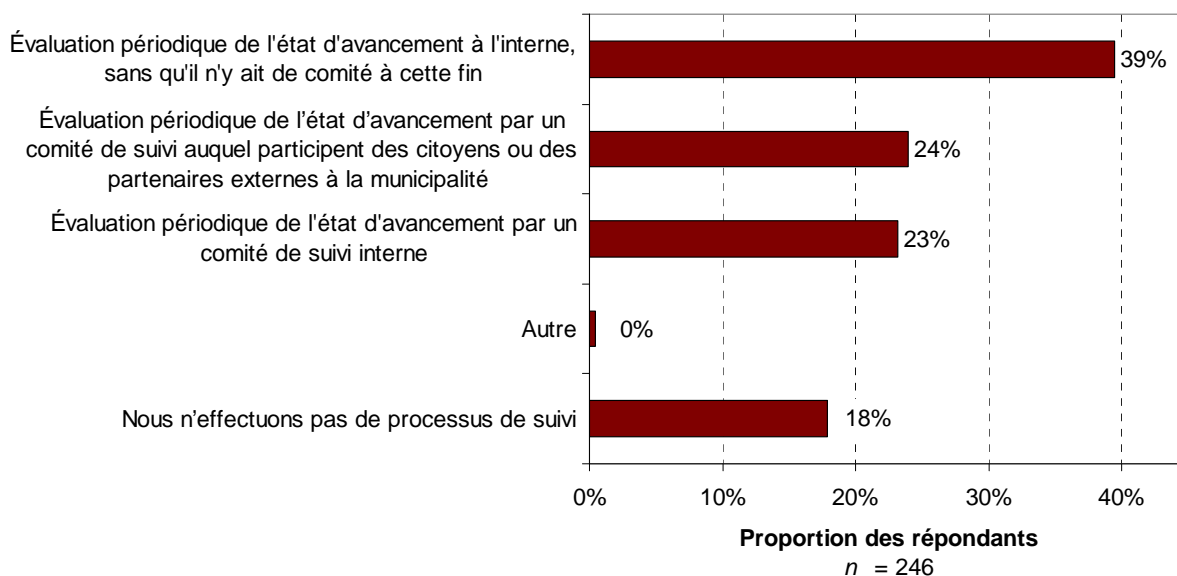
Question posée : « Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? ».

82 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche ont recours à au moins un processus de suivi. Le plus courant est l'évaluation périodique de l'état d'avancement à l'interne, sans qu'il n'y ait de comité à cette fin (39 %).

Un peu moins de la moitié des organismes ont mis sur pied un comité de suivi, soit seulement interne (23 %), soit incluant des citoyens ou des partenaires externes à la municipalité (24 %).

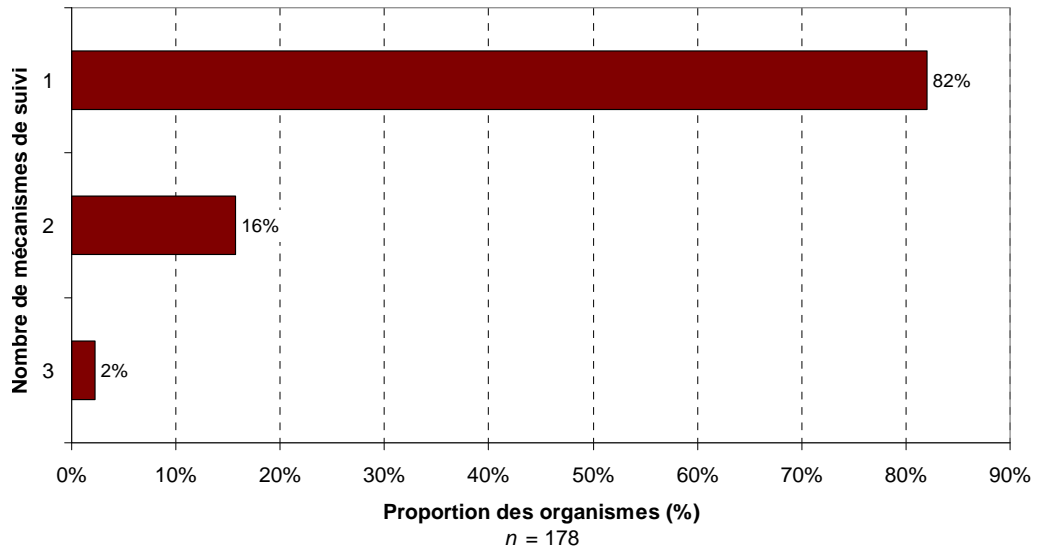
Environ 18 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche n'effectuent pas de suivi : municipalités locales (de toutes les strates de population) ou MRC. Toutes les CRÉ ont recours à un processus de suivi.

Figure 19. Processus de suivi, tous types d'organismes



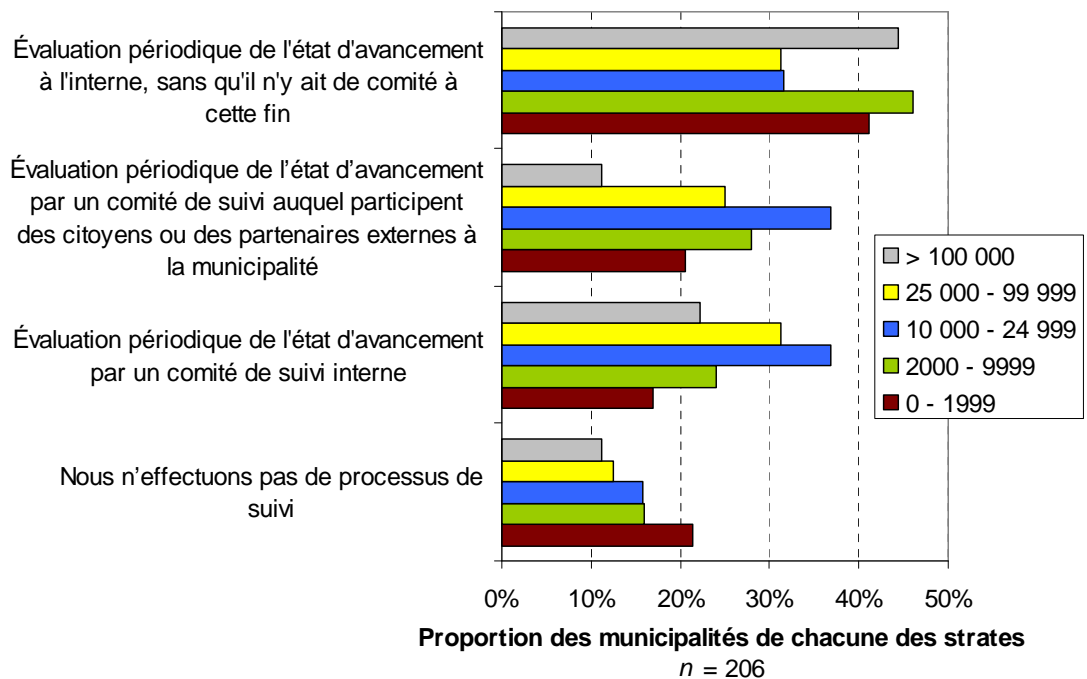
178 organismes ont au moins un mécanisme de suivi et parmi ceux-ci, 82 % en ont un seul. La proportion d'organismes ayant plus d'un mécanisme de suivi est faible.

Figure 20. Nombre de processus de suivi, tous types d'organismes



Les municipalités locales de 10 000 à 25 000 habitants, dans une proportion de 37 %, réalisent le plus d'évaluation périodique de l'état d'avancement par un comité de suivi auquel participent des citoyens ou des partenaires externes à la municipalité.

Figure 21. Processus de suivi effectués par les municipalités locales, par strate de population

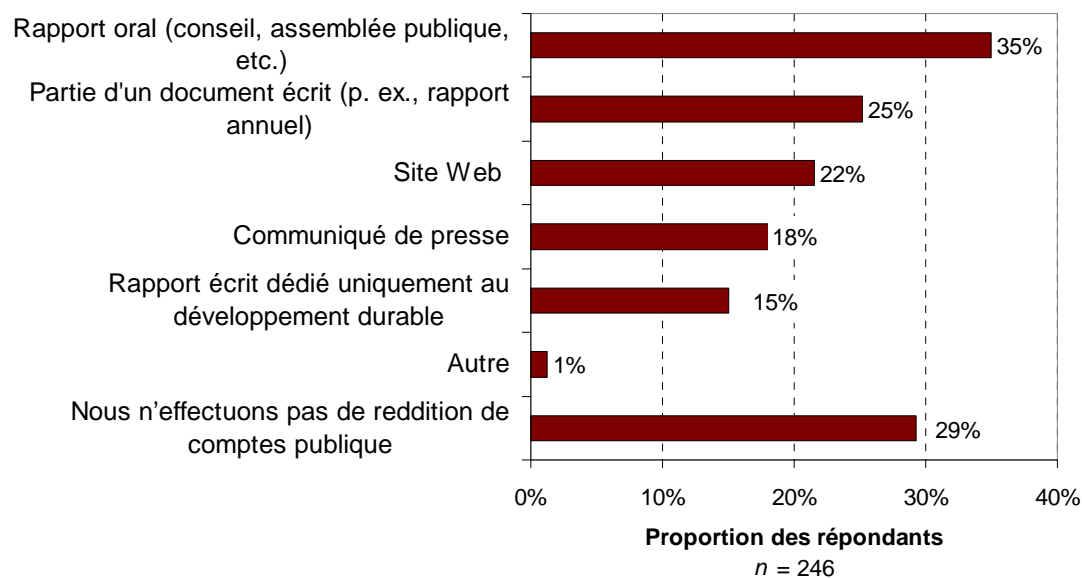


3.2.8 Reddition de comptes

Question posée : « Quels processus de reddition de compte publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche? ».

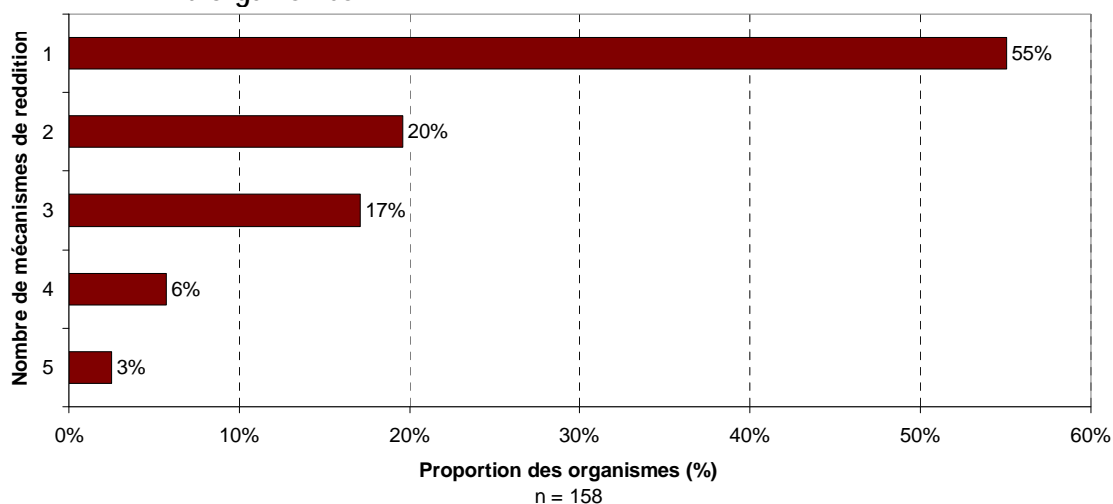
La majorité des organismes ayant déclaré avoir une démarche effectuée une reddition de comptes (71 %). Le mécanisme le plus utilisé est le rapport oral, à 35 %. Près de 30 % des organismes ne font aucune reddition de comptes.

Figure 22. Processus de reddition de comptes, tous types d'organismes



La majorité des organismes n'effectue qu'un seul processus de reddition de comptes, comme l'indique la figure suivante.

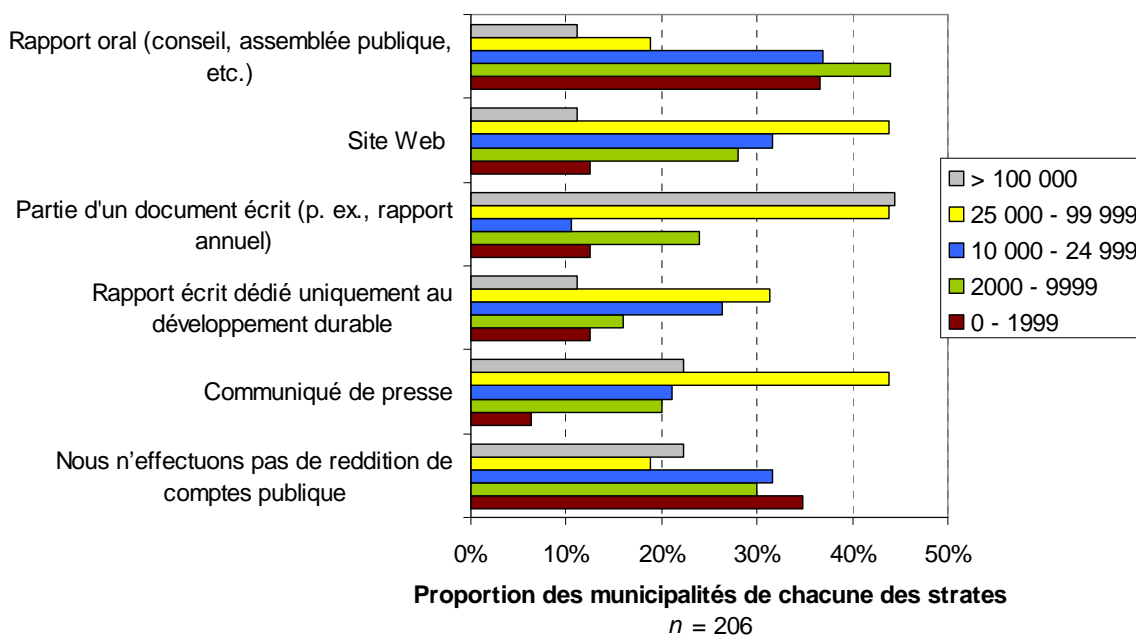
Figure 23. Nombre de processus de reddition de comptes, tous types d'organismes



Toutes les CRÉ ayant déclaré avoir une démarche de développement durable ont recours à au moins un type de reddition de comptes.

Le type de reddition de comptes varie selon la strate de population des municipalités locales. Le rapport oral est plus utilisé dans les petites municipalités. Les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants font davantage de reddition de comptes que les autres.

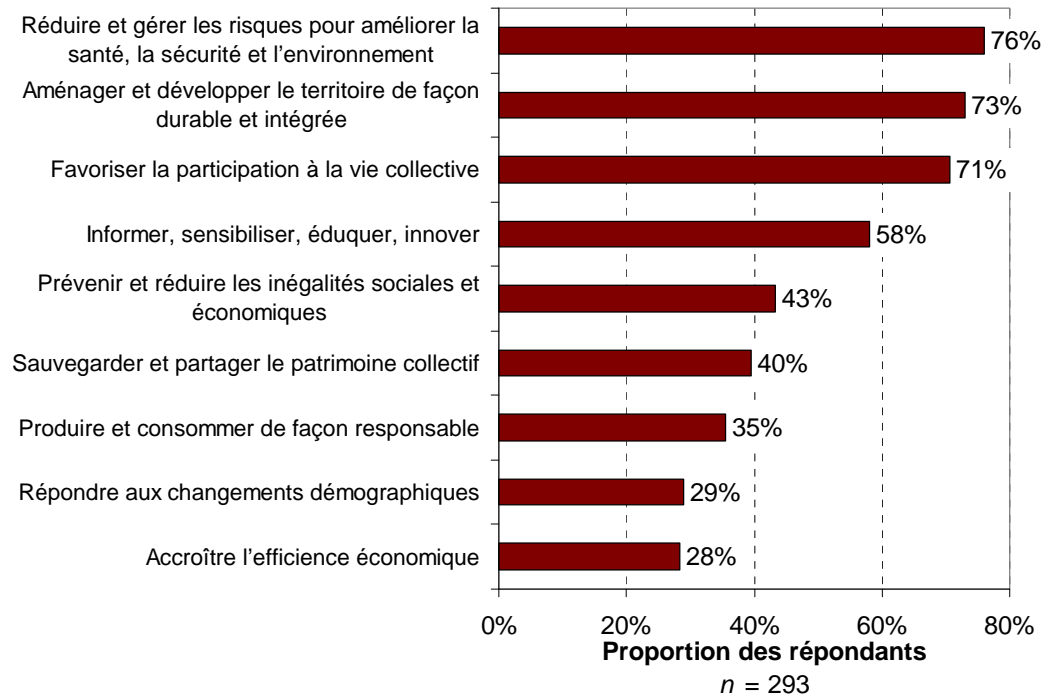
Figure 24. Processus de reddition de comptes des municipalités locales, par strate de population



3.2.9 Cohérence avec les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Les orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable les plus présentes dans les démarches des organismes municipaux et régionaux sont celles directement liées aux compétences des municipalités et MRC.

Figure 25. Proportion des organismes contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable



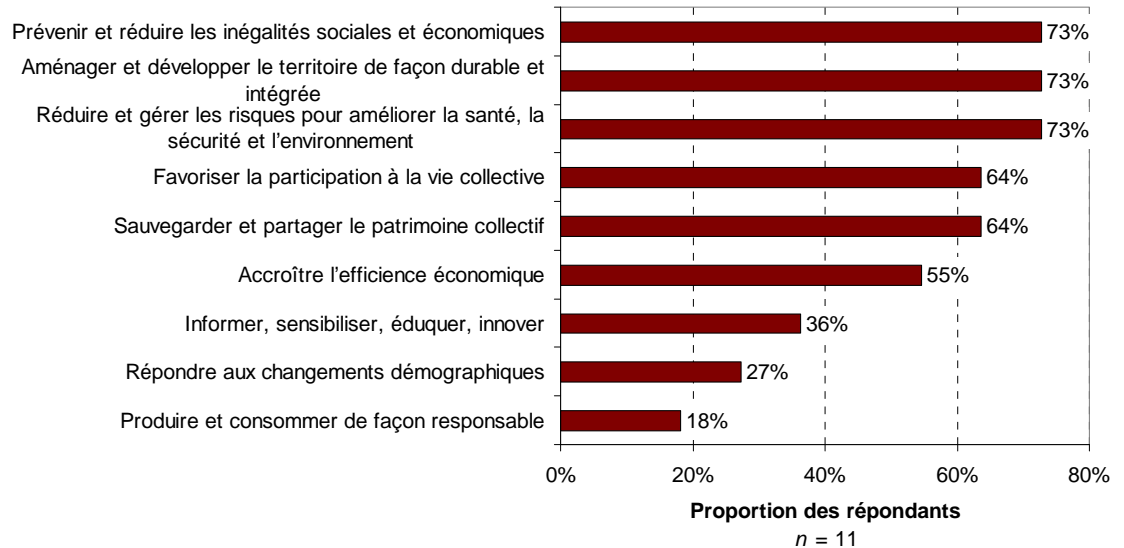
Les 293 organismes ayant déclaré avoir une démarche de développement durable contribuent aux trois orientations prioritaires de la Stratégie, dans les proportions suivantes :

- Informer, sensibiliser, éduquer, innover à 58 %;
- Produire et consommer de façon responsable à 35 %;
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée à 73 %.

Environ le quart de ces 293 organismes contribue aux trois orientations prioritaires.

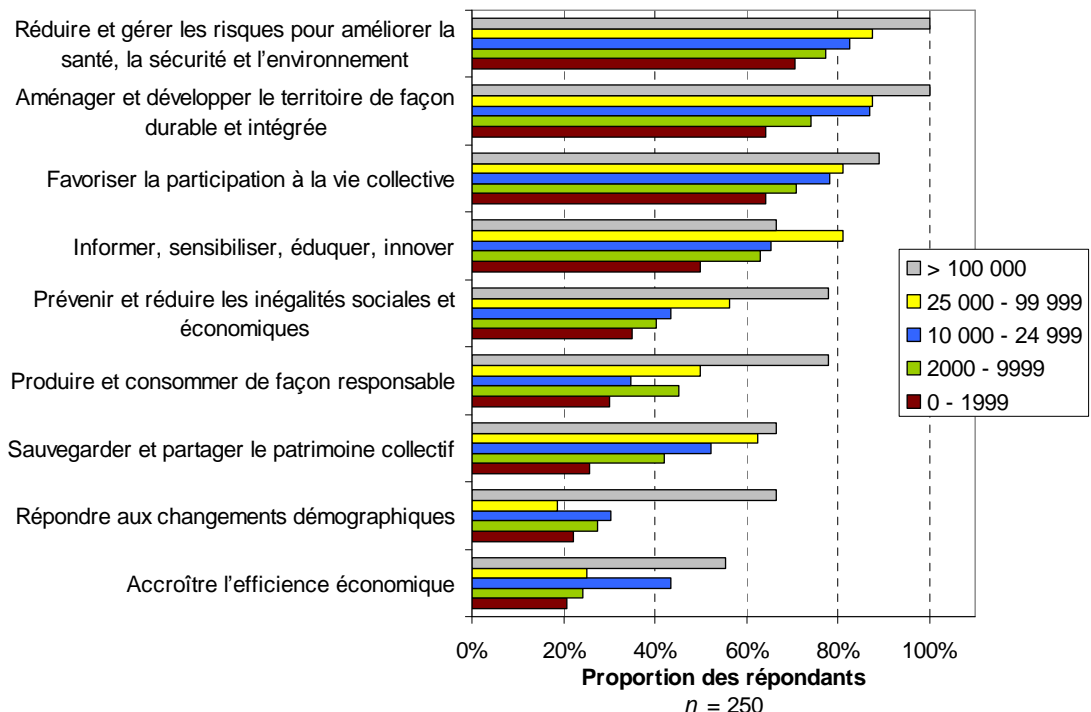
Par ailleurs, dans le cas des CRÉ, le portrait est légèrement différent.

Figure 26. Proportion des CRÉ contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable



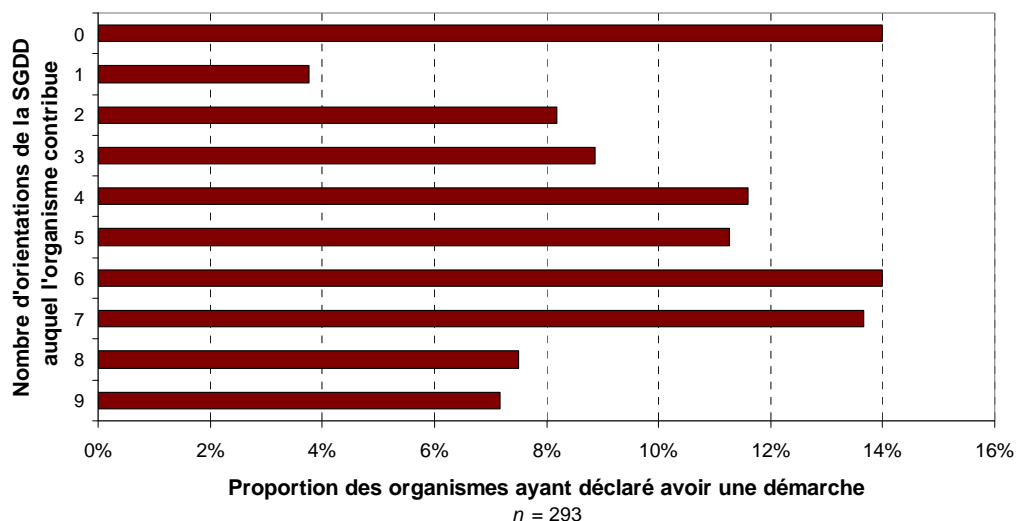
De façon générale, plus une municipalité locale est peuplée, plus elle contribue aux orientations de la Stratégie.

Figure 27. Proportion des municipalités locales contribuant aux différentes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, par strate de population



86 % des 293 organismes ayant déclaré avoir une démarche de développement durable contribuent à au moins une orientation de la Stratégie. Le graphique suivant montre le nombre d'orientations de la Stratégie auxquelles contribuent les organismes.

Figure 28. Nombre d'orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles contribuent les organismes

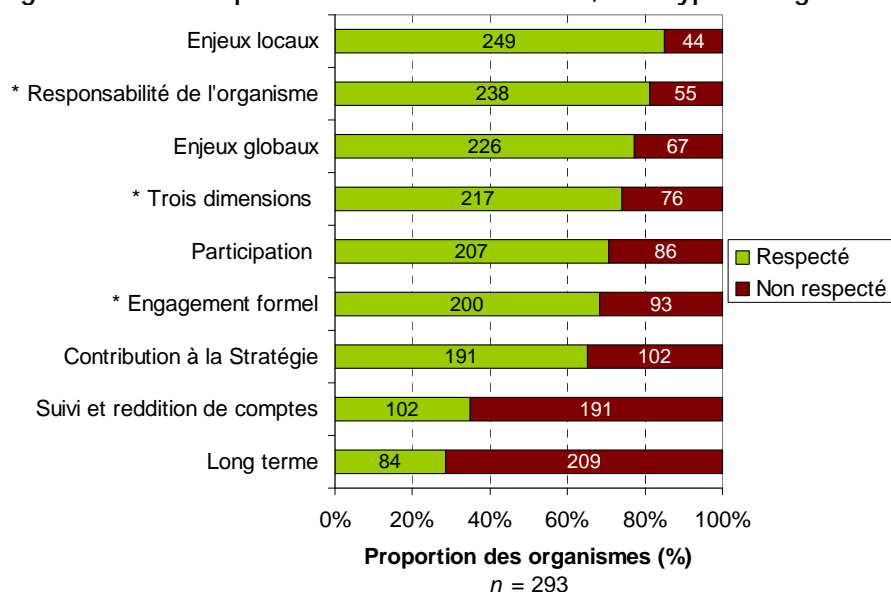


3.2.10 Critères d'une démarche intégrée de développement durable

Tel qu'indiqué précédemment, la TACOM a retenu neuf critères pour évaluer les démarches de développement durable.

La majorité sont respectés par plus de 60 % des organismes, excepté les critères de durée à long terme et de présence de mécanismes de suivi et de reddition de comptes. Dans la figure suivante, les critères essentiels sont précédés d'un astérisque (*).

Figure 29. Respect des critères d'une DIDD, tous types d'organismes



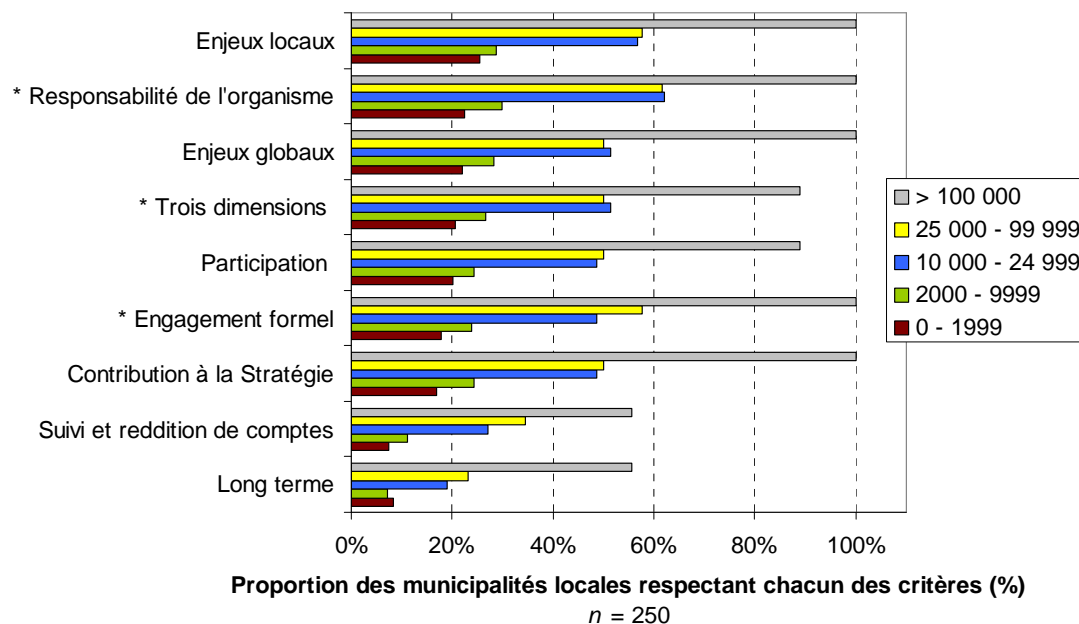
Le critère de la perspective à long terme est respecté lorsqu'une démarche s'inscrit dans une durée de plus de cinq ans. 40 % des démarches s'inscrivaient dans « aucune durée clairement déterminée ».

L'absence de reddition de comptes est la cause du non-respect du critère de suivi et de reddition de comptes dans la majorité des cas. Si 60 % des organismes ont au moins un mécanisme de suivi, seulement 40 % ont au moins un mécanisme de reddition de comptes. Seulement 35 % ont les deux.

Effet de la taille des municipalités locales

On constate une relation assez forte entre le respect des critères et la taille des municipalités locales. Les municipalités de plus de 100 000 habitants respectent de façon très forte la majorité des critères, sauf ceux de durée et de suivi et de reddition de comptes. Les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants respectent les critères dans une proportion qui oscille autour de 50 %. Celles de 2000 à 9999, dans une proportion de 25 à 30 % et celles de moins de 2000, dans une proportion d'environ 20 %.

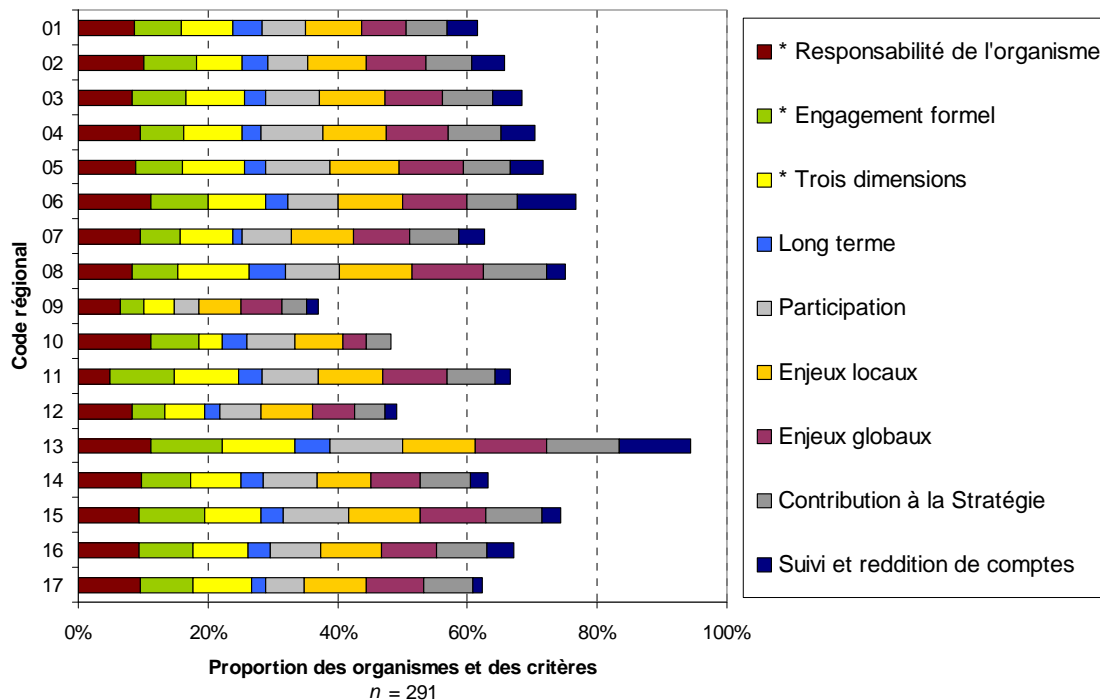
Figure 30. Respect des critères d'une DIDD des municipalités locales, par strate de population



Différences régionales

En moyenne, les organismes des différentes régions respectent 66 % des critères. Les résultats varient de 37 % à 94 %, avec un écart-type de 13 %. Les régions qui respectent globalement le plus de critères sont Laval, Montréal et l'Abitibi-Témiscamingue.

Figure 31. Respect des critères d'une DIDD, par région administrative



3.2.11 Présence d'une démarche intégrée de développement durable

Tel qu'indiqué précédemment, la TACOM a retenu des critères pour évaluer les démarches des organismes municipaux. Ils serviront à mesurer, en 2013, l'atteinte de la cible de 20 % d'adoption volontaire d'une DIDD.

Si la méthode d'évaluation était appliquée, 19,3 % des organismes participants, soit 150 d'entre eux, auraient une démarche intégrée de développement durable. Le tableau suivant détaille ces résultats.

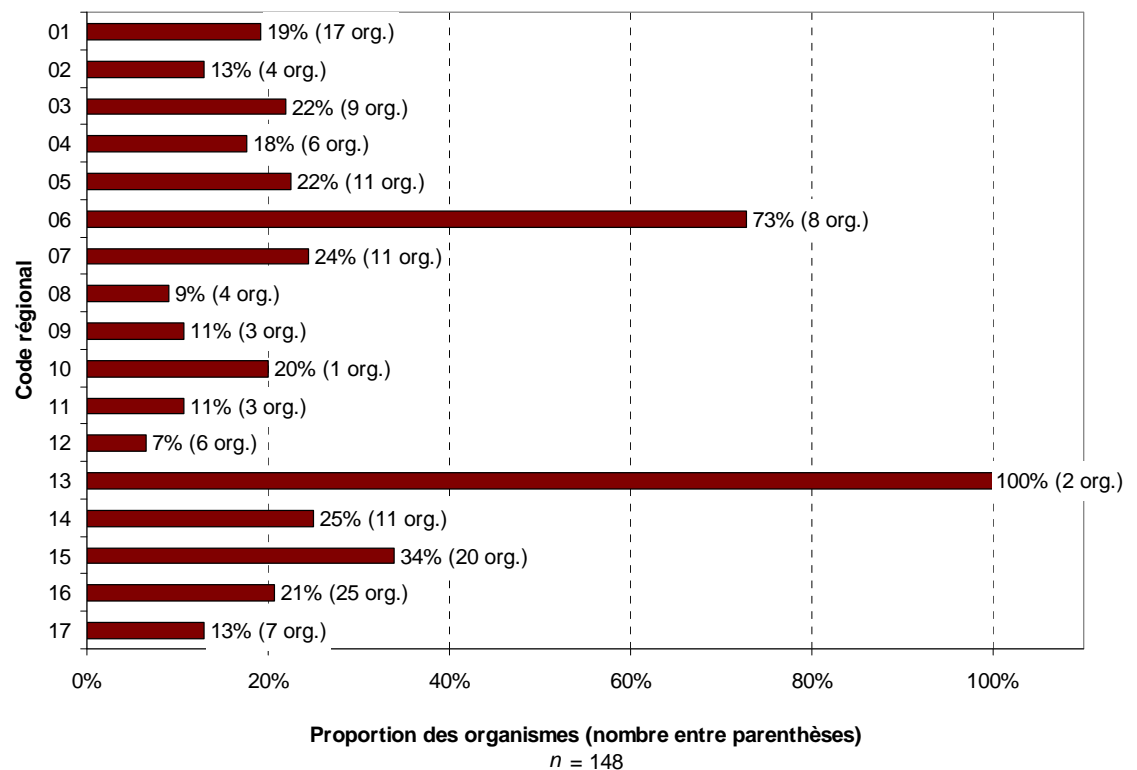
Tableau 5. Organismes engagés dans une DIDD, par type

Type d'organisme	Répondants	Déclaré avoir une démarche	Proportion des répondants (%)	A une DIDD selon les critères	Proportion des répondants (%)
Municipalité locale	699	250	36	122	17
MRC	60	30	50	19	32
CRÉ	17	11	65	7	41
Communauté métropolitaine	2	2	100	2	100
Total	778	293	38	150	19,3

Les municipalités locales et les MRC ayant une DIDD représentent 5 201 144 habitants (65 % de la population québécoise).

La présence d'une DIDD est variable d'une région à l'autre, mais oscille autour de 20 % des organismes participants :

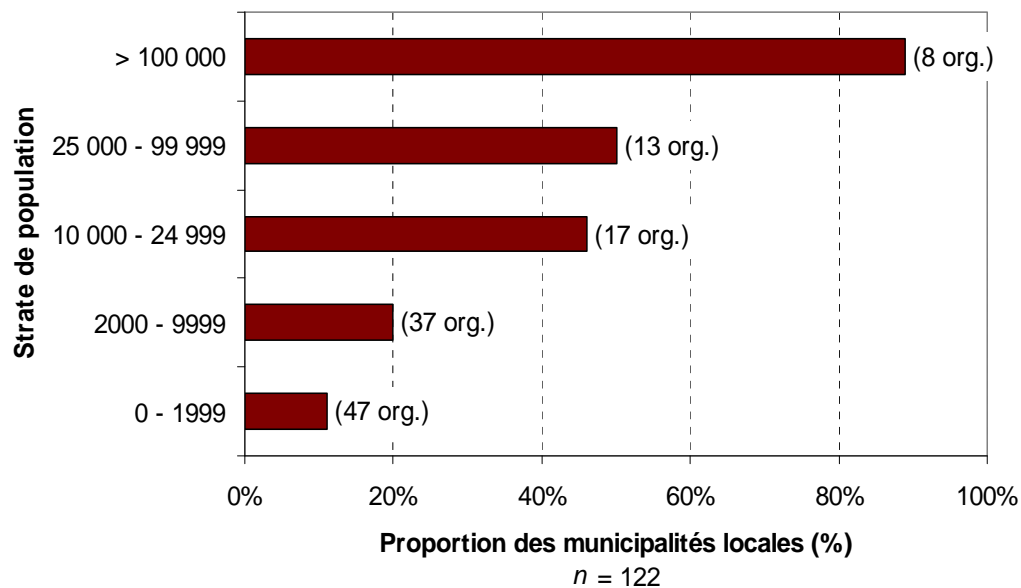
Figure 32. Proportion et nombre d'organismes ayant une DIDD, par région administrative



Les régions de Montréal et de Laval sont celles où l'on trouve la plus grande proportion d'organismes engagés dans une DIDD. Le nombre d'organismes engagés dans une DIDD est plus grand en Montérégie, dans les Laurentides et au Bas-Saint-Laurent.

En règle générale, les municipalités locales populeuses sont plus nombreuses, en proportion, à être engagées dans une DIDD.

Figure 33. Proportion et nombre de municipalités locales engagées dans une DIDD, par strate de population



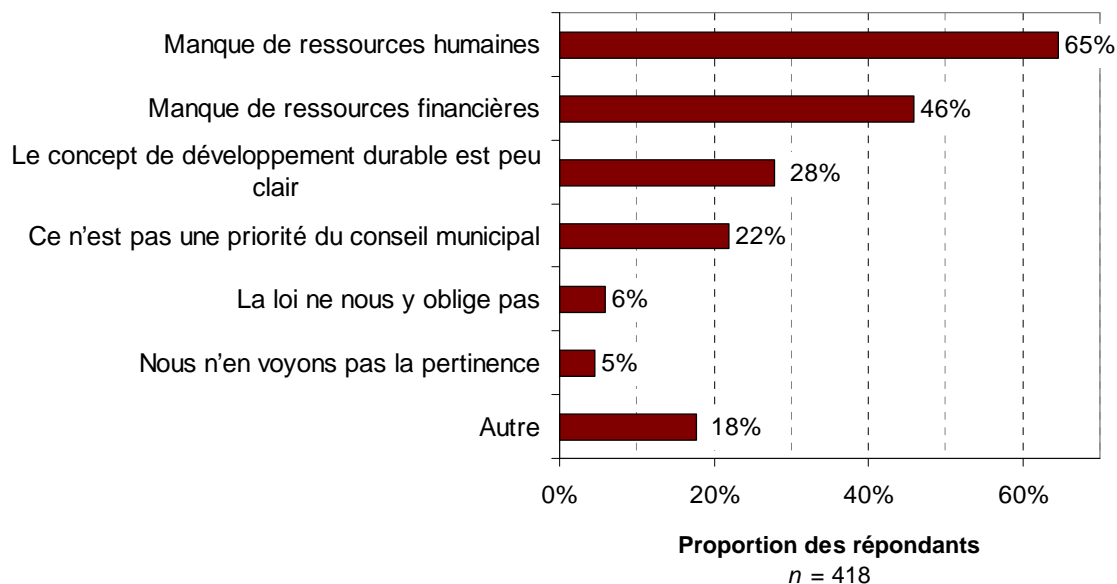
Le nombre entre parenthèses au bout des barres correspond au nombre d'organismes.

3.2.12 Raisons de l'absence d'une démarche

Question posée : « Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable? ». Seuls les organismes ayant déclaré ne pas être engagés dans une démarche de développement durable devaient à répondre à cette question.

La majorité des répondants invoquent le manque de ressources humaines (à 65 %), puis le manque de ressources financières (à 46 %), ceci étant plus cité tandis que la population de la municipalité diminue. Un peu plus du quart de ces répondants considèrent le concept de développement durable comme étant peu clair.

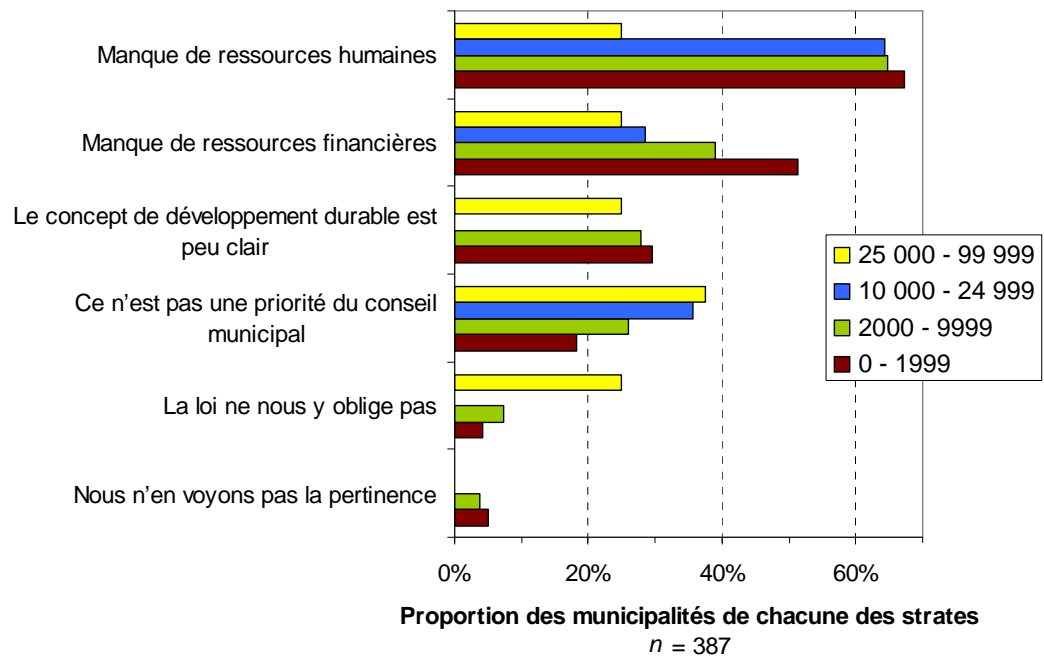
Figure 34. Raisons évoquées pour ne pas être engagés dans une démarche de développement durable



Parmi les réponses « autre », les trois raisons suivantes sont les plus fréquentes :

- des gestes concrets en matière de développement durable sont posés, sans pour autant que cela soit intégré à une démarche formelle (*n* = 17);
- le développement durable fait déjà partie des préoccupations et il est considéré lors des réflexions et de la prise de décisions des conseils municipaux (*n* = 13);
- des discussions et réflexions sur le concept de développement durable sont amorcées, mais l'organisme n'est pas encore à l'étape de l'élaboration d'une démarche complète (*n* = 12);

Figure 35. Raisons évoquées pour ne pas être engagés dans une démarche de développement durable, par strate de population des municipalités locales



3.2.13 Accompagnement du MAMROT

Une question ouverte, facultative, était posée à la fin du sondage : « Avez-vous des commentaires ou suggestions concernant l'accompagnement souhaité de la part du MAMROT en matière de développement durable? ».

Les commentaires ou suggestions les plus fréquents étaient les suivants :

- Augmentation du soutien financier offert par le MAMROT (44,7 % des 133);
- Amélioration de la production et de l'accessibilité des outils d'information sur le développement durable destinés aux organismes municipaux (32,5 %);
- Manque de précision du concept et nécessité d'obtenir des exemples concrets (22 %);
- Amélioration du rôle d'encadrement du MAMROT (19,3 %);
- Amélioration du support technique pour les démarches en milieu municipal (14,9 %);
- Intensification de la sensibilisation et de la formation offerte pour les acteurs municipaux (14,9 %).

4 Conclusion

Ce sondage du MAMROT a permis de mieux connaître la situation des organismes municipaux et régionaux quant au développement durable.

D'abord, les résultats reflètent le rôle joué par le milieu municipal et régional dans la gouvernance territoriale. Ainsi, les enjeux les plus abordés par les organismes relèvent de leurs compétences ou de leurs mandats. À titre d'exemple, les enjeux liés au territoire et à la qualité de l'environnement (dans son sens large) sont les plus traités par les municipalités.

La Stratégie gouvernementale de développement durable indique par ailleurs que son orientation 6, « aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée », est prioritaire. Elle précise que les liens et la cohérence entre les outils de planification et de mise en œuvre des organismes municipaux et régionaux « s'imposent dans le cadre d'une démarche de développement durable ». Dans l'application du principe de subsidiarité, il semble en effet que les organismes municipaux et régionaux soient bien positionnés pour compléter l'action gouvernementale.

Ensuite, le portrait est diversifié. La pénétration du concept semble avancée chez certains organismes et très peu chez d'autres. Certains d'entre eux traitent d'enjeux variés dans différents domaines, ont plusieurs mécanismes de participation, alors que d'autres n'ont pas encore intégré le développement durable dans leurs activités.

Néanmoins, plusieurs participants au sondage ayant indiqué ne pas avoir de démarche de développement durable ont ensuite déclaré qu'ils intégraient le concept à leurs outils de planification et à leurs interventions, sans que leur démarche ne fasse partie d'un cadre formel qui lui soit propre.

Finalement, les 116 organismes ayant déclaré ne pas être engagés dans une démarche de développement durable, notamment parce que le concept est peu clair constituent un bassin, prometteur pour l'atteinte de la cible fixée par le CIDD. En effet, en clarifiant cette notion, le Ministère espère éliminer une barrière à l'adoption de démarches intégrées de développement durable par les organismes municipaux et régionaux.

5 Références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2007). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : Un projet de société pour le Québec*, 87 p. [www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf] (consulté le 3 mai 2012)

POITRAS, Jacques (2011). *Critères de qualification d'une démarche de développement durable par le milieu municipal*. Rapport final au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Action-Environnement, 18 mars, 45 p.

6 Annexe 1 Méthodologie détaillée

6.1 Invitations

Dans la semaine du 9 janvier 2012, les directions régionales du MAMROT ont envoyé à toutes les municipalités locales, MRC, CRÉ et communautés métropolitaines de leur territoire un courriel leur demandant, lorsqu'ils en recevraient l'invitation, de participer au sondage. La semaine suivante, le 16 janvier, un premier courriel contenant un lien vers le sondage leur était transmis, en utilisant l'adresse électronique indiquée dans le Répertoire des municipalités. Dans le cas des CRÉ, la liste utilisée est celle de la Direction du développement régional et de l'économie sociale. Toutefois, lorsque les directions régionales utilisaient d'autres adresses et que l'équipe du développement durable en était informée, celles-ci étaient utilisées.

Un premier courriel de rappel a été transmis aux organismes n'ayant pas encore répondu après une semaine (le lundi 23 janvier) et un dernier courriel de rappel le vendredi 27 janvier. Le sondage devait se terminer le dimanche 29 janvier, mais, à la demande d'une municipalité, il est resté ouvert jusqu'au lendemain à midi.

6.2 Analyse des réponses

Les réponses aux questions ont été colligées pour l'ensemble des organismes puis par type d'organisme (municipalité locale, MRC, CRÉ), par strate de population des municipalités locales et pour certaines questions, par région.

Elles ont permis de situer les démarches en regard des critères d'une DIDD. Ces critères sont présentés à la section 2.2.1

6.2.1 Liens entre les critères et le sondage

Certaines réponses au sondage étaient exigées pour qu'un critère soit respecté. Le tableau 6 les présente.

Tableau 6. Évaluation des critères par les réponses au sondage

Critère		Exigence
1*	L'organisme est lui-même responsable de sa démarche	Avoir répondu « oui » à la question « Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche? »
2*	L'organisme s'est engagé formellement envers le DD	À la question « Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche », avoir répondu « Charte », « Politique », « Stratégie », « Plan d'action », « Cadre de gestion », « Énoncé de vision », « Déclaration de principes » ou un autre engagement similaire.

Critère		Exigence
3*	La démarche a un contenu dans les trois sphères du DD	1) Avoir répondu oui à la question « Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde? » 2) Avoir au moins un enjeu dans chacune des trois dimensions du DD (voir tableau 7)
4	La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme	Avoir répondu « 5 à 10 ans » ou « Plus de 10 ans » à la question « Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée? »
5	La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) », « Consultation d'acteurs locaux (chambre de commerce, organismes communautaires, groupes environnementaux, etc.) », « Comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé pour cette démarche », « Comité consultatif d'urbanisme » ou une réponse similaire.
6	La démarche traite d'enjeux locaux	Avoir coché au moins 1 enjeu local
7	La démarche traite d'enjeux globaux	Avoir coché au moins 1 enjeu global
8	La démarche contribue à au moins 4 des 9 orientations de la Stratégie gouvernementale de DD	Contribuer à au moins 4 des 9 orientations. Le détail est donné dans le tableau 8.
9	La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes	Avoir au moins 1 mécanisme de suivi ET au moins 1 mécanisme de reddition de comptes.

* = Critères essentiels

Deux questions portaient sur les différents enjeux traités dans les démarches. À des fins d'analyse du critère n° 3 (la démarche a un contenu dans les trois sphères du DD), ces enjeux ont été rattachés à une ou plusieurs des trois dimensions du DD, comme le montre le tableau 7. Comme il eût été possible de rattacher chacun des enjeux aux trois

dimensions, rendant ainsi difficile l'analyse, seules les dimensions prépondérantes de l'enjeu ont été retenues.

Tableau 7. Contribution des enjeux aux dimensions du DD

Enjeu	Économie	Société	Environnement
Aménagement du territoire et urbanisme	x	x	x
Transport et circulation	x		x
Protection des milieux naturels (parcs, forêts, arbres matures, etc.)			x
Qualité de l'eau, de l'air et des sols			x
Gestion des matières résiduelles			x
Gestion des ressources du territoire (agriculture, forêt, minéral, etc.)	x		x
Revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.)	x		x
Dynamisme, efficacité et diversification de l'économie	x		
Logement et habitation		x	
Culture et patrimoine collectif		x	
Participation citoyenne et gouvernance		x	
Enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte contre la pauvreté, etc.)		x	
Sécurité publique		x	x
Changements climatiques			x
Efficacité énergétique	x		x
Production et consommation responsable	x	x	
Équilibre écologique et protection de la biodiversité			x
Santé publique		x	
Mondialisation des échanges	x		
Changements démographiques (vieillesse, immigration, etc.)		x	
Cohésion sociale et inégalités socioéconomiques		x	
Occupation et vitalité des territoires	x	x	x
Nombre d'enjeux dans la dimension	9	11	12

Le tableau 8 indique comment les réponses ont servi à évaluer la cohérence entre les démarches des organismes municipaux et régionaux et la Stratégie gouvernementale de DD, permettant d'évaluer le respect du critère n° 8.

Tableau 8. Évaluation de la contribution aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable par les réponses au sondage

Orientation		Exigence
1	Informé, sensibiliser, éduquer, innover	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants », avoir répondu « Campagne d'information et de sensibilisation ».
2	Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	Avoir sélectionné au moins 1 des enjeux suivants : changements climatiques, équilibre écologique et protection de la biodiversité, santé publique, transport et circulation, protection des milieux naturels, qualité de l'eau, de l'air et des sols, sécurité publique.
3	Produire et consommer de façon responsable	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : production et consommation responsable.
4	Accroître l'efficacité économique	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : dynamisme, efficacité et diversification de l'économie.
5	Répondre aux changements démographiques	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : changements démographiques (vieillesse, immigration, etc.)
6	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Avoir sélectionné au moins 1 des enjeux suivants : occupation et vitalité des territoires, aménagement du territoire et urbanisme ou revitalisation de certaines parties du territoire (noyau urbain, rue principale, etc.)
7	Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	Avoir sélectionné l'enjeu suivant : culture et patrimoine collectif.
8	Favoriser la participation à la vie collective	À la question « Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants? », avoir répondu « Consultation des citoyens (assemblée publique, sondage, groupe de discussion, etc.) », « Consultation d'acteurs locaux (chambre de commerce, organismes communautaires, groupes environnementaux, etc.) », « Comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé pour cette démarche », « Comité consultatif d'urbanisme » ou une réponse similaire.
9	Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Avoir sélectionné au moins 1 des 2 enjeux suivants : enjeux sociaux (aînés, femmes, famille, lutte à la pauvreté, etc.), cohésion sociale et inégalités socioéconomiques.

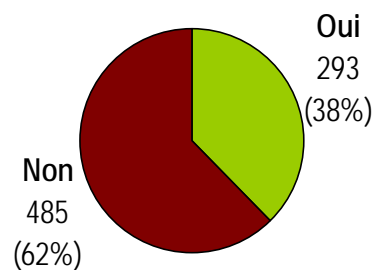
7 Annexe 2 : Résultats détaillés

7.1 Résultats pour l'ensemble des répondants

7.1.1 Réponses aux questions

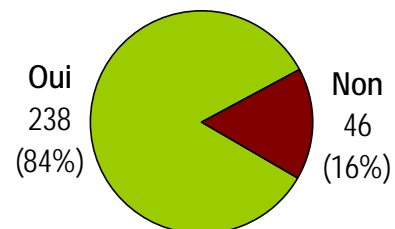
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

$n = 778$



2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche ?

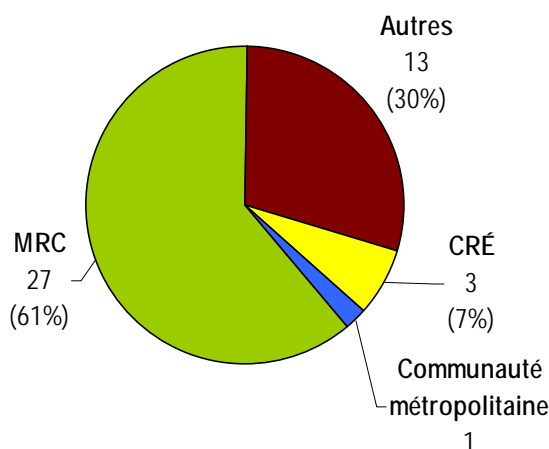
$n = 284$



Les organismes ayant répondu par la négative étaient redirigés vers la question suivante :

3. Quel organisme en est responsable?

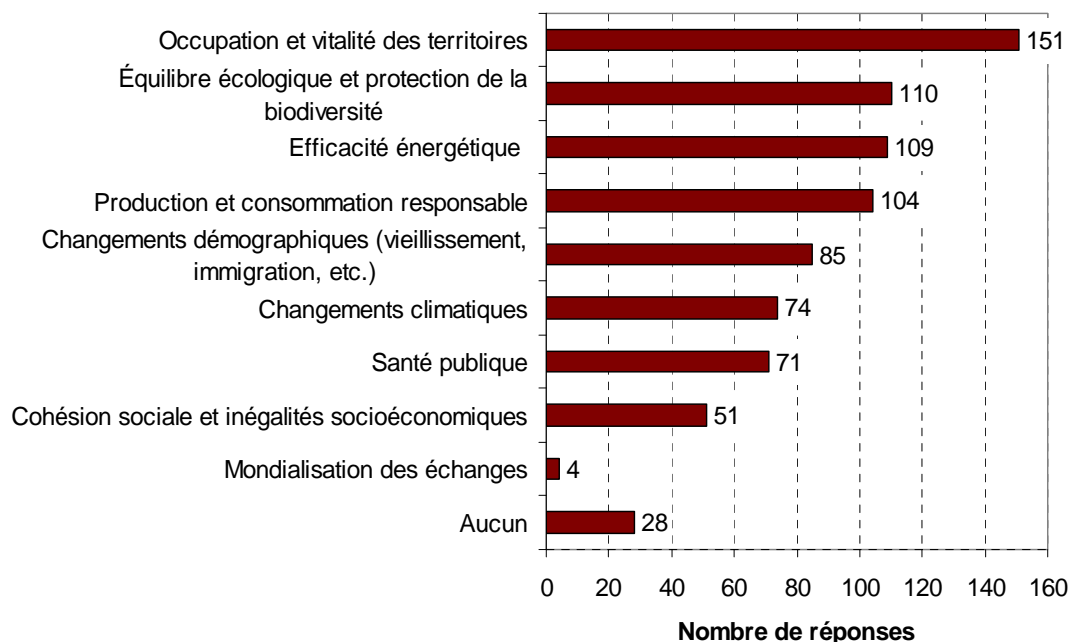
$n = 44$



Parmi les réponses classées sous «Autres», on mentionne à quelques reprises l'existence d'un comité de développement auquel l'organisme appartient et participe. La responsabilité revient dans certains cas à un organisme communautaire, soit une coopérative ou un écocentre. Enfin, d'autres indiquent que la démarche relève d'un regroupement régional ou de plusieurs municipalités, ou de l'Agenda 21.

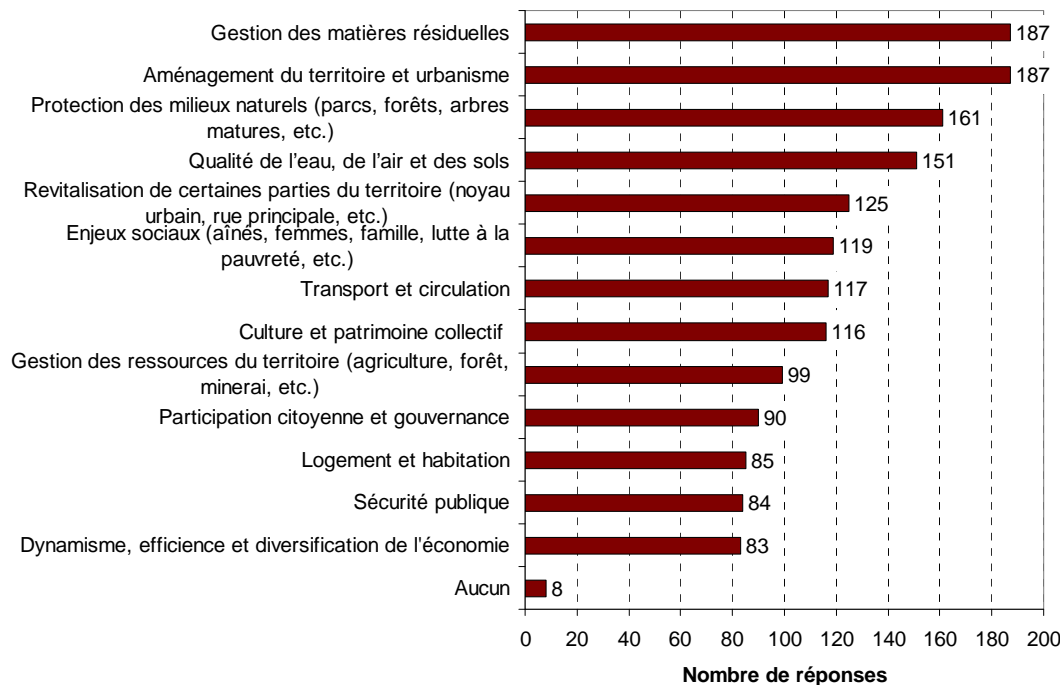
4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

$n = 261$



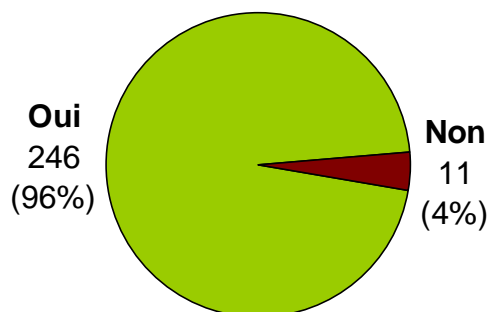
5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

$n = 261$



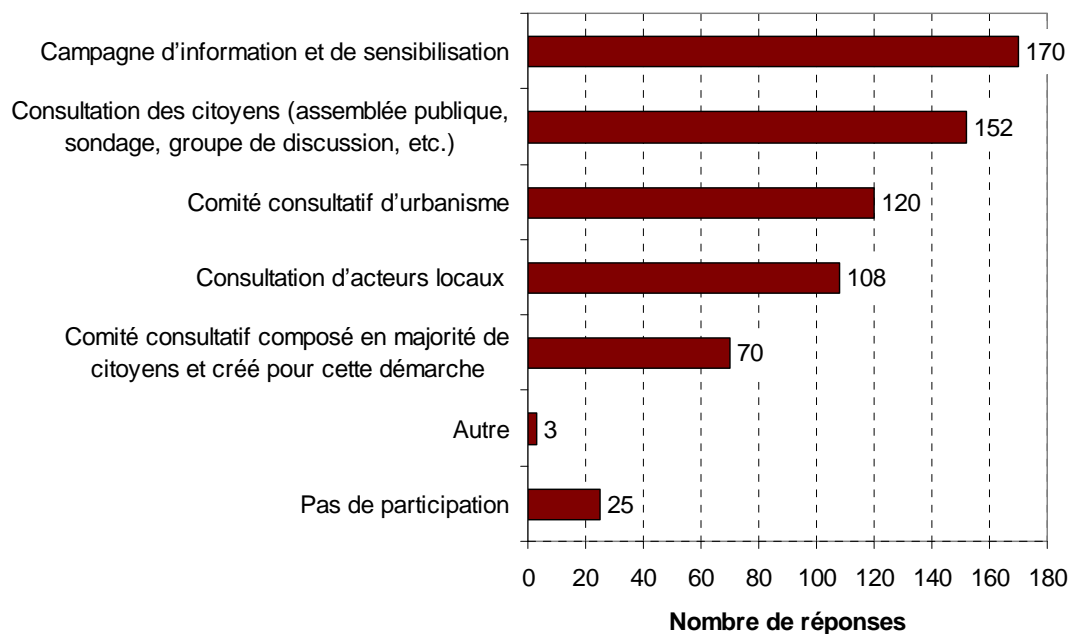
6. Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde ?

$n = 257$



7. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants :

$n = 251$

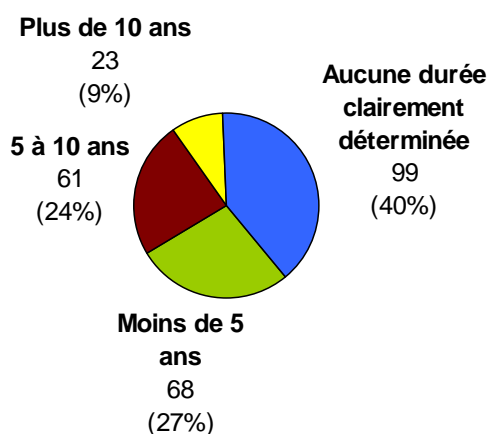


Dans la section « Autre », on retrouve ces méthodes de consultation :

- comité de liaison et de partenaires impliqué dans la démarche;
- participation de citoyens avec les membres du conseil municipal;
- comité de rédaction formé de conseillers municipaux, de fonctionnaires du MDDEP et du MRNF et de citoyens.

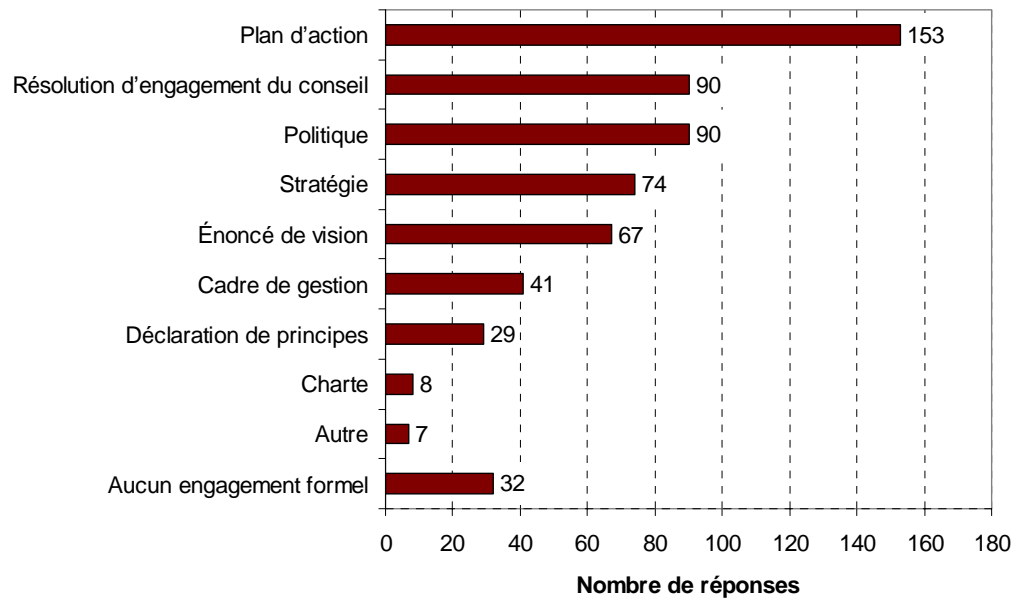
8. Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

$n = 251$



9. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche :

$n = 250$

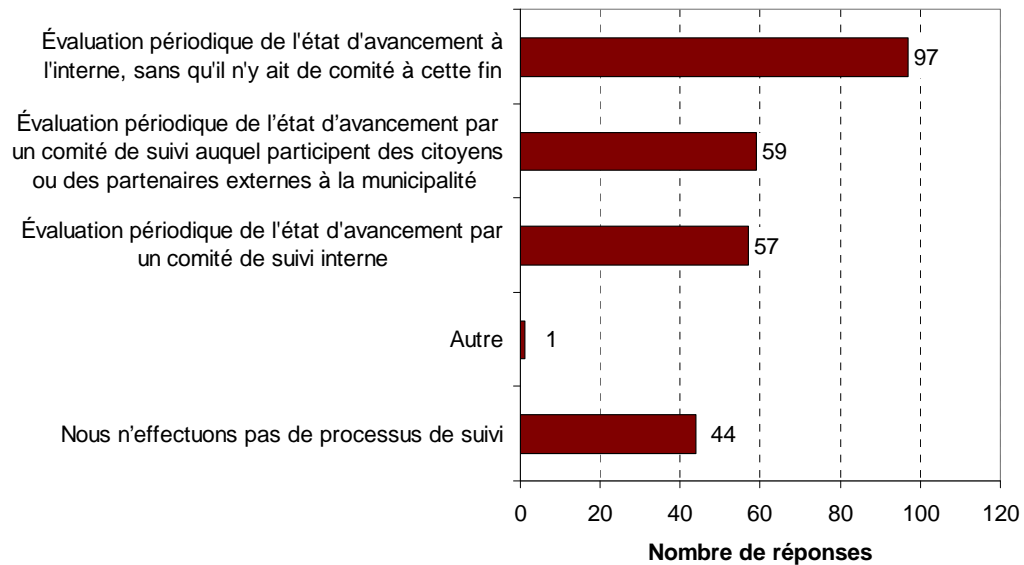


On retrouve également, dans la section « Autre », les formes d'engagement suivantes :

- l'intégration des principes de DD dans la planification stratégique municipale;
- la refonte des règlements d'urbanisme;
- l'imposition d'une exigence de conformité pour les schémas d'aménagement;
- une directive administrative de gestion des décisions;
- l'adhésion à un Agenda 21 local.

10. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

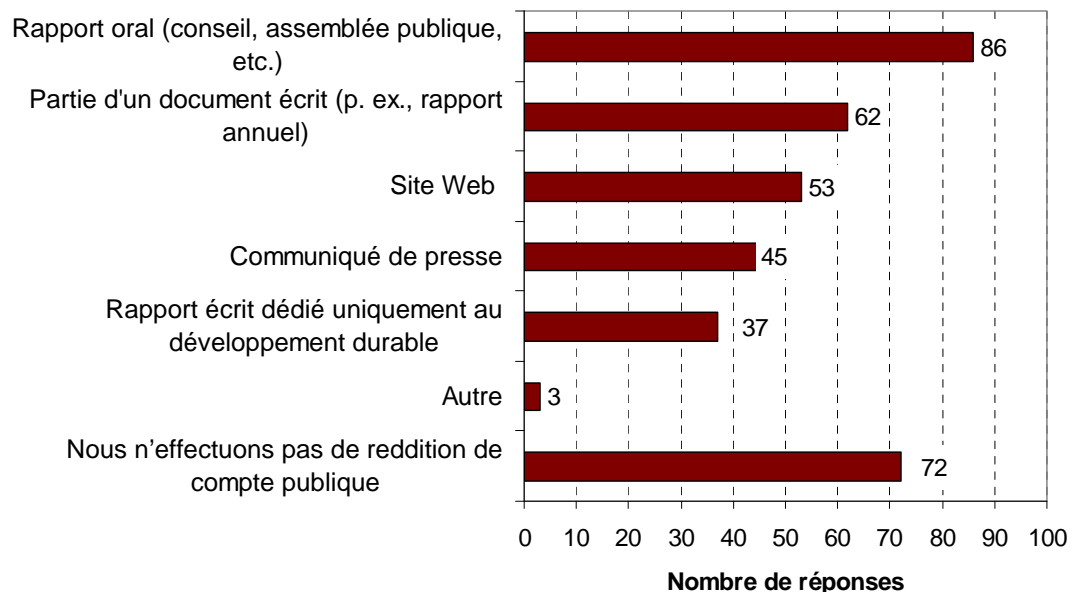
$n = 246$



Sous « Autre », le processus choisi consiste en une évaluation annuelle de la démarche lors d'un forum avec la population.

11. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

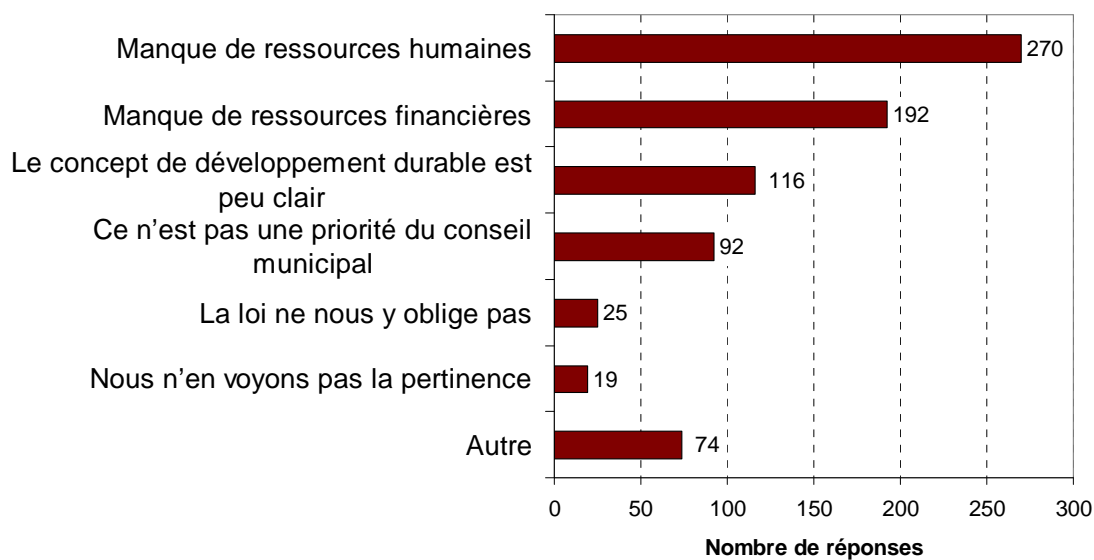
$n = 246$



Les organismes ayant coché «Autre» affirment utiliser les bulletins ou journaux municipaux comme processus de reddition de comptes publique.

12. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n = 418



Parmi les motifs exprimés dans la catégorie « Autre », nous retrouvons :

- des gestes concrets en matière de développement durable sont posés, sans être intégrés à une démarche formelle (17);
- le développement durable fait déjà partie des préoccupations et il est considéré lors du processus de prise de décision des conseils municipaux (13);
- des discussions et réflexions sur le concept de développement durable sont amorcées, mais ne sont pas encore à l'étape de l'élaboration d'une démarche complète (12);
- la question n'a pas été abordée (4);
- une telle démarche ne répondrait pas ou peu aux besoins de la communauté (4);
- le manque de temps et la surcharge de travail (4);
- l'entreprise d'une démarche à un autre niveau (3);
- le manque de sensibilisation des décideurs (1).

13. Avez-vous des commentaires ou des suggestions concernant l'accompagnement souhaité de la part du MAMROT en matière de développement durable?

$n = 133$

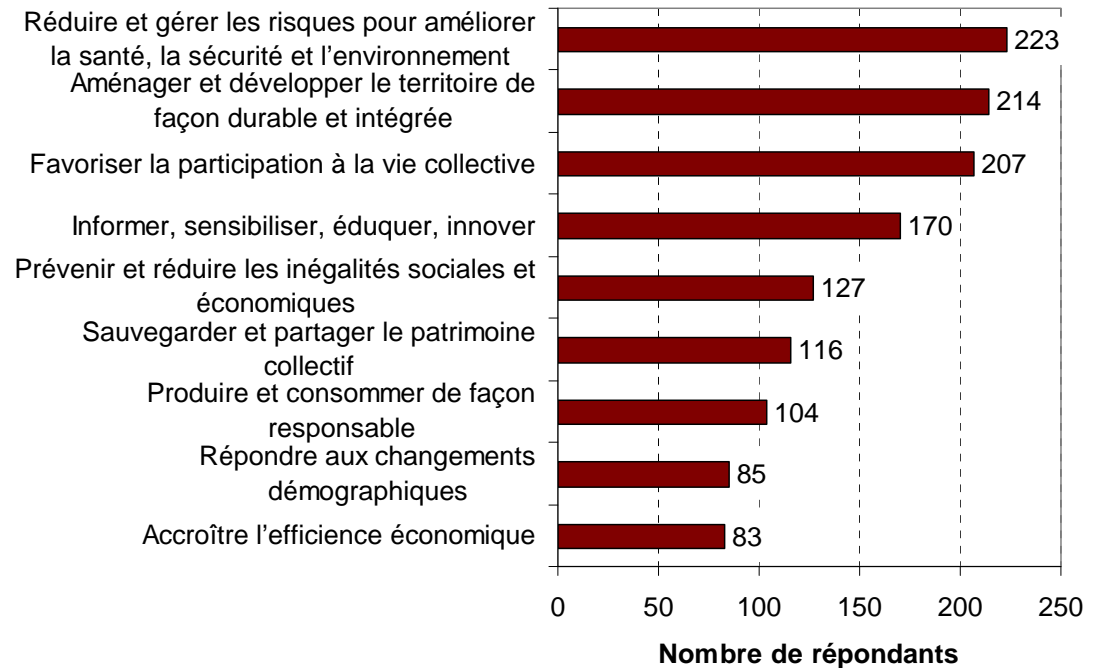
L'ensemble des commentaires a été regroupé en huit types d'améliorations souhaitées ou problèmes relevés :

- Augmentation du soutien financier offert par le MAMROT (44,7 % des 133);
- Amélioration de la production et de l'accessibilité des outils d'informations sur le développement durable destinés aux organismes municipaux (32,5 %);
- Manque de précision du concept et nécessité d'obtenir des exemples concrets (22 %);
- Amélioration du rôle d'encadrement du MAMROT (19,3 %);
- Amélioration du support technique pour les démarches en milieu municipal (14,9 %);
- Intensification de la sensibilisation et de la formation offerte pour les acteurs municipaux (14,9 %);
- Trop de rigidité de la part du MAMROT quant aux exigences d'une démarche et face à la diversité des organismes (7 %);
- Manque de cohésion et de cohérence entre les ministères, d'une part, et entre le MAMROT et les instances municipales, d'autre part (2,6 %).

7.1.2 Analyse

Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue.

$n = 293$



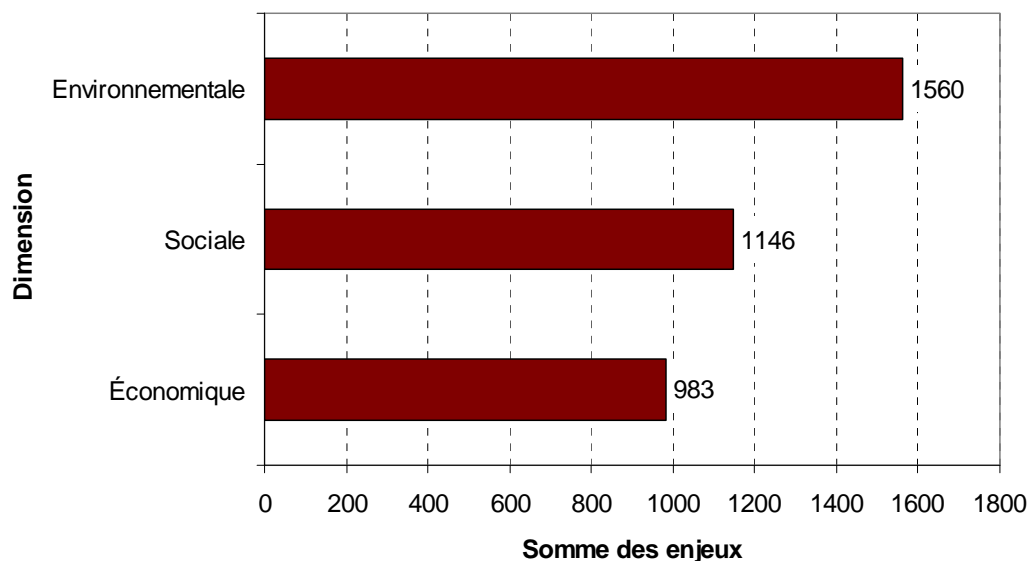
Dimensions du développement durable abordées dans les démarches.

$n = 261$

- 247 organismes traitent d'au moins un enjeu environnemental
- 236 organismes traitent d'au moins un enjeu économique
- 231 organismes traitent d'au moins un enjeu social

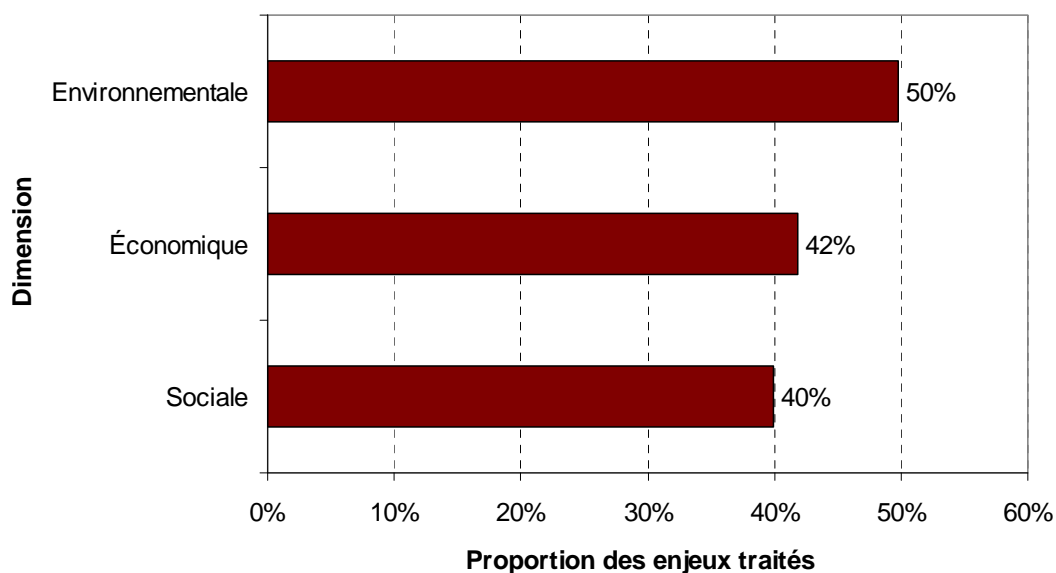
Le graphique suivant illustre la sommation des enjeux de chacune des dimensions qui sont traités par tous les organismes². Tel qu'indiqué au tableau 7, un enjeu peut faire partie de plus d'une dimension.

² Par exemple, si l'enjeu A était traité par 35 organismes et l'enjeu B par 112 organismes, la sommation est de 147 enjeux.



Les enjeux environnementaux sont donc davantage couverts que les enjeux sociaux (36 % plus) et que les enjeux économiques (59 % plus).

Toutefois, il y avait moins d'enjeux économiques et sociaux dans les choix de réponse du sondage et dans la grille d'analyse utilisée (tableau 7). Pour atténuer cette distorsion, le nombre d'enjeux traités par les organismes pour chacune des dimensions du DD est exprimé dans la figure suivante en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions³.

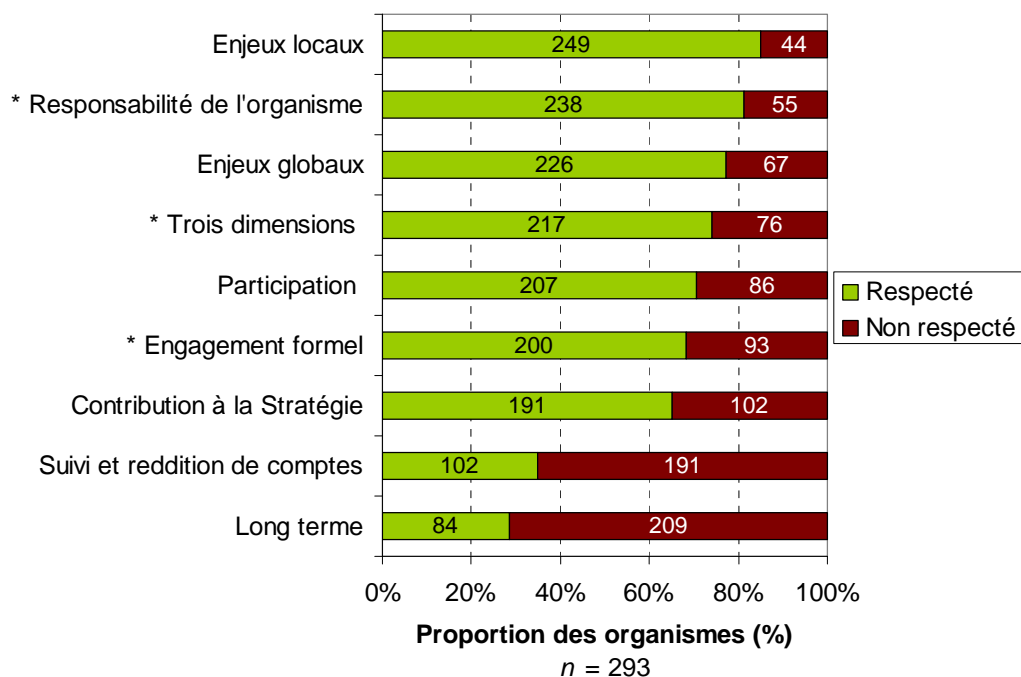


³ Par exemple, si les 261 organismes avaient sélectionné tous les 9 enjeux économiques, ils auraient totalisé 2349 enjeux × organismes. Les 983 enjeux × organismes représentent donc 42 % de ce total.

Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

$n = 293$

Les critères sont présentés à la section 2.2.1.

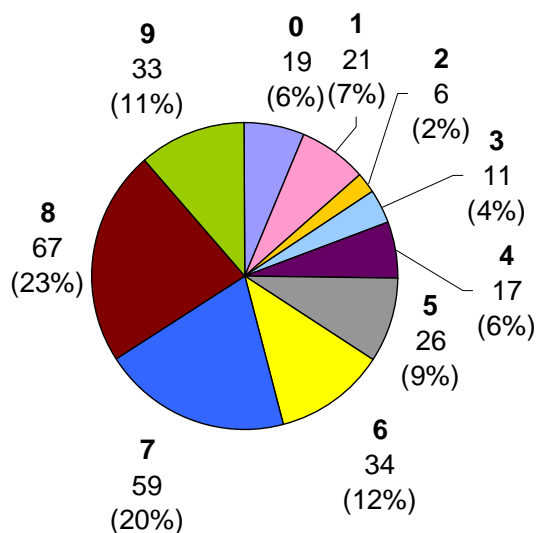


Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les nombres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

Nombre de critères respectés

$n = 293$



La figure indique en gras le nombre de critères respectés par le nombre d'organismes ayant déclaré avoir une démarche. Par exemple, 20 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche, soit 59 d'entre eux, respectent 7 critères.

Le respect des trois critères essentiels – l'origine municipale de la démarche, l'engagement formel envers celle-ci et la présence des trois dimensions – est présent dans les démarches de 157 organismes (54 % de ceux ayant déclaré avoir une démarche).

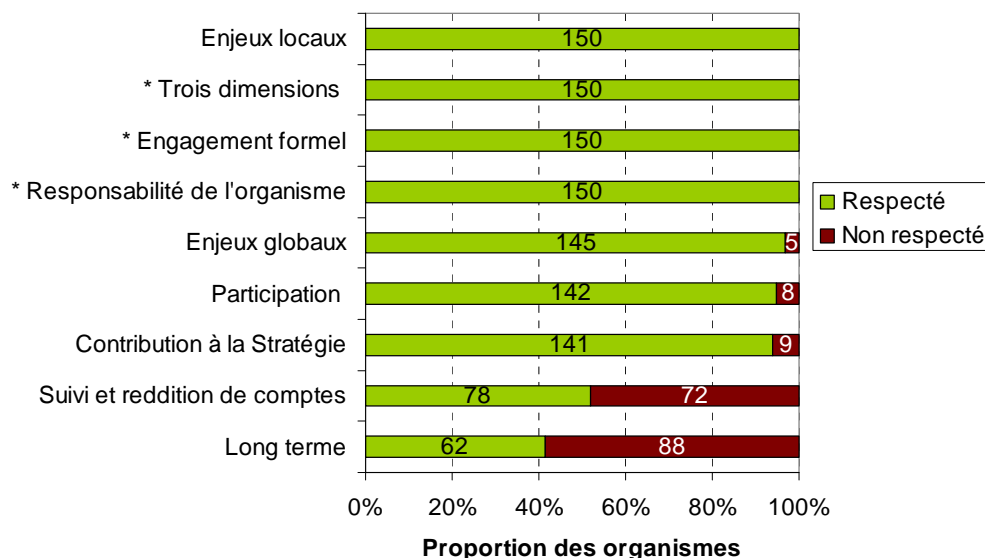
Présence d'une démarche intégrée de développement durable selon les critères retenus

En se basant sur les critères, sur les 778 organismes sondés, 150 ont une démarche, soit 19,3 %. Ceci représente 51 % des organismes ayant déclaré être engagés dans une démarche de développement durable, et 12 % des 1245 organismes municipaux et régionaux québécois.

Les municipalités locales et les MRC ayant une démarche selon les critères retenus représentent 5 201 144 habitants, soit 65 % de la population québécoise. Aux fins de ce calcul, pour les municipalités ayant une démarche faisant partie d'une MRC ayant également une démarche, aucun citoyen n'a été compté deux fois.

Respect des critères par les organismes ayant une démarche

n = 150



Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les nombres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

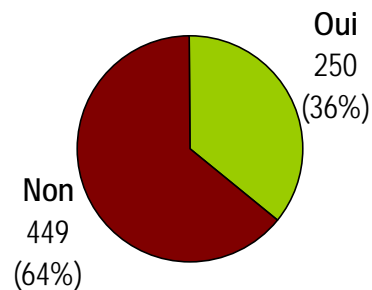
7.2 Résultats pour les municipalités locales

La section 7.3 présente les résultats pour les municipalités locales par strate de population et, pour faciliter la comparaison, les résultats sont alors présentés sous forme de proportions.

7.2.1 Réponses aux questions

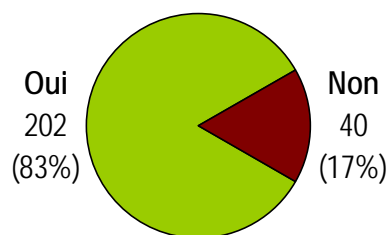
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

$n = 699$



2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche ?

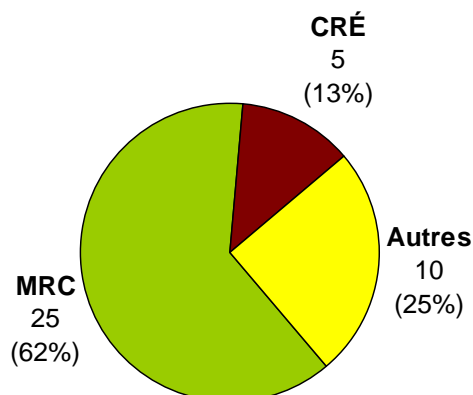
$n = 242$



Les municipalités locales ayant répondu par la négative étaient redirigés vers la question suivante :

3. Quel organisme en est responsable?

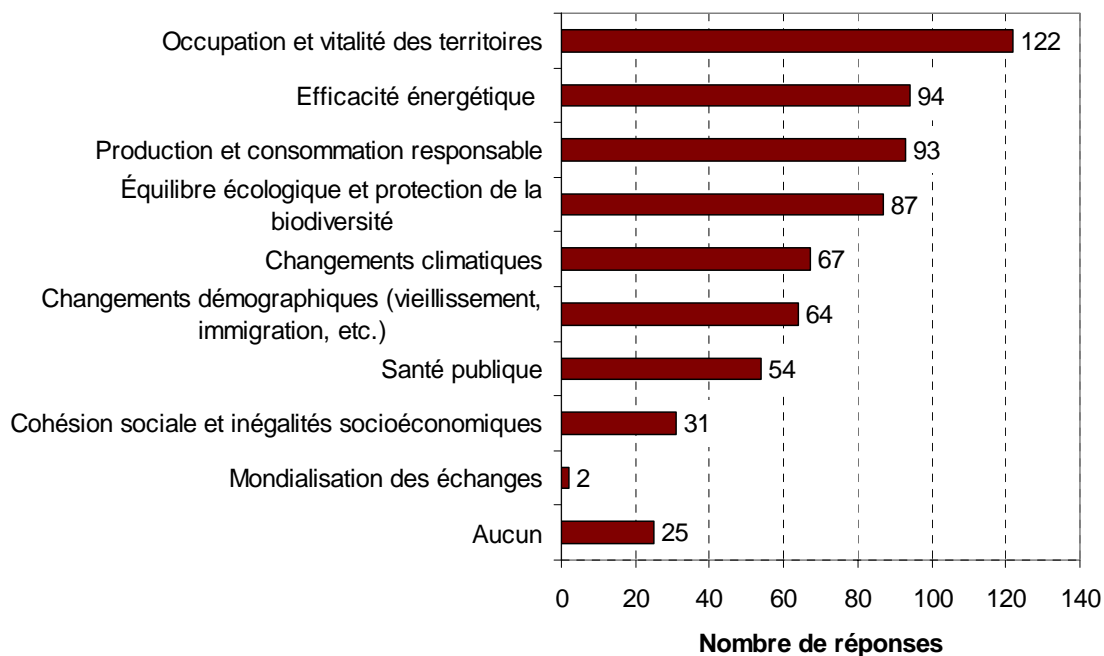
n = 39



Parmi les réponses classées sous «Autres», on mentionne à quelques reprises l'existence d'un comité de développement auquel l'organisme participe. La responsabilité revient dans certains cas à un organisme communautaire, soit une coopérative ou un écocentre. Enfin, d'autres indiquent que la démarche relève d'une entité de plus grande taille, c'est-à-dire d'un regroupement régional, de plusieurs municipalités ou de l'Agenda 21.

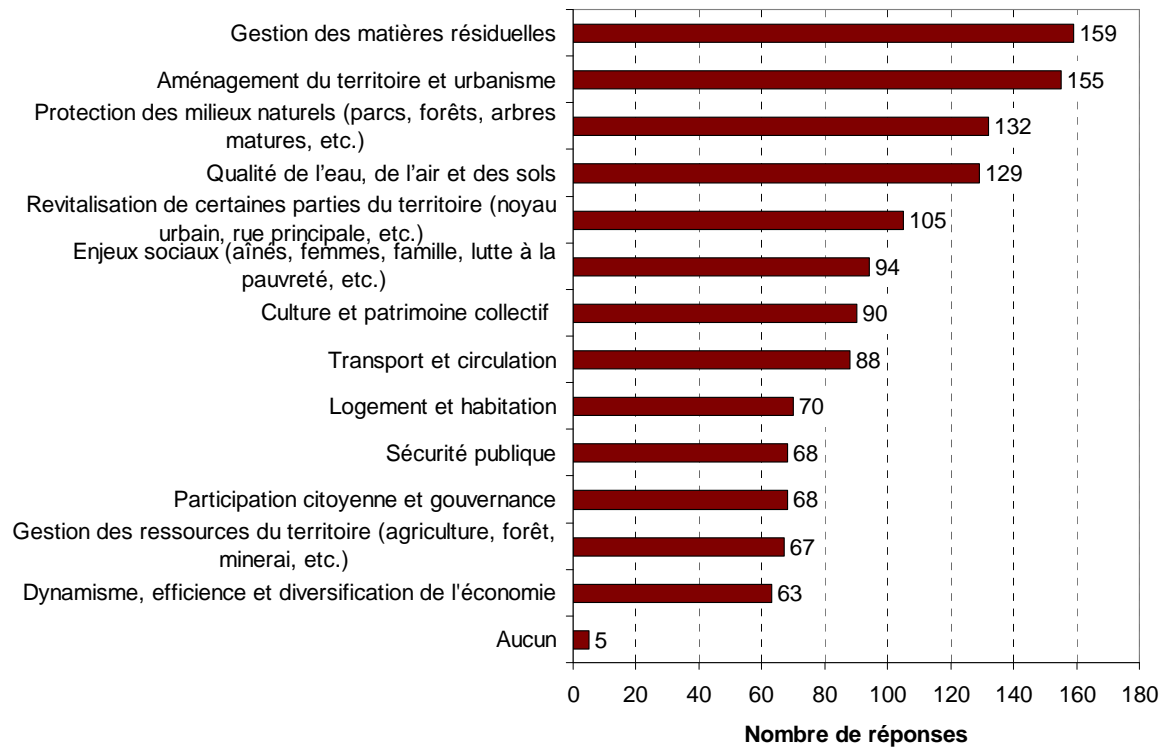
4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n = 220



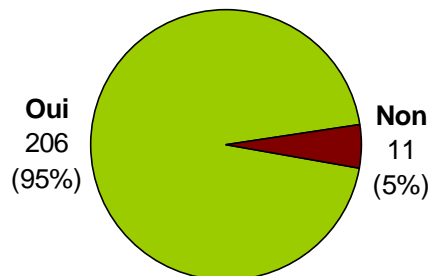
5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

$n = 220$



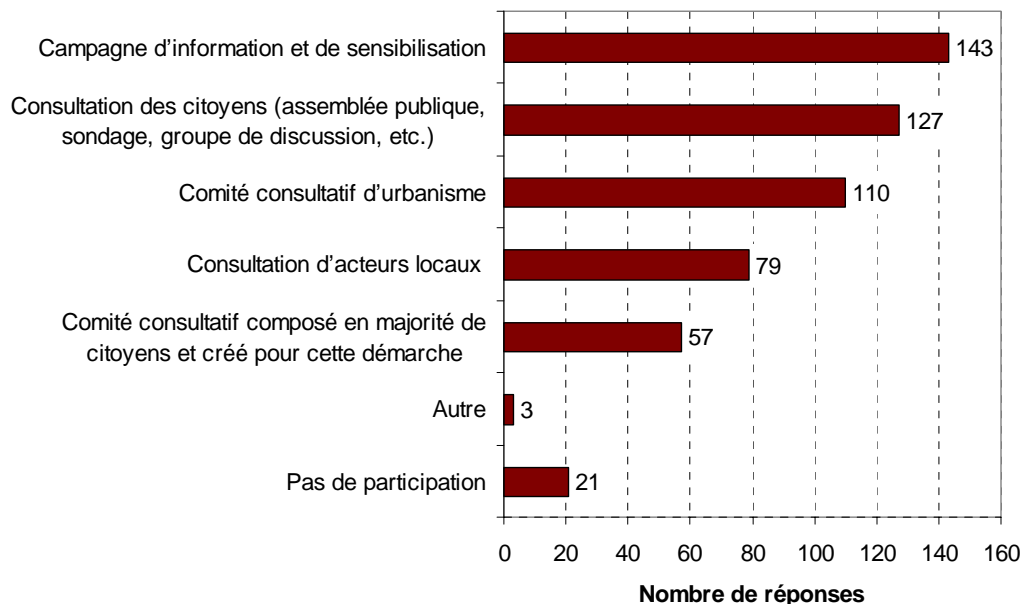
6. Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde ?

$n = 217$



7. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants?

n = 211

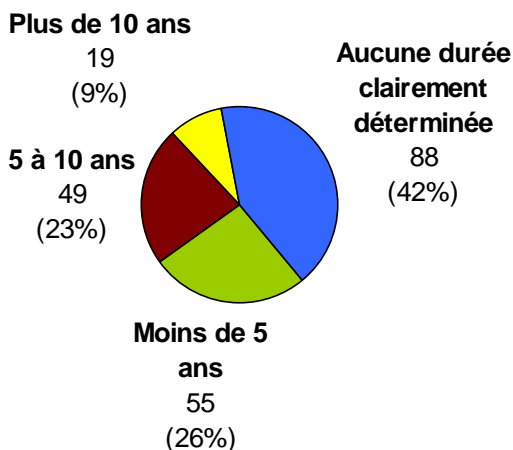


Dans la section « Autre », on retrouve ces méthodes de consultation :

- comité de liaison et de partenaires impliqué dans la démarche;
- participation de citoyens avec les membres du conseil municipal;
- comité de rédaction formé de conseillers municipaux, de fonctionnaires du MDDEP et du MRNF, et de citoyens.

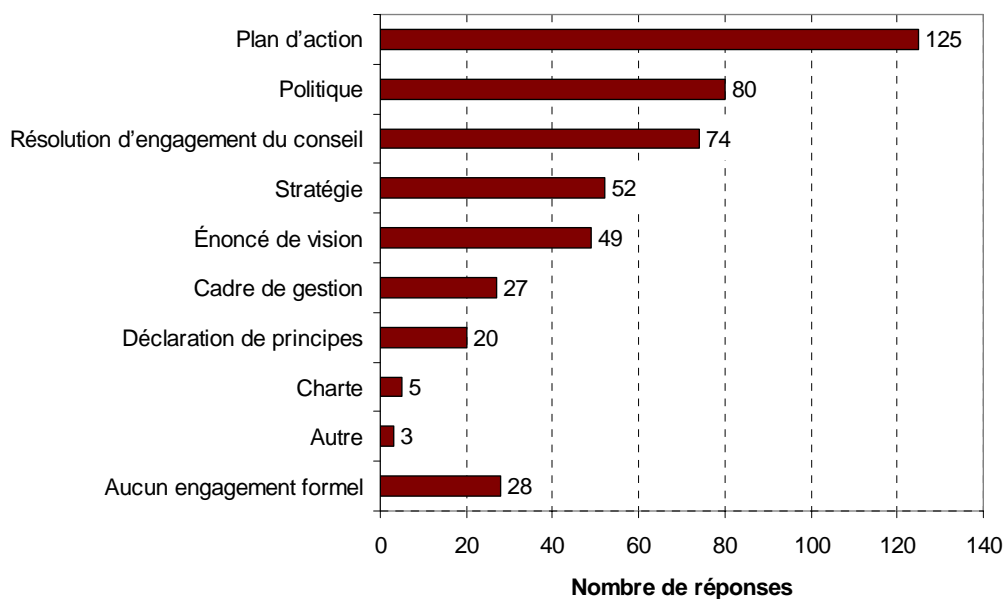
8. Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

n = 211



9. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche?

$n = 210$

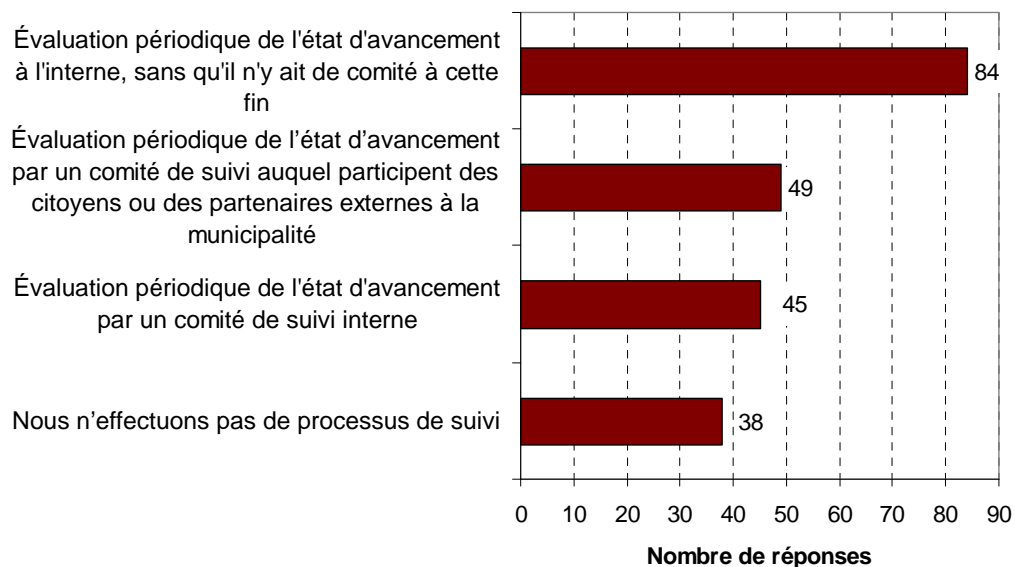


On retrouve également, dans la section « Autre », les formes d'engagement suivantes :

- l'intégration des principes de DD dans la planification stratégique municipale;
- la refonte des règlements d'urbanisme;
- l'adhésion à un Agenda 21 local.

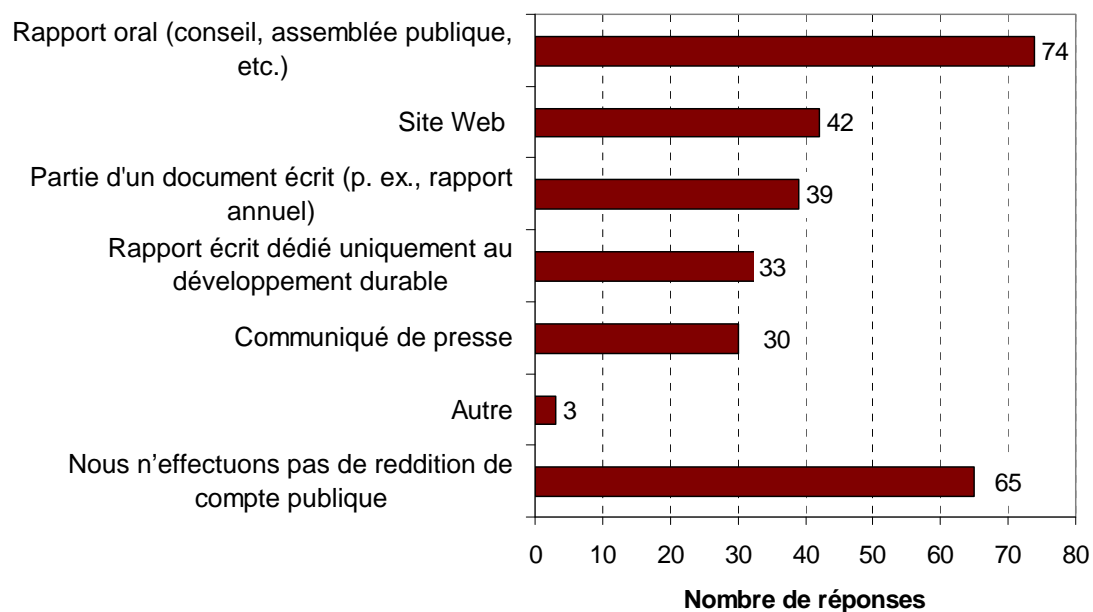
10. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

$n = 206$



11. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

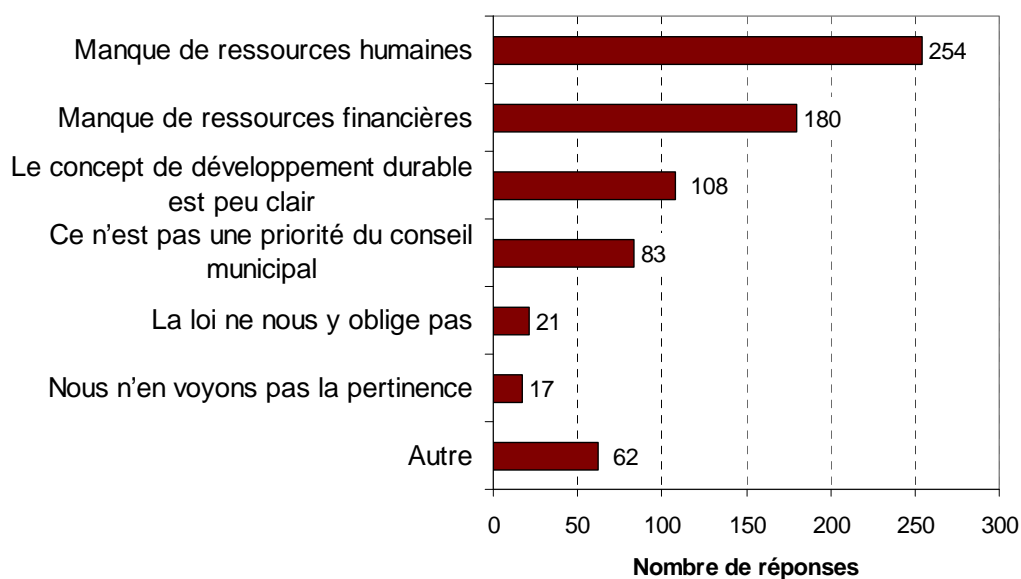
n = 206



Les organismes ayant coché «Autre» affirment utiliser les bulletins ou journaux municipaux comme processus de reddition de comptes publique.

12. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n = 387



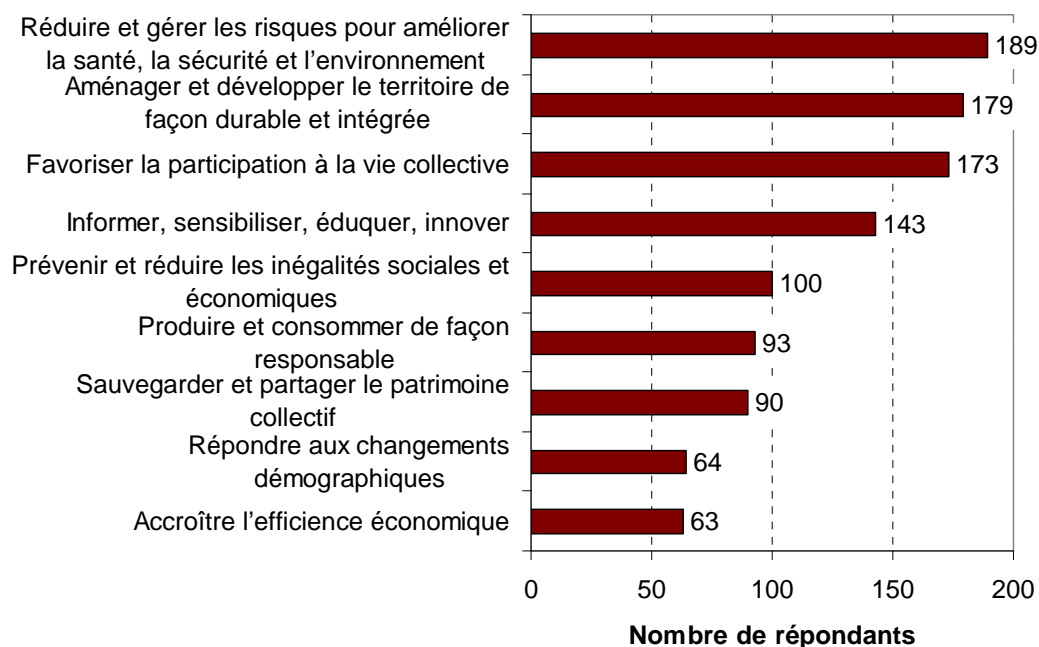
Parmi les motifs exprimés dans la catégorie « Autre », nous retrouvons les suivants :

- des gestes concrets en matière de développement durable sont posés, sans être intégrés à une démarche formelle;
- le développement durable fait déjà partie des préoccupations et il est considéré lors du processus de prise de décision des conseils municipaux;
- des discussions et réflexions sur le concept de développement durable sont amorcées, mais l'organisme n'est pas encore à l'étape de l'élaboration d'une démarche complète;
- la municipalité préfère développer une démarche environnementale;
- la question n'a pas été abordée;
- une telle démarche ne répondrait pas ou peu aux besoins de la communauté;
- le manque de temps et la surcharge de travail;
- l'entreprise d'une démarche au niveau de la MRC;
- le manque de sensibilisation des décideurs.

7.2.2 Analyse

Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue

$n = 250$

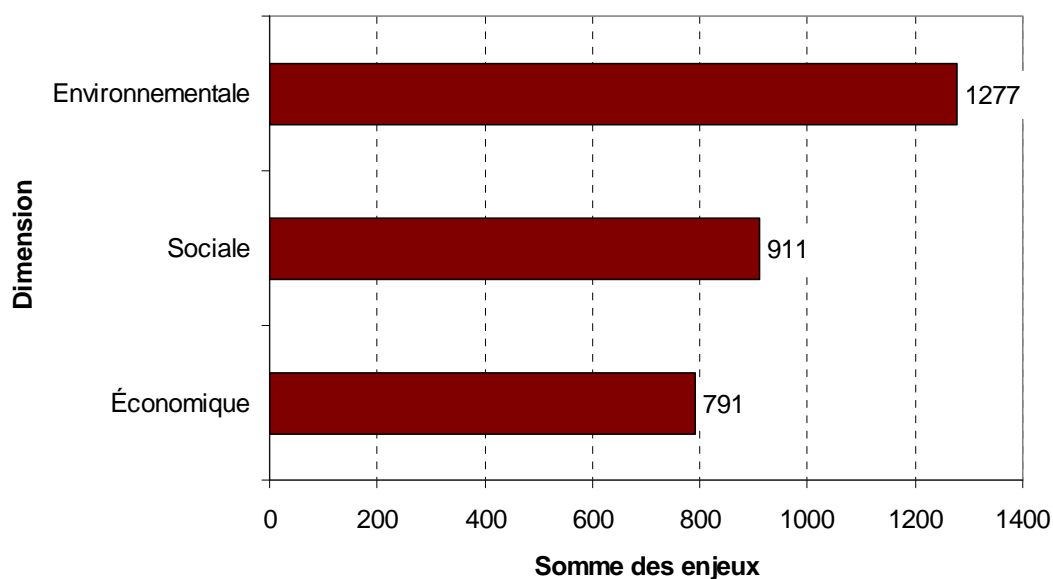


Dimensions du développement durable abordées dans les démarches

$n = 220$

- 209 municipalités locales traitent d'au moins un enjeu environnemental
- 199 municipalités locales traitent d'au moins un enjeu économique
- 194 municipalités locales traitent d'au moins un enjeu social

Le graphique suivant illustre la sommation des enjeux de chacune des dimensions traités par toutes les municipalités locales⁴. Tel qu'indiqué au tableau 7, un enjeu peut faire partie de plus d'une dimension.

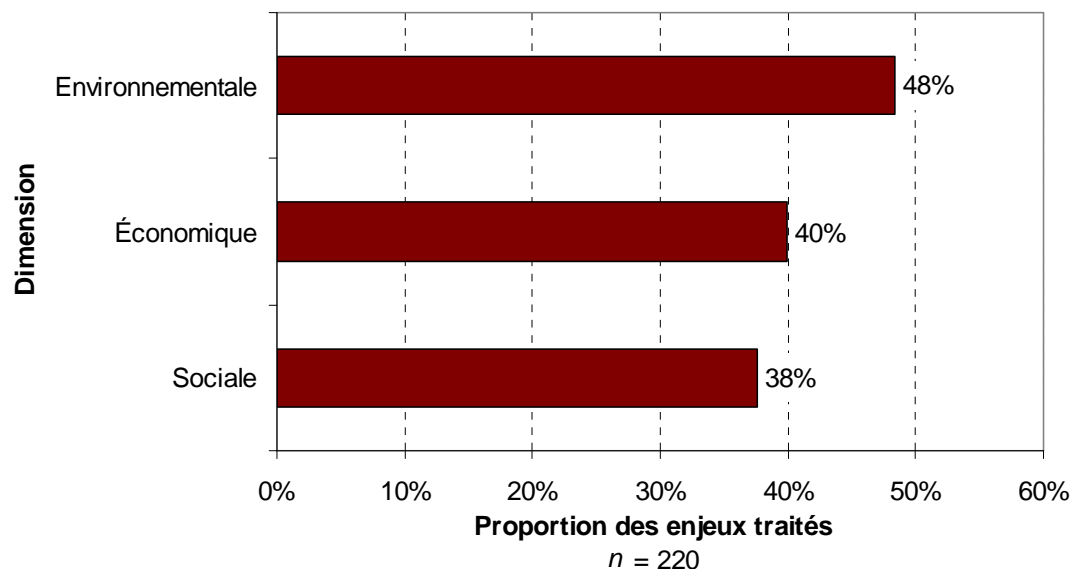


Les enjeux environnementaux sont donc davantage couverts que les enjeux sociaux (40 % plus) et que les enjeux économiques (61 % plus).

Toutefois, il y avait moins d'enjeux économiques et sociaux dans les choix de réponse du sondage et dans la grille d'analyse utilisée (tableau 7). Ainsi, pour atténuer cette distorsion, le nombre d'enjeux traités par les municipalités pour chacune des dimensions du DD est exprimé dans la figure suivante en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions⁵.

⁴ Par exemple, si l'enjeu A était traité par 35 organismes et l'enjeu B par 112 organismes, la sommation est de 147 enjeux.

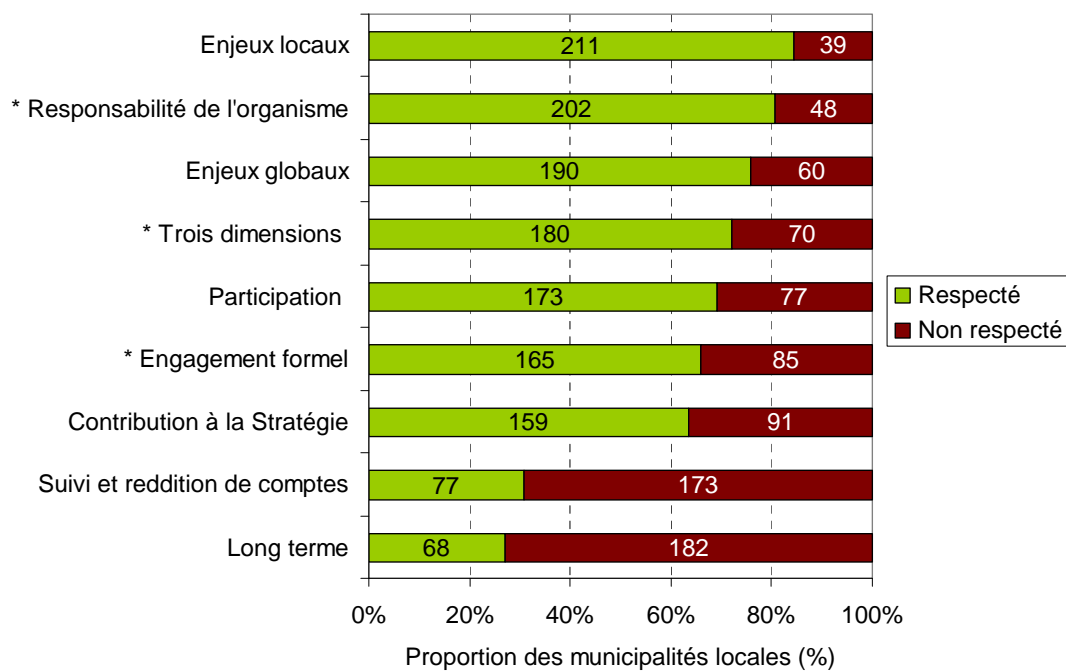
⁵ Par exemple, si les 220 municipalités locales ayant répondu aux questions sur les enjeux avaient sélectionné tous les 9 enjeux économiques, ils auraient totalisé 1980 enjeux \times organismes. Les 791 enjeux \times organismes représentent donc 40 % de ce total.



Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

n = 250

Les critères sont présentés à la section 2.2.1.

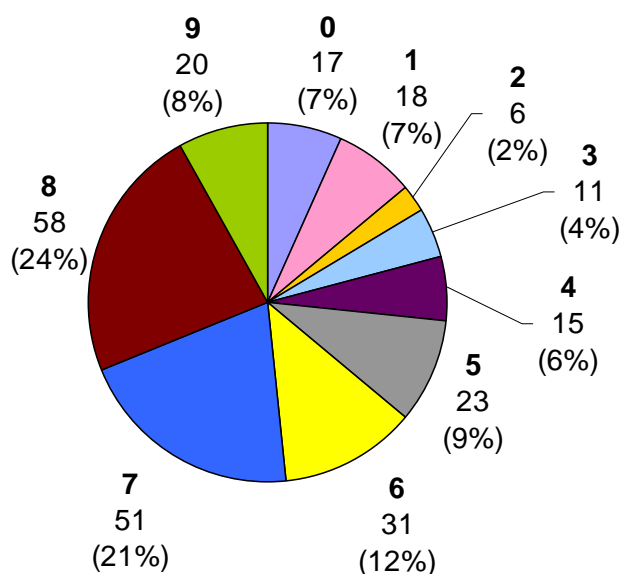


Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les nombres sur les barres correspondent au nombre de municipalités locales.

Nombre de critères respectés

n= 250



La figure indique en gras le nombre de critères respectés par le nombre de municipalités locales ayant déclaré avoir une démarche. Par exemple, 21 % des municipalités ayant déclaré avoir une démarche, soit 51 d'entre elles, respectent 7 critères.

Le respect des trois critères essentiels – l'origine municipale de la démarche, l'engagement formel envers celle-ci et la présence des trois dimensions – est présent dans les démarches de 128 municipalités (51 % de celles ayant déclaré avoir une démarche).

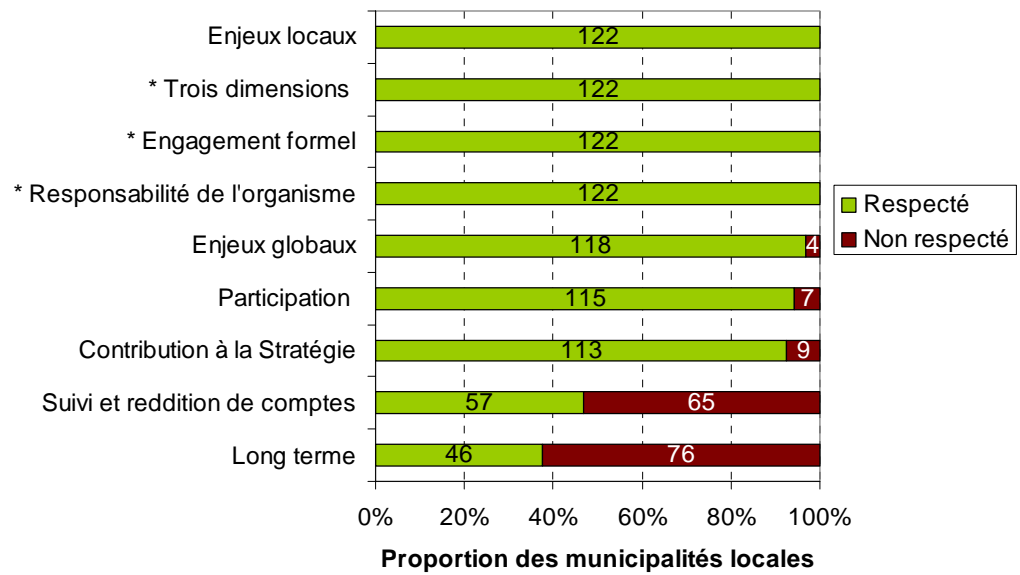
Présence d'une démarche intégrée de développement durable selon les critères retenus

En se basant sur les critères, sur les 699 municipalités locales sondées, 122 ont une démarche, soit 17,5 %. Ceci représente 49 % des municipalités locales ayant déclaré être engagées dans une démarche de développement durable et 11 % des 1135 municipalités locales.

Ces municipalités locales représentent 4 494 219 habitants, soit 56 % de la population québécoise.

Respect des critères par les municipalités locales ayant une démarche

$n = 122$



Les nombres sur les barres correspondent au nombre de municipalités locales.

7.3 Résultats par strate de population de municipalités locales

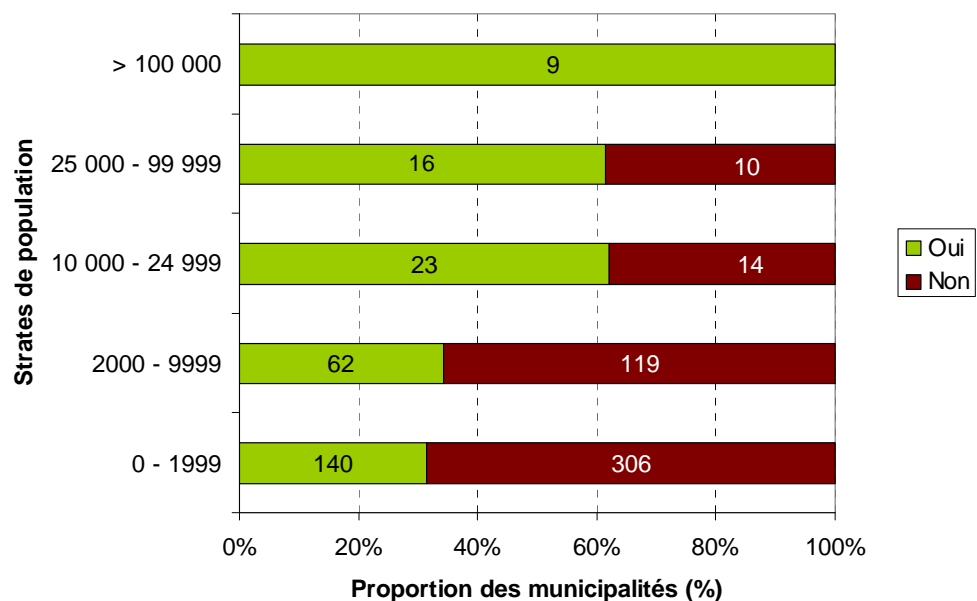
Le tableau 2, à la section 3.1.2, montre que les municipalités répondantes, en matière de classes de population, sont représentatives de l'ensemble des municipalités locales québécoises.

Cette section présente surtout des proportions, de manière à faciliter la comparaison entre les municipalités de différentes tailles. Les résultats en chiffres pour les municipalités locales sont présentés à la section précédente.

7.3.1 Réponses aux questions

1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

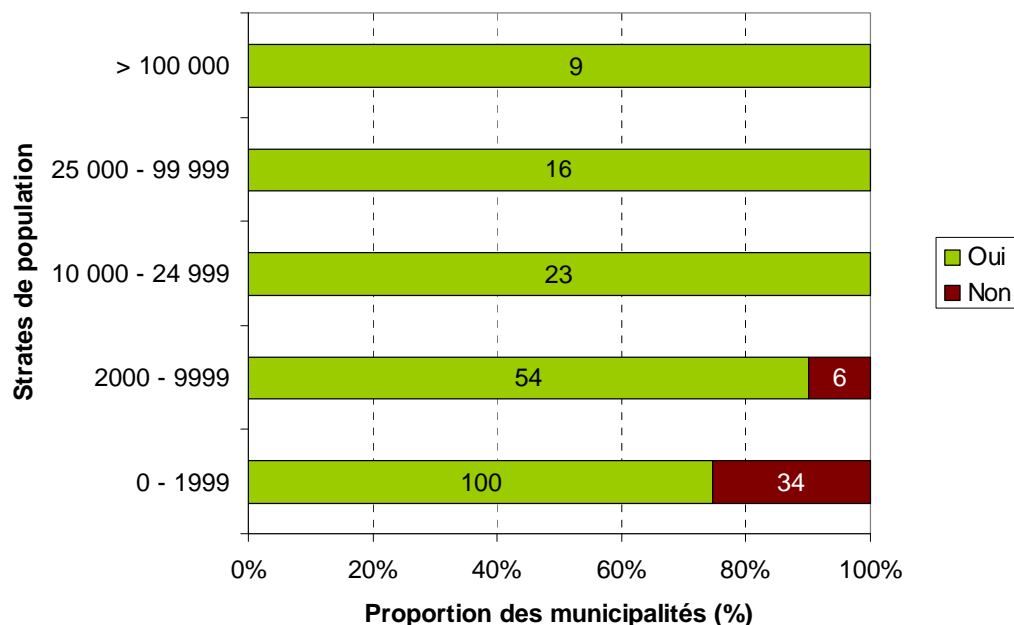
$n = 699$



Les chiffres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche ?

n = 242

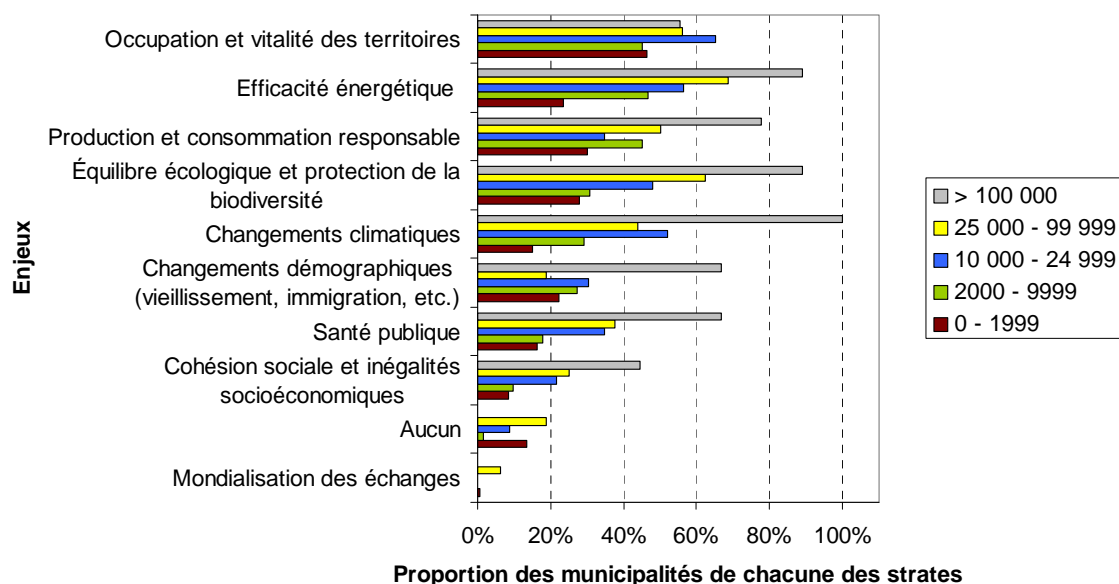


Les chiffres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n = 220

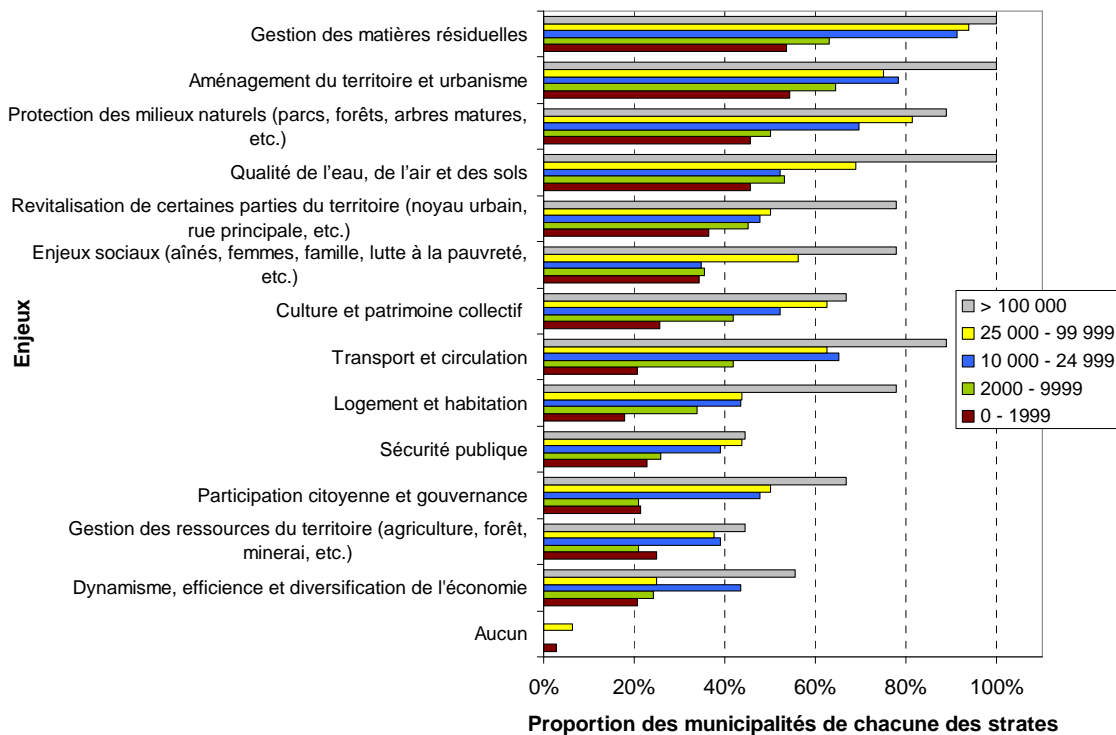
Les proportions sont calculées sur le nombre de municipalités ayant déclaré avoir une démarche de développement durable.



Par exemple, la figure ci-haut montre que 52 % des municipalités de 10 000 à 24 999 habitants ayant déclaré avoir une démarche de développement durable y intègrent l'enjeu des changements climatiques.

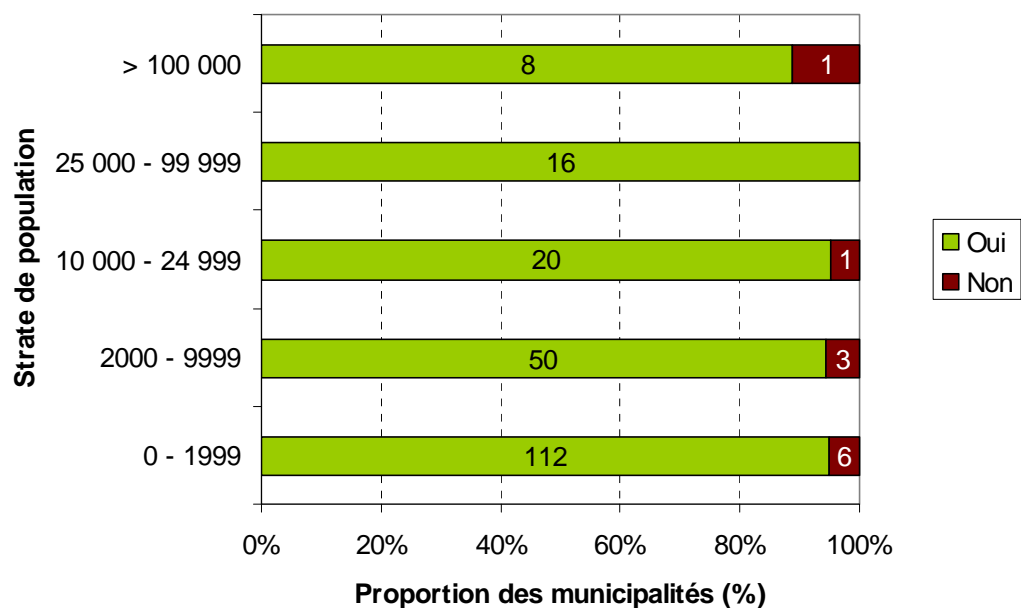
5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n = 220



6. Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde ?

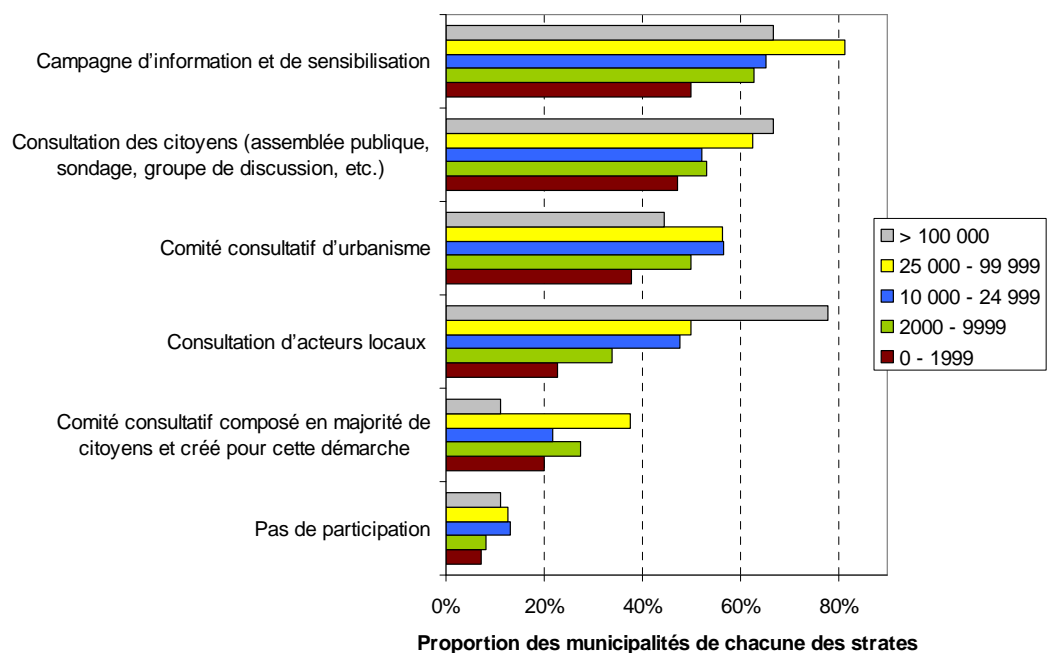
n = 217



Les chiffres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

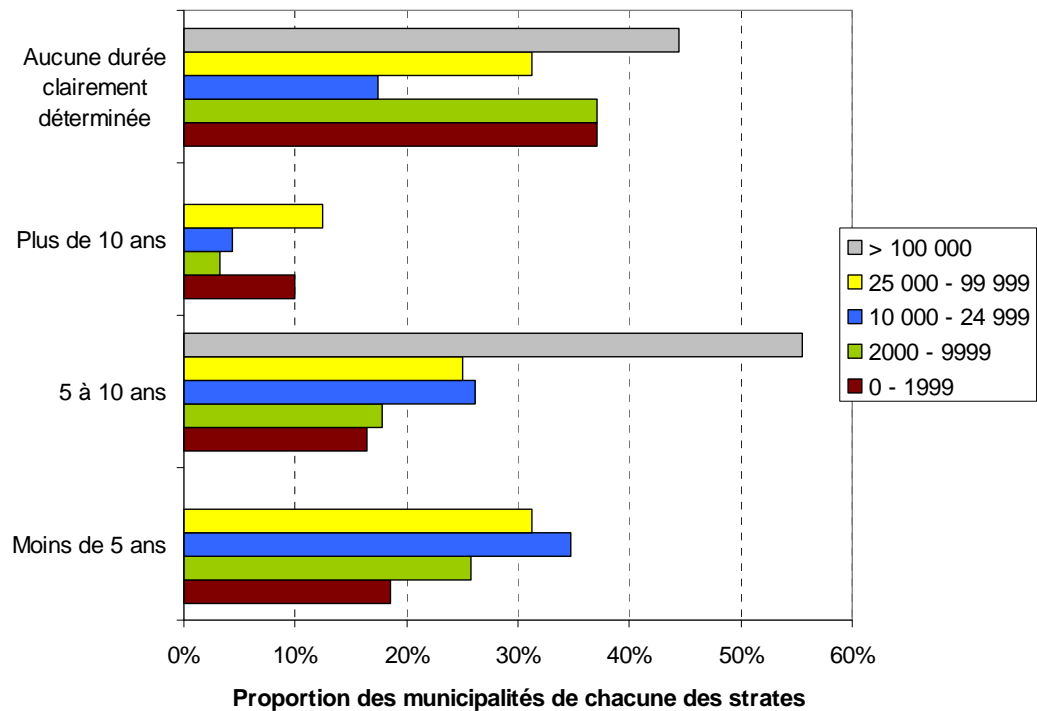
7. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants :

n = 211



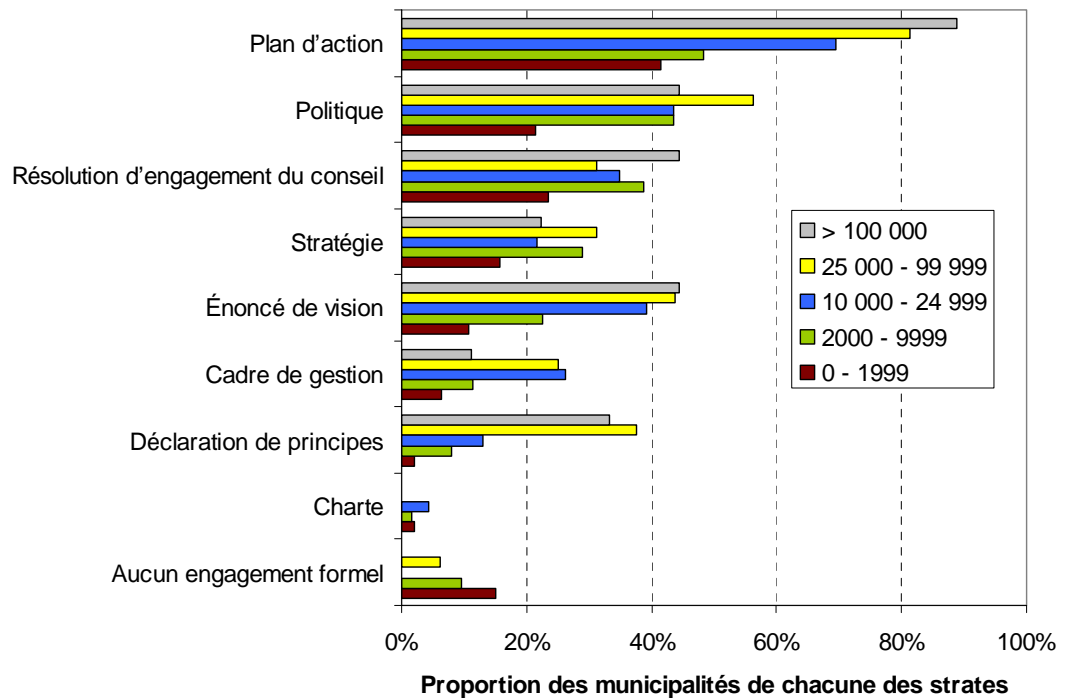
8. Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

n = 211



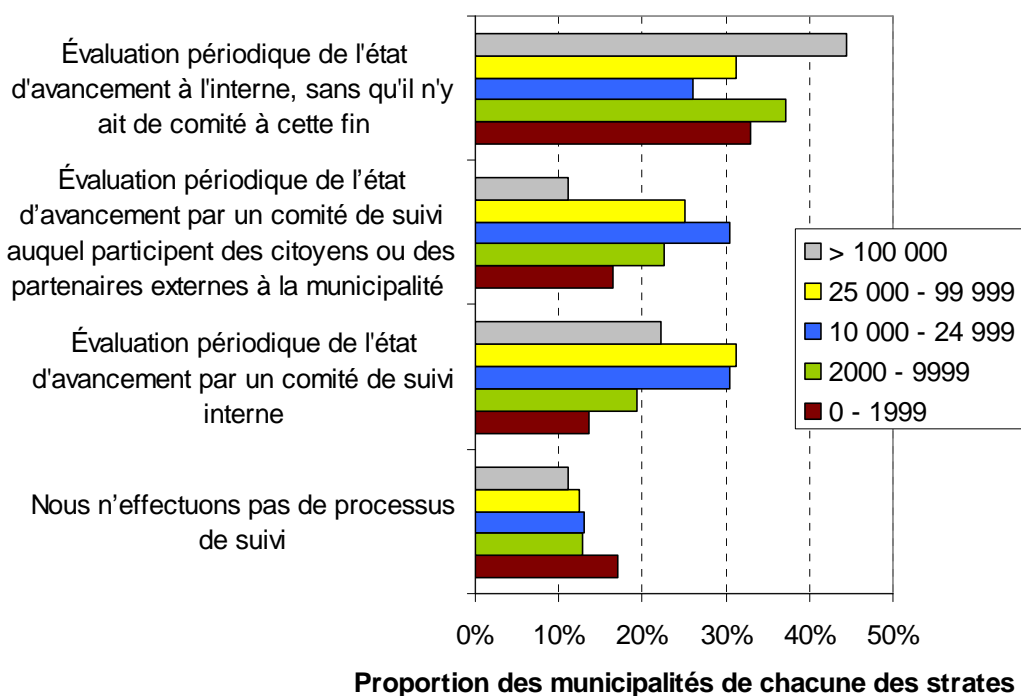
9. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche :

n = 210



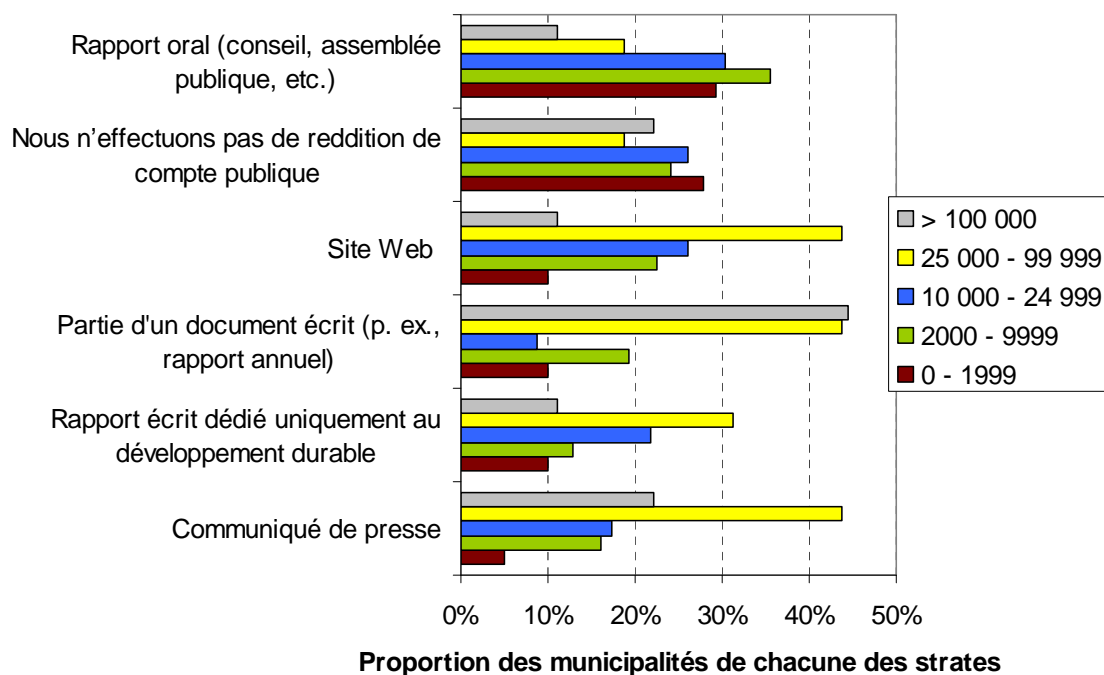
10. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n = 206



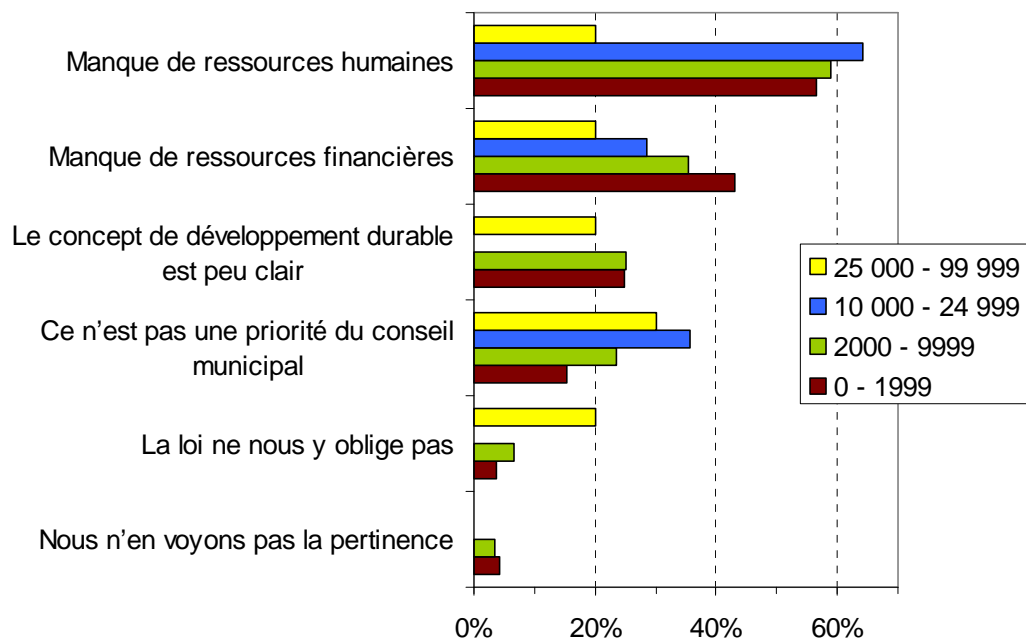
11. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

n = 206



12. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

n = 387

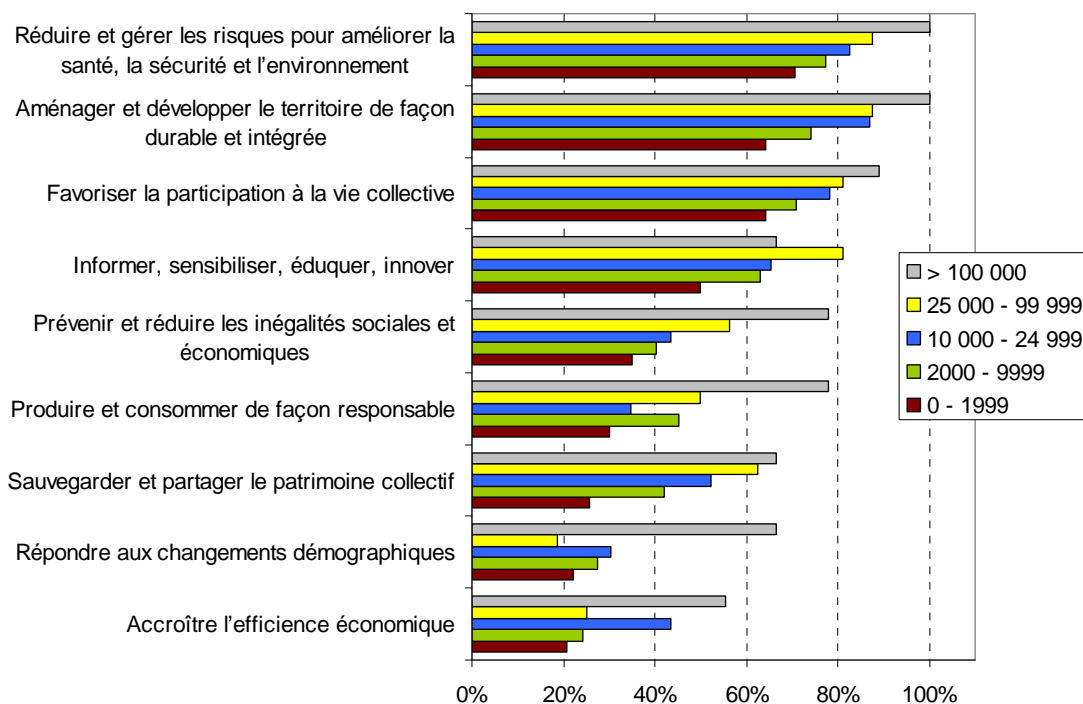


Proportion des municipalités de chacune des strates

7.3.2 Analyse

Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue.

n = 250



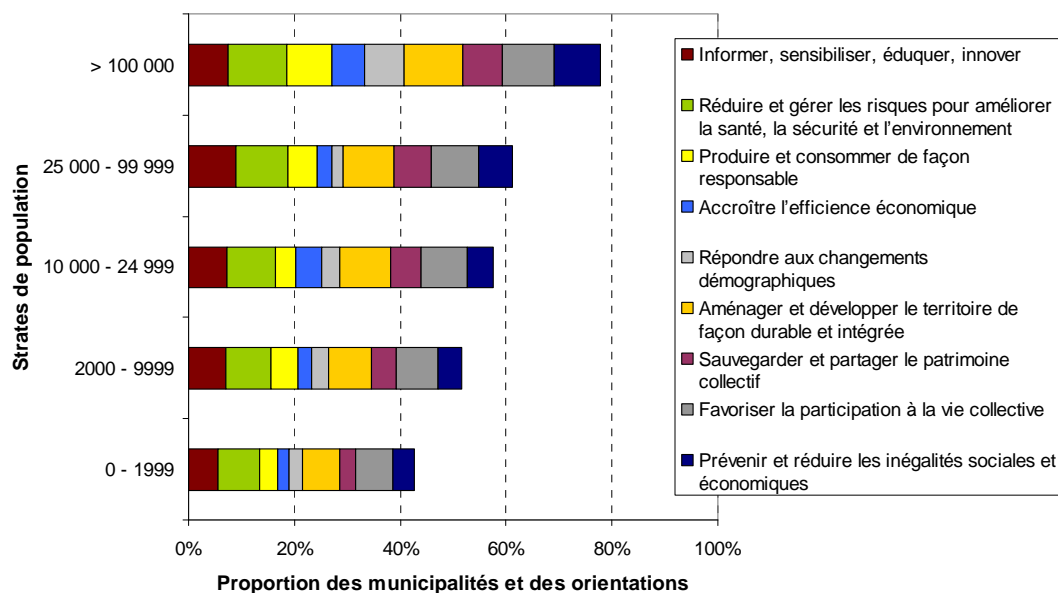
Les mêmes données peuvent être représentées autrement, afin de montrer l'effort des municipalités locales de chacune des strates de population quant à chacune des orientations.

La figure suivante a été construite en :

- Attribuant une pondération égale à chacune des orientations de la stratégie (11,11 %);
- Calculant, pour chacune des orientations, la proportion des municipalités qui y contribue, par rapport à l'ensemble des municipalités ayant déclaré avoir une démarche, pour une strate donnée.

Par exemple, 70 municipalités de 0 à 1999 habitants contribuent à la première orientation, soit « Informer, sensibiliser, éduquer, innover ». Ils représentent 50 % des 140 organismes de cette région ayant déclaré avoir une démarche de DD. Pour cette orientation, la région « obtient » ainsi un résultat pondéré correspondant à 5,56 % (50 % de 11,11 %).

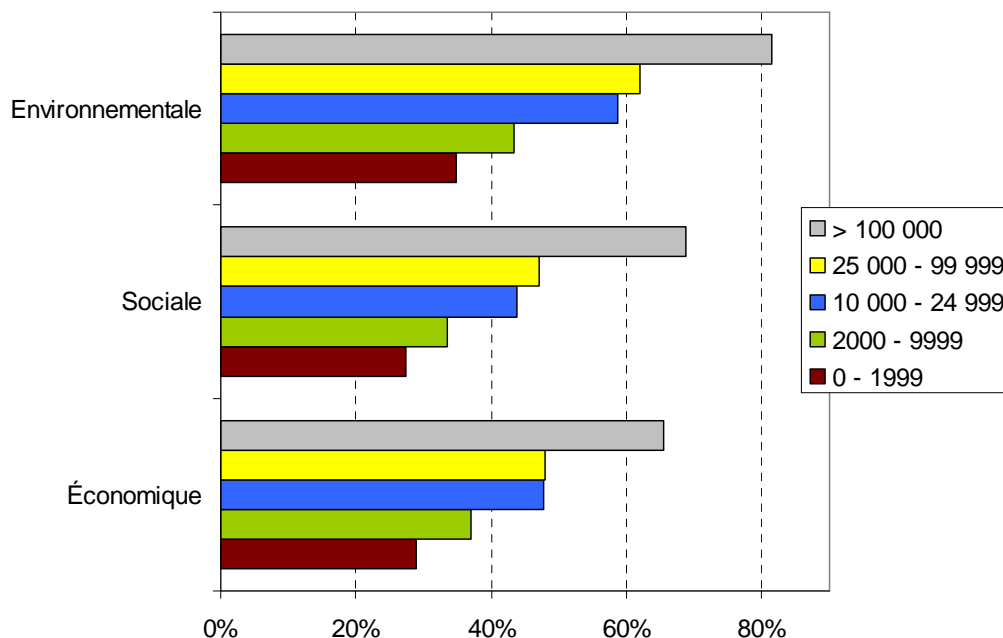
La figure illustre donc la contribution aux orientations de chacune des municipalités ayant déclaré avoir une démarche, par strate de population des municipalités locales.



Dimensions du développement durable abordées dans les démarches

n = 220

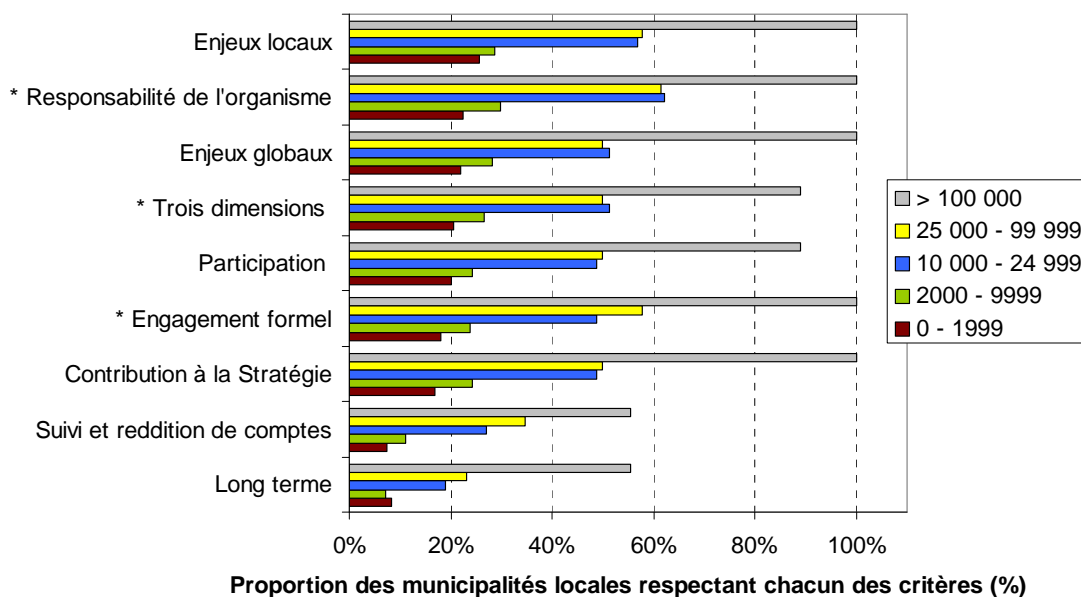
Le nombre d'enjeux traités par les municipalités pour chacune des dimensions du DD est exprimé dans la figure suivante en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions. Par exemple, les municipalités de 25 000 à 99 999 habitants ayant déclaré avoir une démarche de développement durable traitent de 62 % des enjeux environnementaux qu'ils auraient pu traiter.



Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

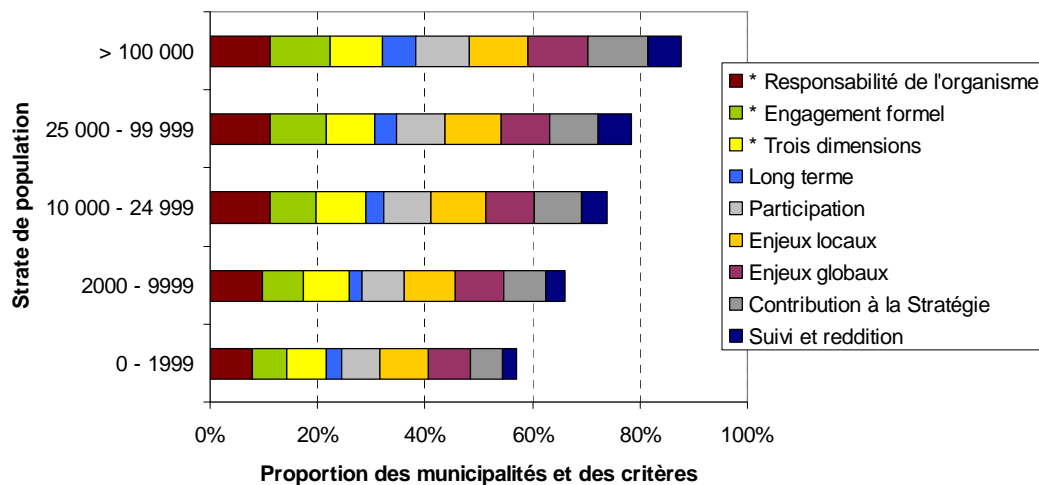
$n = 250$

Les critères sont présentés à la section 2.2.1.



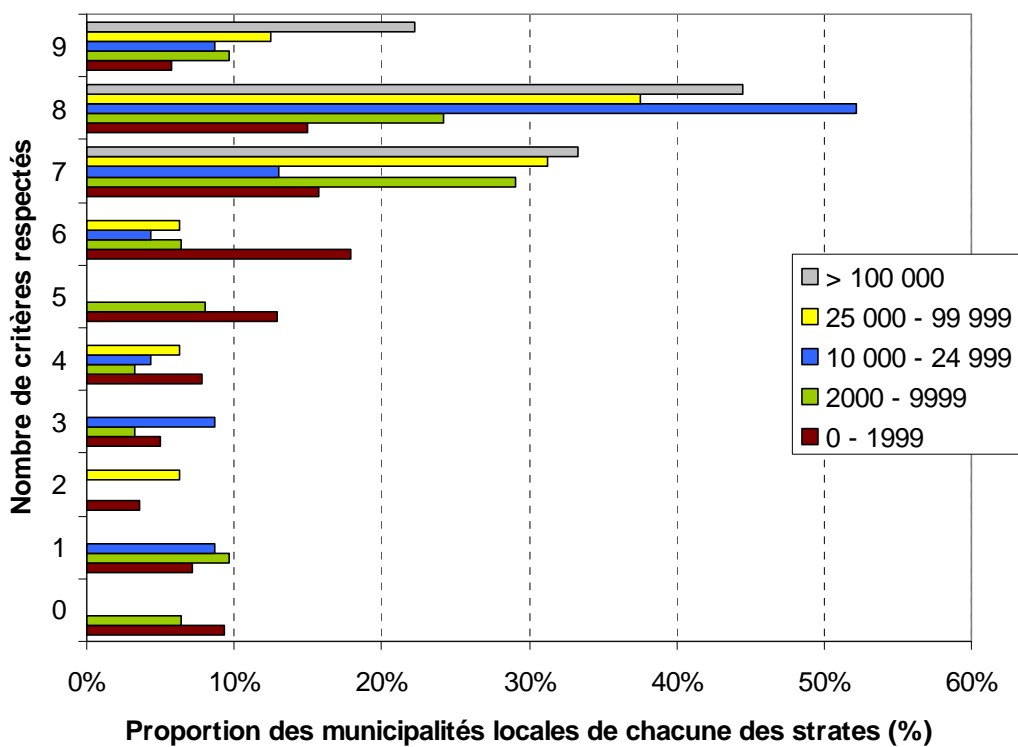
Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les mêmes données peuvent être présentées autrement, en utilisant la même méthode que dans le cas des contributions aux orientations de la stratégie gouvernementale.



Nombre de critères respectés

n= 250



La figure indique combien de critères sont respectés par quelle proportion de municipalités dans la strate. Par exemple, plus de 50 % des municipalités de 10 000 à 24 999 habitants ayant déclaré avoir une démarche respectent 8 critères. Nous constatons également que les municipalités de plus de 100 000 habitants respectent toutes au moins 7 critères.

Présence d'une DIDD selon les strates de population des municipalités locales

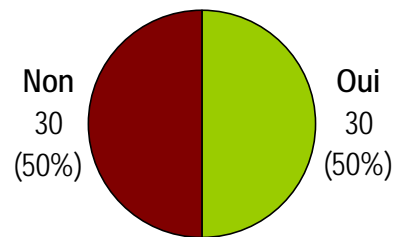
Strate	Nombre de municipalités ayant une démarche	Proportion des municipalités de cette strate qui ont une démarche (%)
0 - 1999	47	11
2000 - 9999	37	20
10 000 - 24 999	17	46
25 000 - 99 999	13	50
> 100 000	8	89
Total - toutes les strates	122	17,5

7.4 Résultats pour les MRC

7.4.1 Réponses aux questions

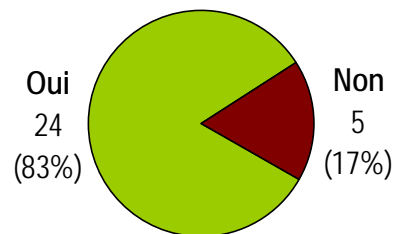
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

$n = 60$



2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche ?

$n = 29$



Les MRC ayant répondu par la négative étaient redirigées vers la question suivante.

3. Quel organisme en est responsable ?

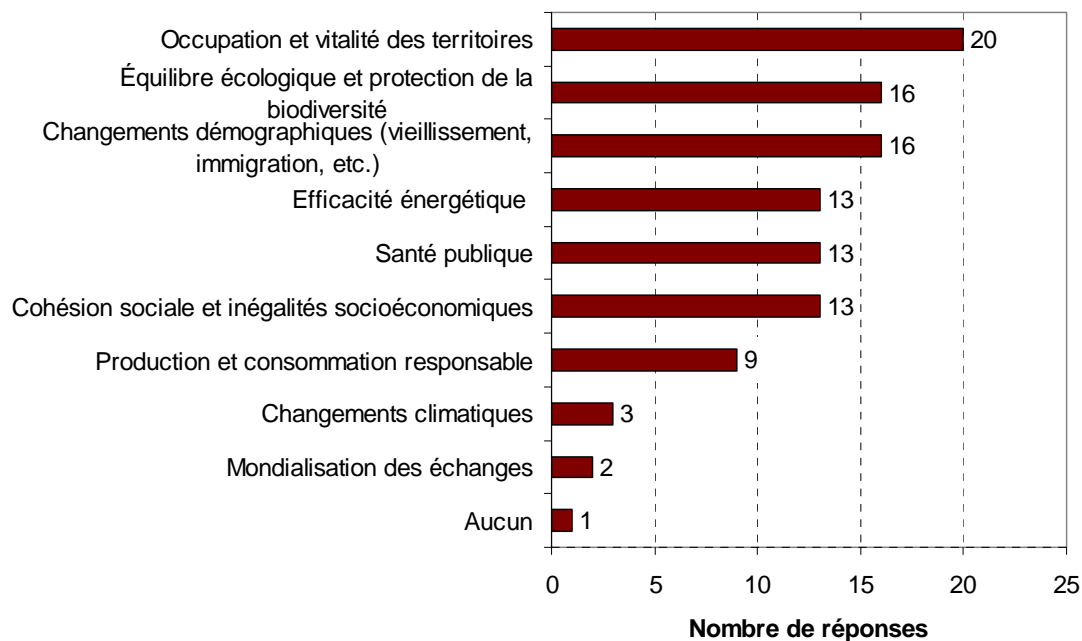
$n = 4$

Une MRC : 2

Une organisme à but non lucratif : 2

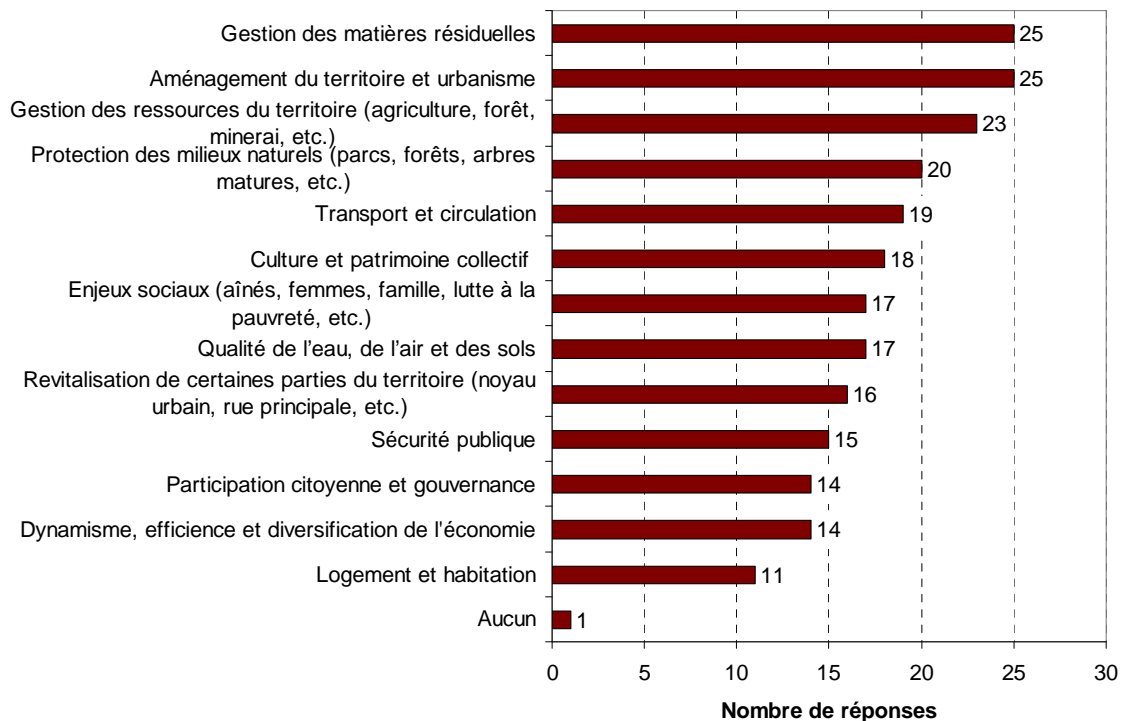
4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n = 28



5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n = 28



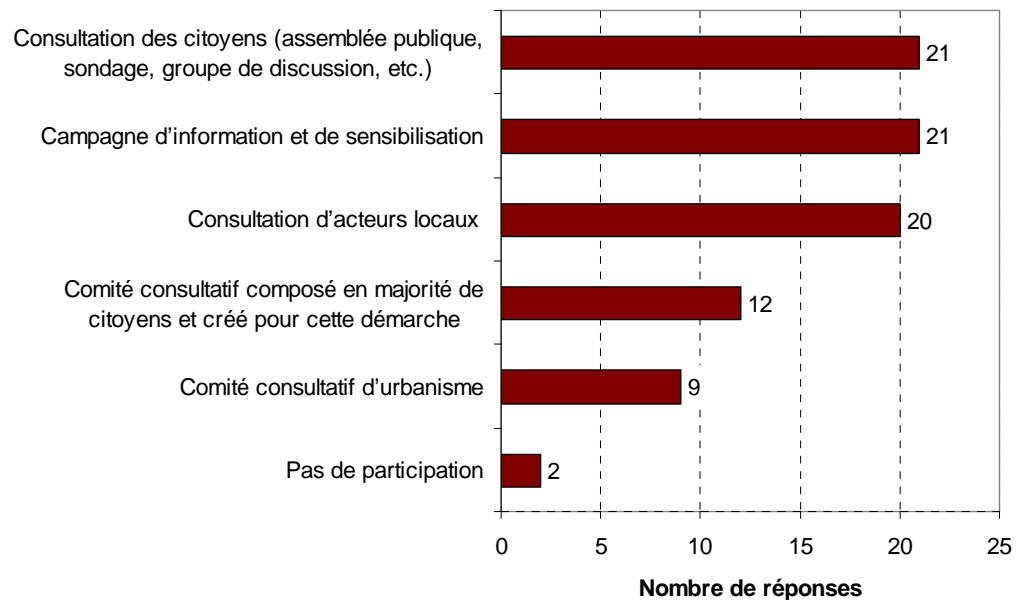
6. Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde ?

$n = 28$

100 % des MRC ont répondu oui.

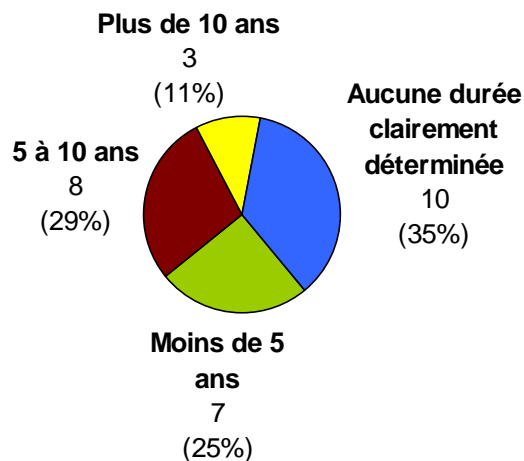
7. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants :

$n = 28$



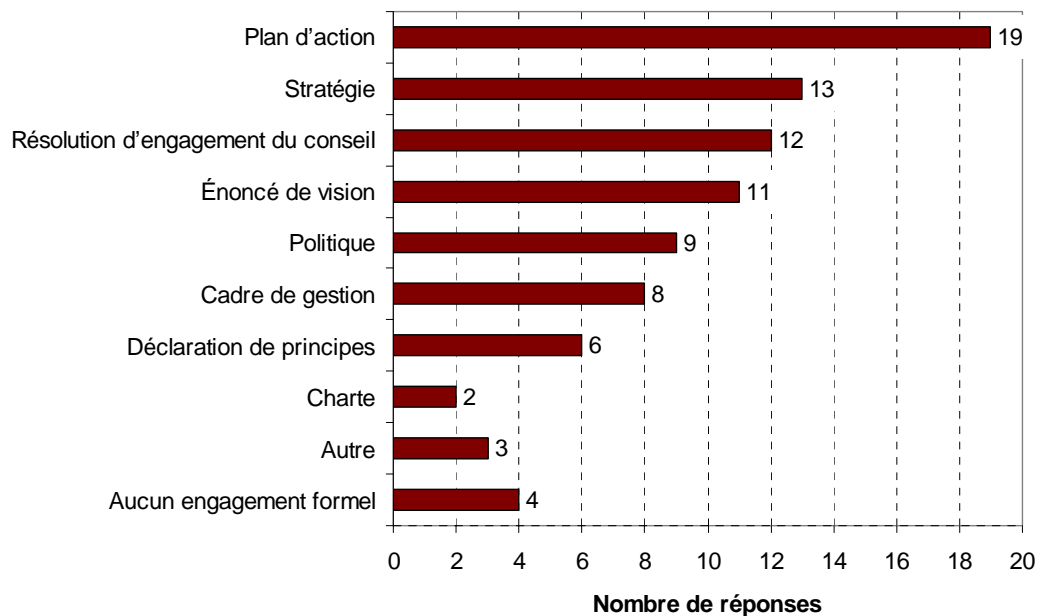
8. Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

$n = 28$



9. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche :

$n = 28$

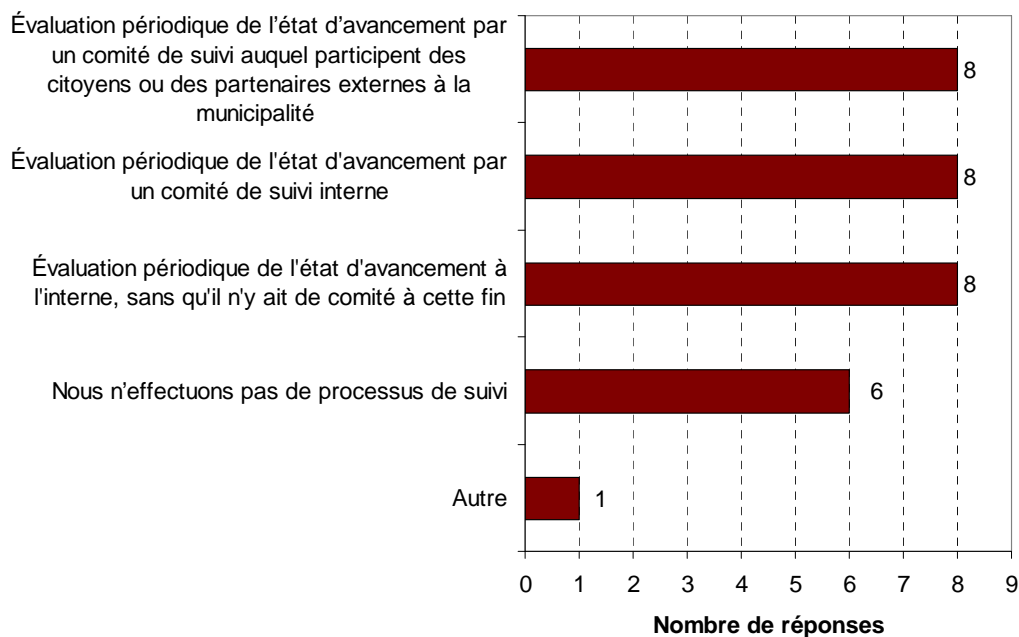


On retrouve également, dans la section « Autre », les formes d'engagement suivantes :

- l'intégration des principes de DD dans la planification stratégique;
- l'imposition d'une exigence de conformité pour les schémas d'aménagement;
- une politique de développement durable territoriale.

10. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

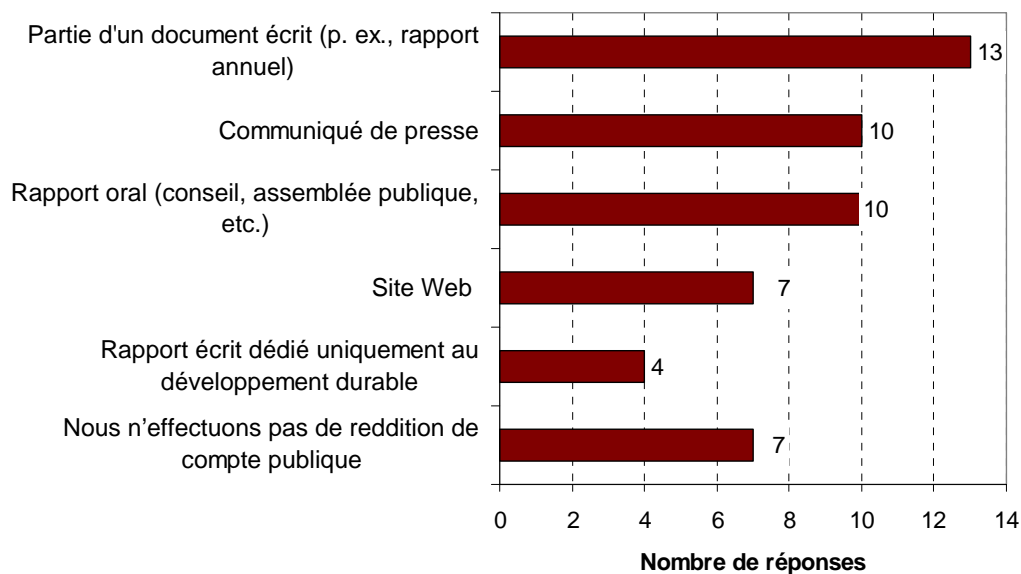
$n = 28$



« Autre » : Évaluation annuelle sous forme de forum auquel participe la population.

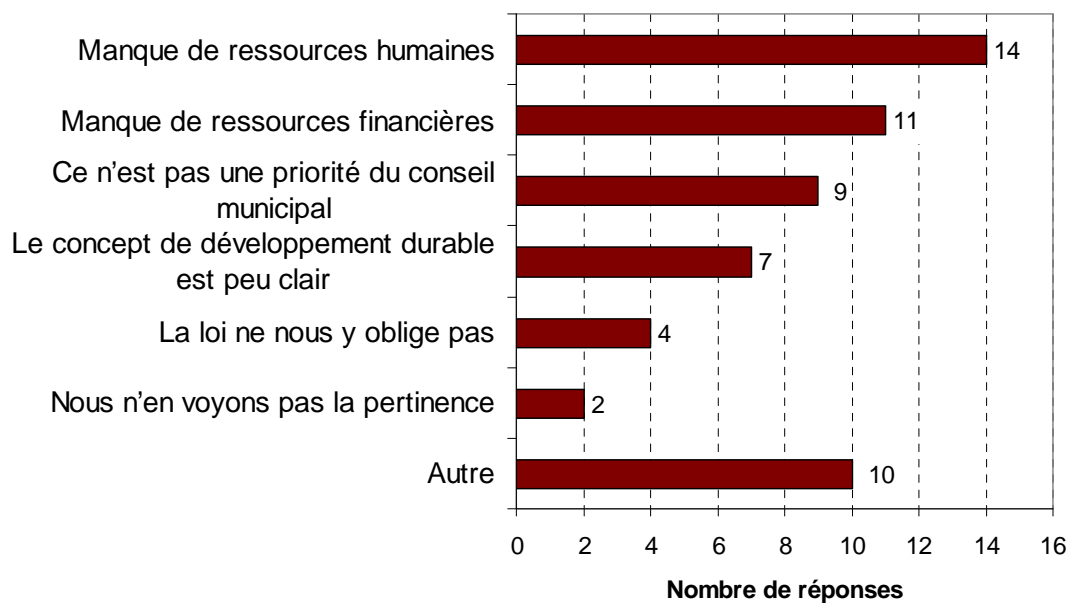
11. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

$n = 28$



12. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

$n = 27$



Parmi les motifs exprimés dans la catégorie « Autre », nous retrouvons :

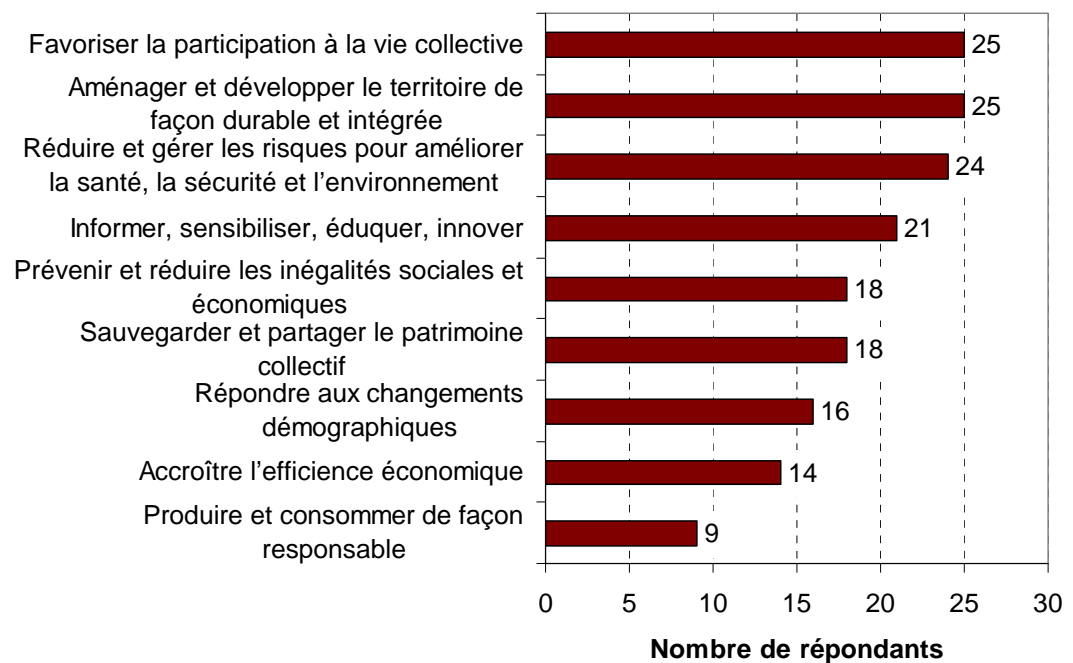
- des gestes concrets en matière de développement durable sont posés, sans être intégrés à une démarche formelle;

- le développement durable fait déjà partie des préoccupations et il est considéré lors du processus de prise de décision des conseils de MRC;
- manque de connaissance et d'information sur le concept;
- l'urgence de travailler sur d'autres projets de grande envergure.

7.4.2 Analyse

Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue.

$n = 30$

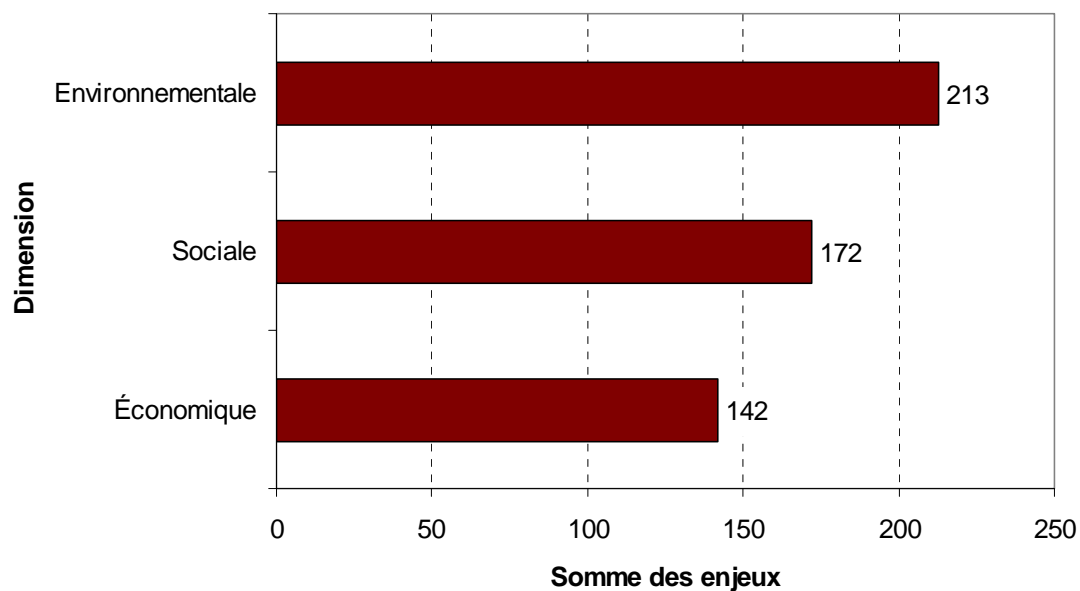


Dimensions du développement durable abordées dans les démarches.

$n = 28$

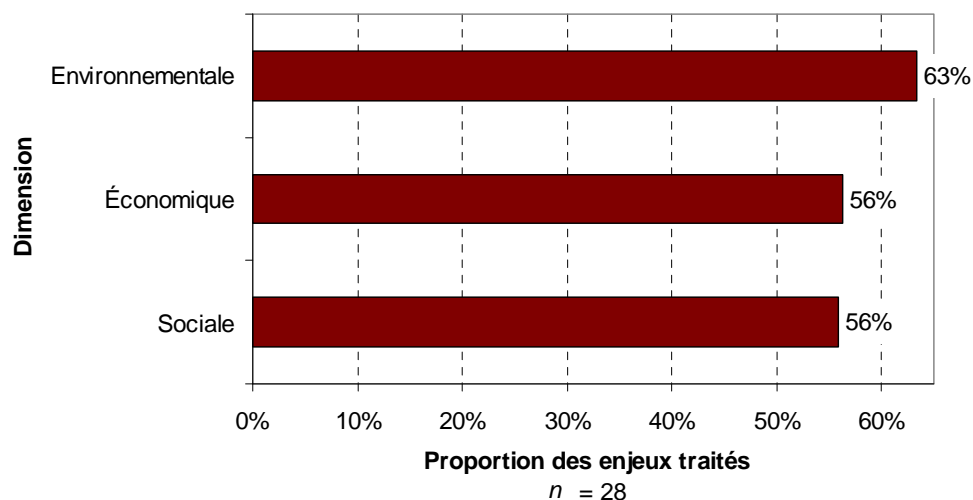
- 27 MRC traitent d'au moins un enjeu environnemental;
- 26 MRC traitent d'au moins un enjeu économique;
- 26 MRC traitent d'au moins un enjeu social.

Le graphique suivant illustre la sommation des enjeux de chacune des dimensions traités par toutes les MRC⁶. Tel qu'indiqué au tableau 7, un enjeu peut faire partie de plus d'une dimension.



Les enjeux environnementaux sont donc davantage couverts que les enjeux sociaux (24 % plus) et que les enjeux économiques (50 % plus).

Mentionnons toutefois qu'il y avait moins d'enjeux économiques et sociaux dans les choix de réponse du sondage et dans la grille d'analyse utilisée (tableau 7). Ainsi, pour atténuer cette distorsion, le nombre d'enjeux traités par les municipalités pour chacune des dimensions du DD est exprimé dans la figure suivante en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions⁷.



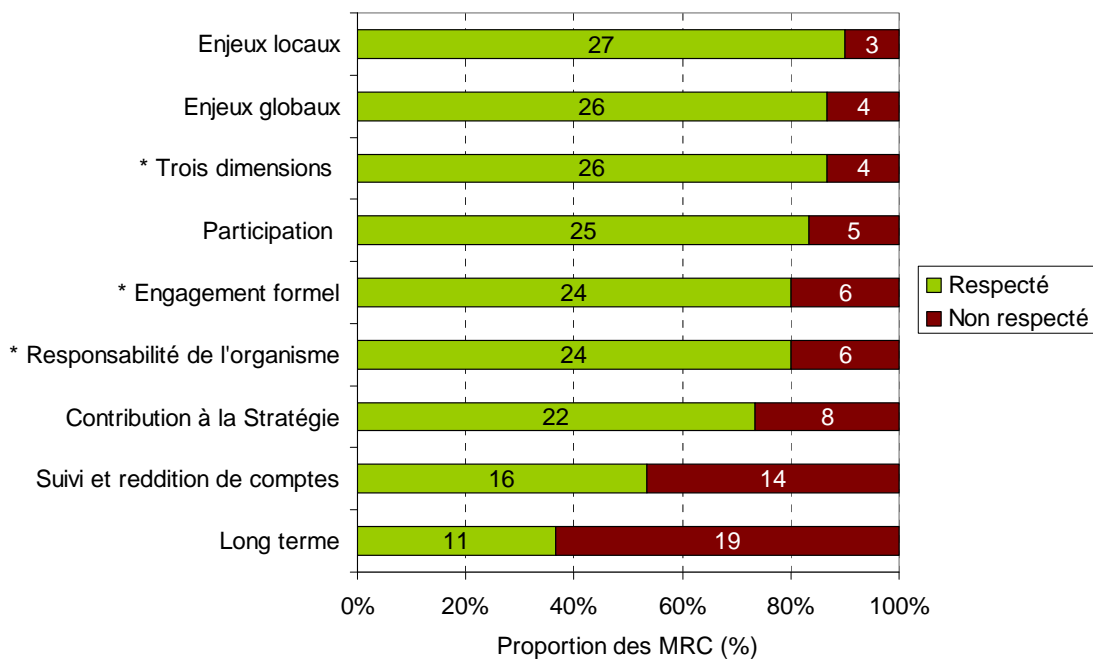
⁶ Par exemple, si l'enjeu A était traité par 35 organismes et l'enjeu B par 112 organismes, la sommation est de 147 enjeux.

⁷ Par exemple, si les 30 MRC avaient sélectionné tous les 9 enjeux économiques, ils auraient totalisé 270 enjeux × organismes. Les 142 enjeux × organismes représentent donc 53 % de ce total.

Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

$n = 30$

Les critères sont présentés à la section 2.2.1.

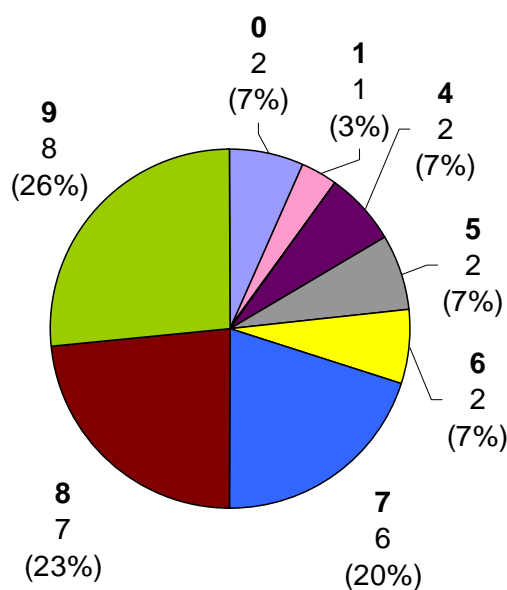


Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les nombres sur les barres correspondent au nombre de MRC.

Nombre de critères respectés

$n = 30$



La figure indique en gras le nombre de critères respectés par le nombre de MRC ayant déclaré avoir une démarche. Par exemple, 20 % des MRC ayant déclaré avoir une démarche, soit 6 d'entre elles, respectent 7 critères.

Le respect des trois critères essentiels – l'origine municipale de la démarche, l'engagement formel envers celle-ci et la présence des trois dimensions – est présent dans les démarches de 19 MRC (63 % de celles ayant déclaré avoir une démarche).

Présence d'une démarche intégrée de développement durable selon les critères retenus

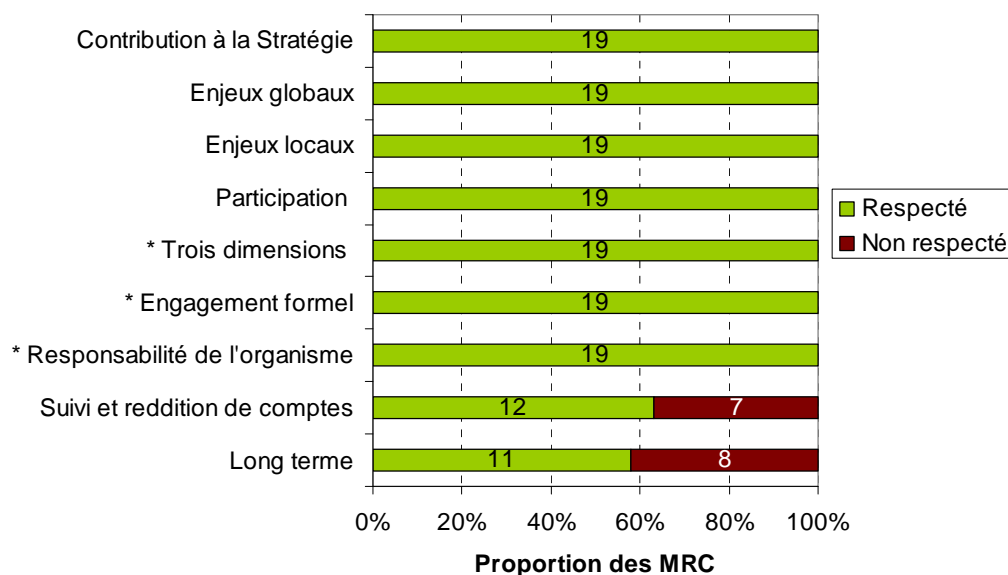
En se basant sur les critères, sur les 60 MRC sondées, 19 ont une démarche, soit 31,7 %.

Ceci représente 63 % des MRC ayant déclaré être engagées dans une démarche de développement durable et 22 % des 87 MRC.

Ces MRC représentent 803 058 habitants, soit environ 10 % de la population québécoise.

Respect des critères par les MRC ayant une démarche

n = 19



Les nombres sur les barres correspondent au nombre de MRC.

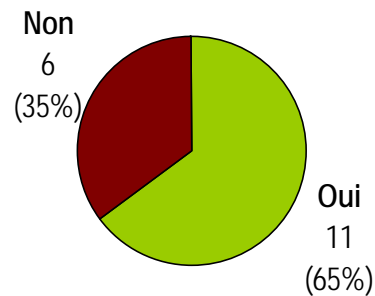
Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

7.5 Résultats pour les CRÉ

7.5.1 Réponses aux questions

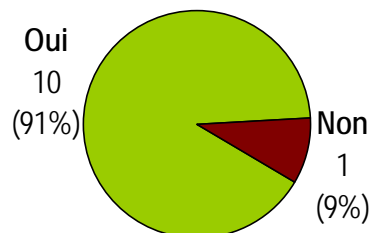
1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

$n = 17$



2. Votre organisation est-elle elle-même responsable de la démarche ?

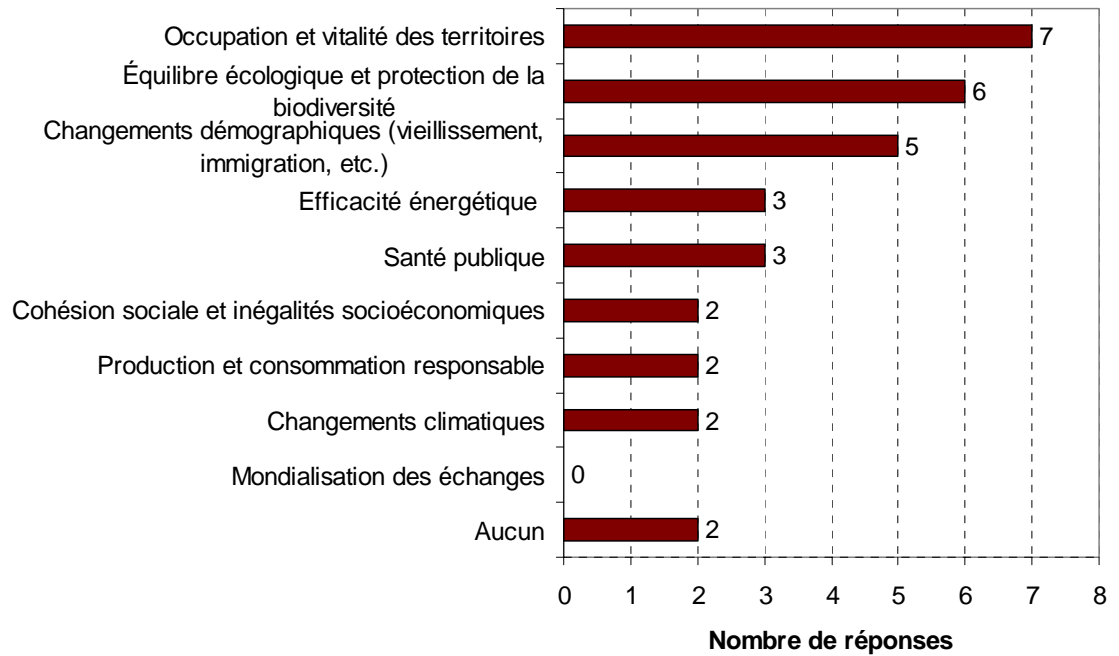
$n = 11$



La CRÉ ayant déclaré ne pas être responsable de sa démarche participe à une démarche du Conseil régional de l'environnement.

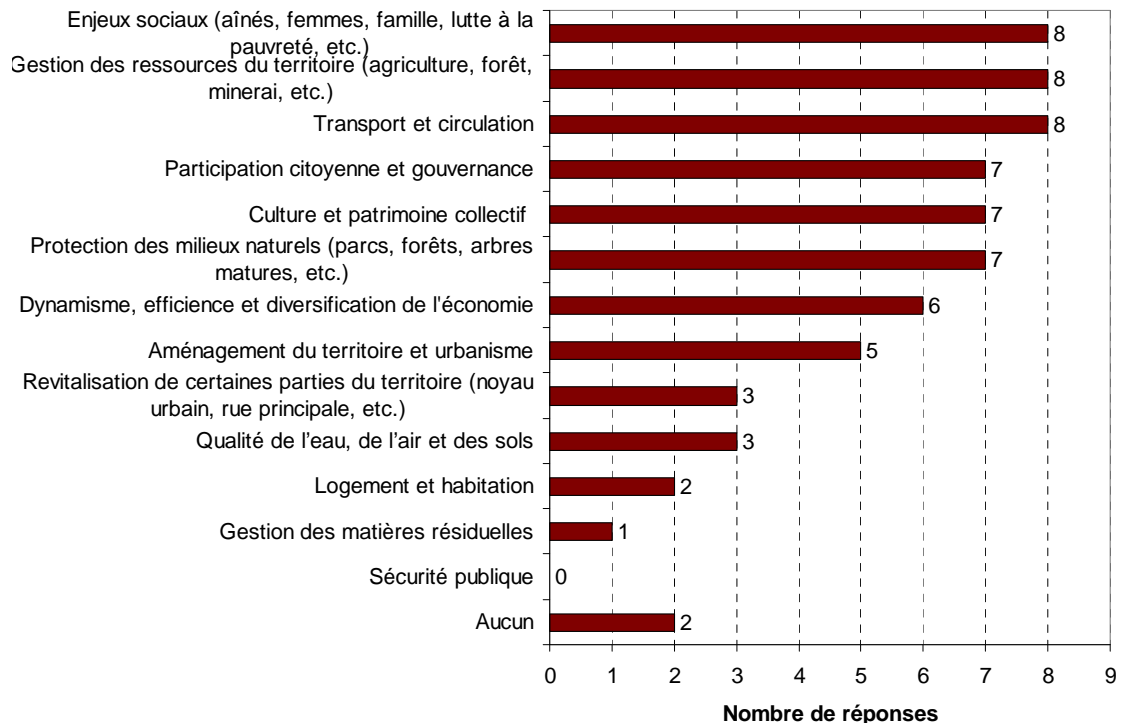
4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

n = 11



5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

n = 11



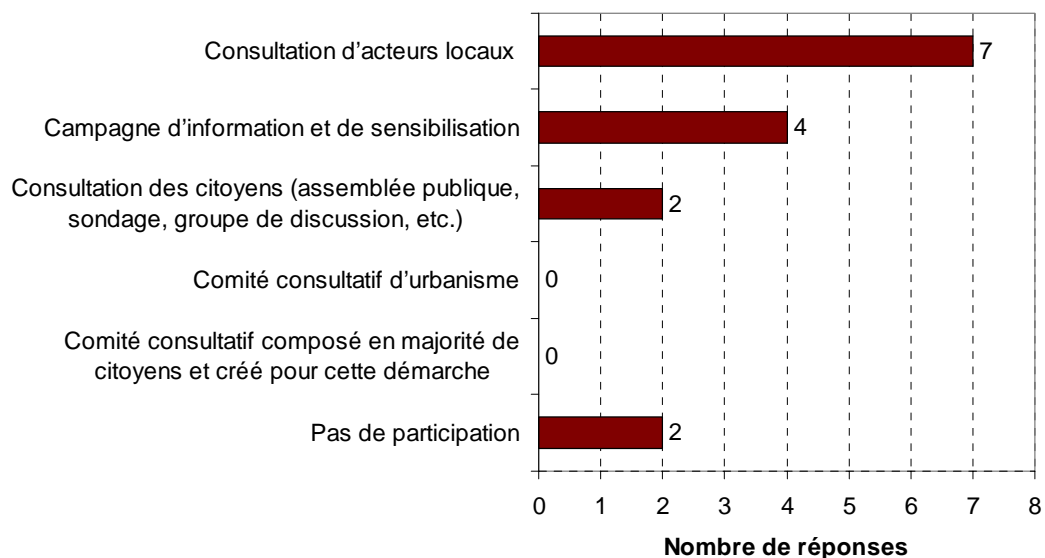
6. Votre démarche tient-elle compte à la fois des dimensions environnementale, sociale et économique des enjeux qu'elle aborde ?

$n = 10$

100 % des CRÉ ont répondu oui.

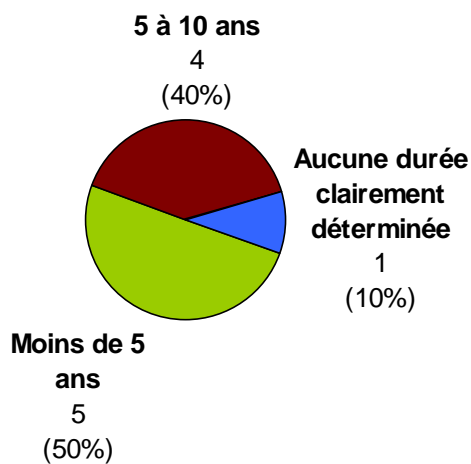
7. Votre démarche implique-t-elle la participation de la population par l'un des moyens suivants :

$n = 10$



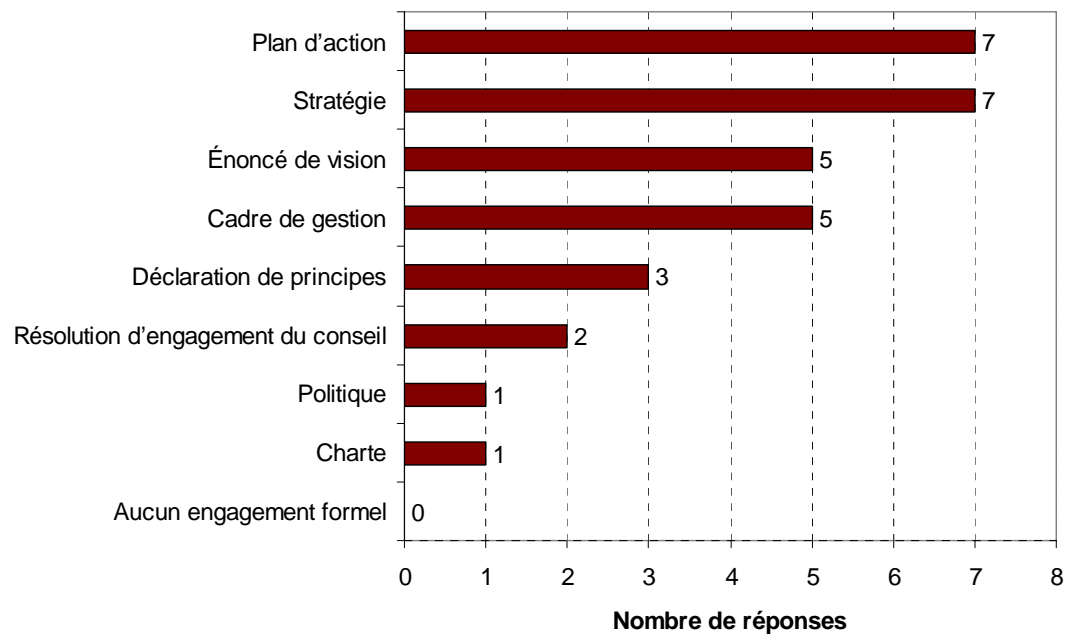
8. Votre démarche s'inscrit dans quelle durée clairement déterminée?

$n=10$



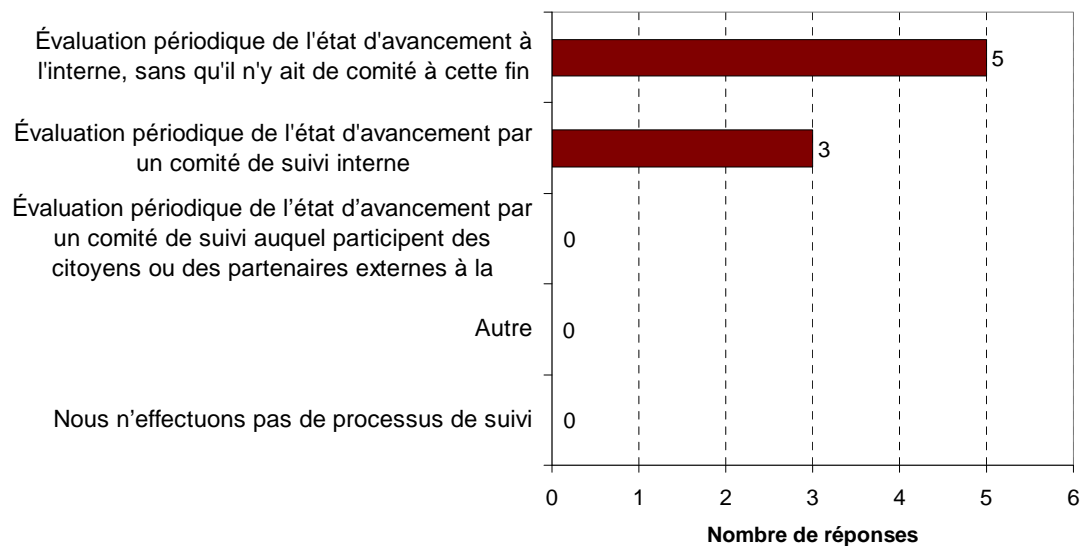
9. Quelle forme prend l'engagement de votre organisation envers cette démarche :

$n = 10$



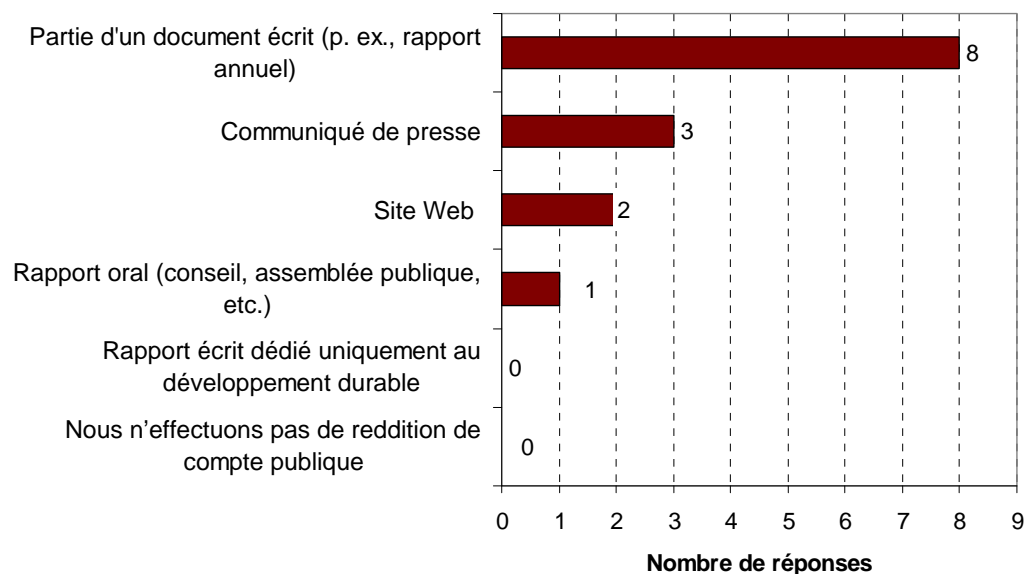
10. Quels processus de suivi effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

$n = 10$



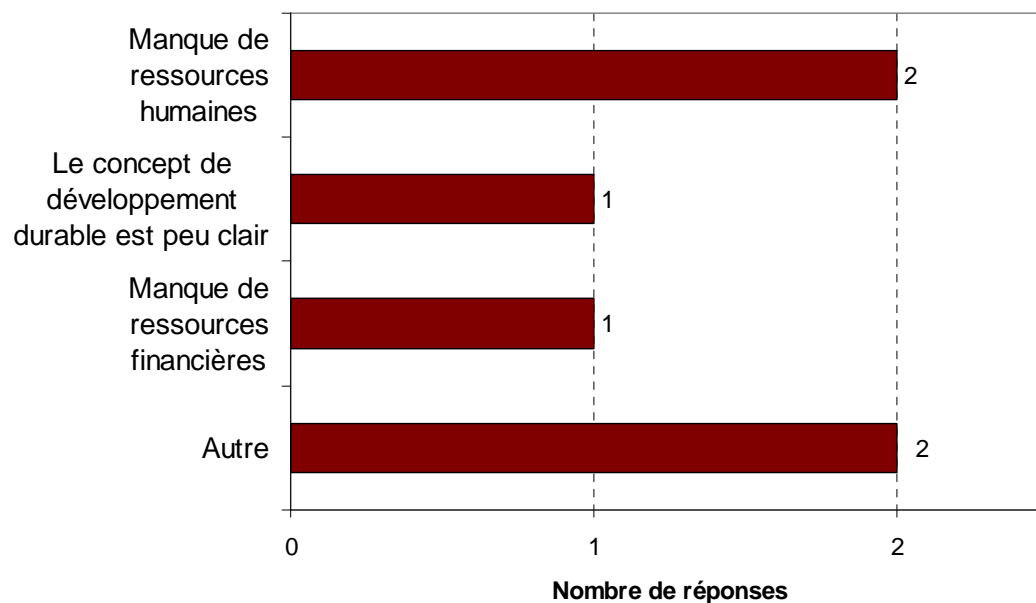
11. Quels processus de reddition de comptes publique effectuez-vous dans le cadre de votre démarche?

$n = 10$



12. Pour quelle(s) raison(s) votre organisation n'est-elle pas engagée dans une démarche de développement durable?

$n = 4$



Les deux commentaires dans la section «Autre» indiquent que le concept de développement durable est intégré au plan quinquennal de développement de la région.

7.5.2 Analyse

Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue.

$n = 11$



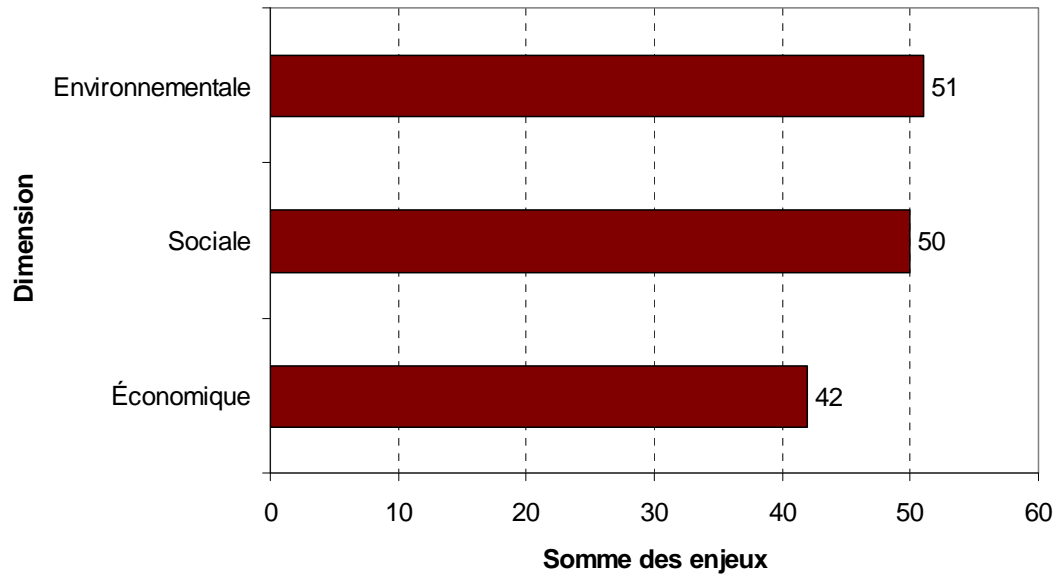
Dimensions du développement durable abordées dans les démarches.

$n = 11$

- 9 CRÉ traitent d'au moins un enjeu environnemental;
- 9 CRÉ traitent d'au moins un enjeu économique;
- 9 CRÉ traitent d'au moins un enjeu social.

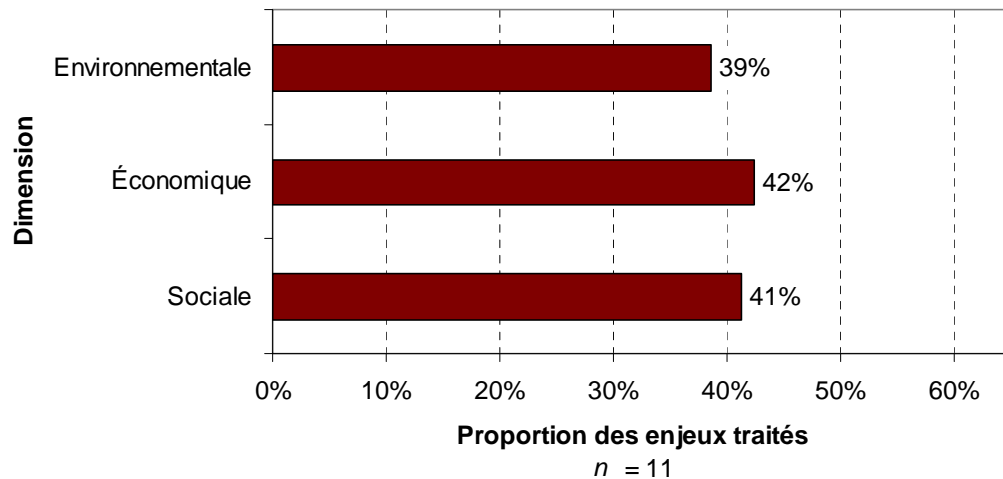
Le graphique suivant illustre la sommation des enjeux de chacune des dimensions qui sont traités par les CRÉ⁸. Tel qu'indiqué au tableau 7, un enjeu peut faire partie de plus d'une dimension.

⁸ Par exemple, si l'enjeu A était traité par 35 organismes et l'enjeu B par 112 organismes, la sommation est de 147 enjeux.



Les enjeux environnementaux sont donc pratiquement autant couverts que les enjeux sociaux (2 % plus). Ils sont plus traités que les enjeux économiques (21 % plus).

Mentionnons toutefois qu'il y avait moins d'enjeux économiques et sociaux dans les choix de réponse du sondage et dans la grille d'analyse utilisée (tableau 7). Ainsi, pour atténuer cette distorsion, le nombre d'enjeux traités par les municipalités pour chacune des dimensions du DD est exprimé dans la figure suivante en proportion du nombre maximal d'enjeux figurant dans chacune des dimensions⁹.

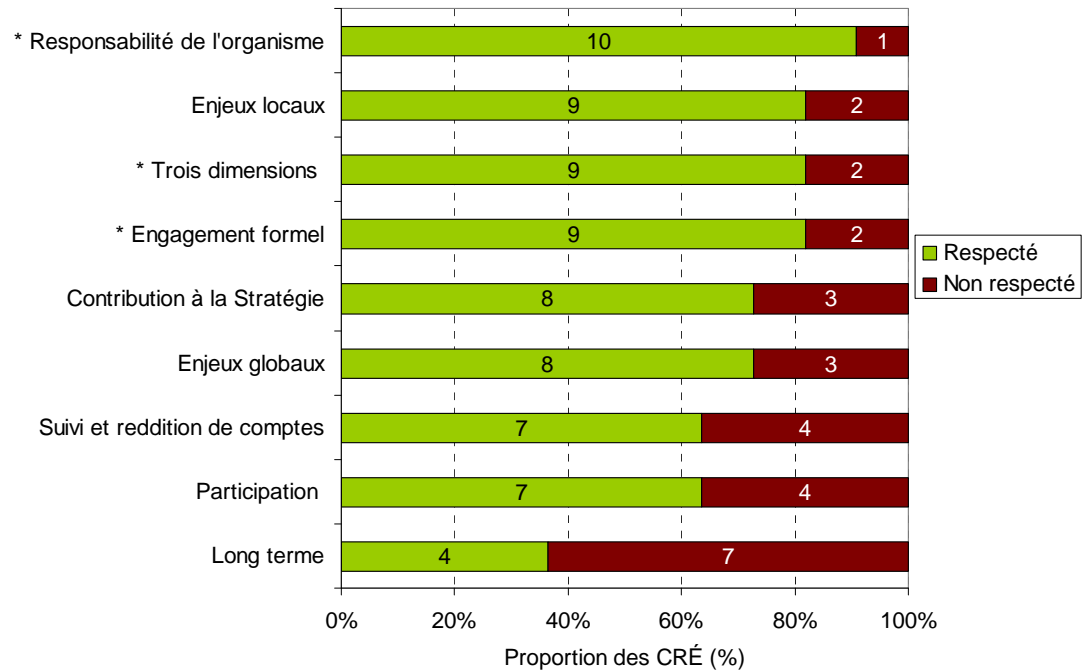


⁹ Par exemple, si les 9 CRÉ de l'échantillon avaient sélectionné tous les 9 enjeux économiques, ils auraient totalisé 81 enjeux × organismes. Les 42 enjeux × organismes représentent donc 52 % de ce total.

Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

$n = 11$

Les critères sont présentés à la section 2.2.1.

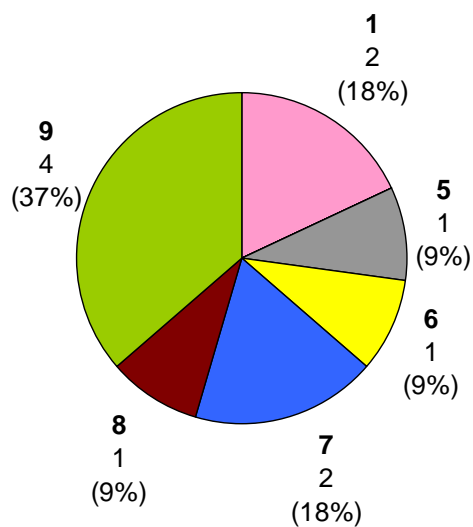


Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

Les nombres sur les barres correspondent au nombre de CRÉ.

Nombre de critères respectés

$n = 11$



La figure indique en gras le nombre de critères respectés par le nombre de CRE ayant déclaré avoir une démarche. Par exemple, 18 % des CRÉ ayant déclaré avoir une démarche, soit 2 d'entre elles, respectent 7 critères.

Le respect des trois critères essentiels – l'origine municipale de la démarche, l'engagement formel envers celle-ci et la présence des trois dimensions – est présent dans les démarches de 8 CRÉ sur les 11 ayant déclaré avoir une démarche, soit environ 73 %.

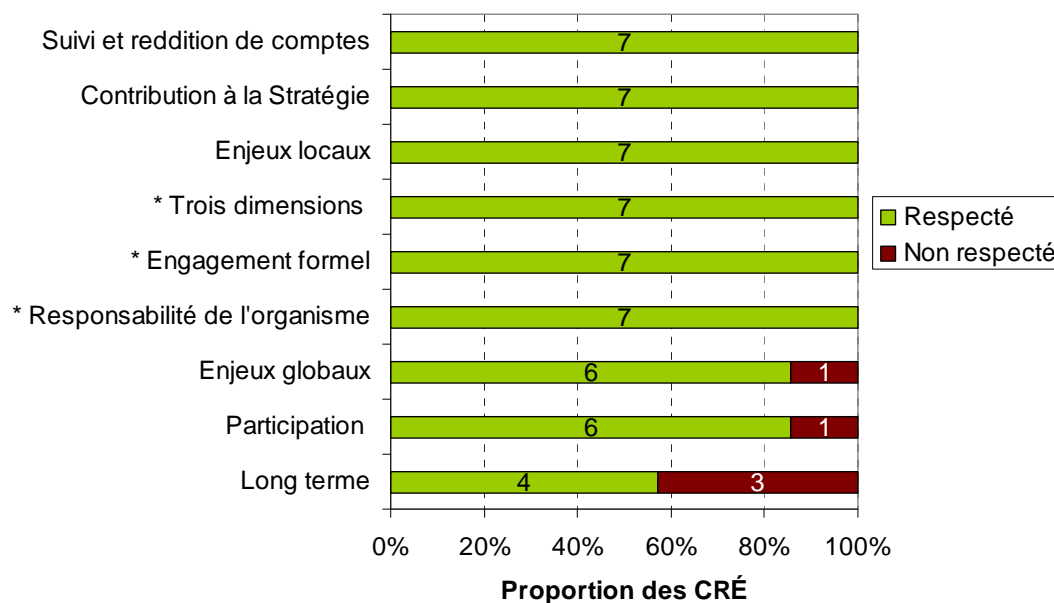
Présence d'une démarche intégrée de développement durable selon les critères retenus

En se basant sur les critères, sur les 17 CRÉ sondées, 7 ont une démarche, soit 41,2 %.

Ceci représente 64 % des CRÉ ayant déclaré être engagées dans une démarche de développement durable et 33 % des 21 CRÉ.

Respect des critères par les CRÉ ayant une démarche

n = 7



Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque.

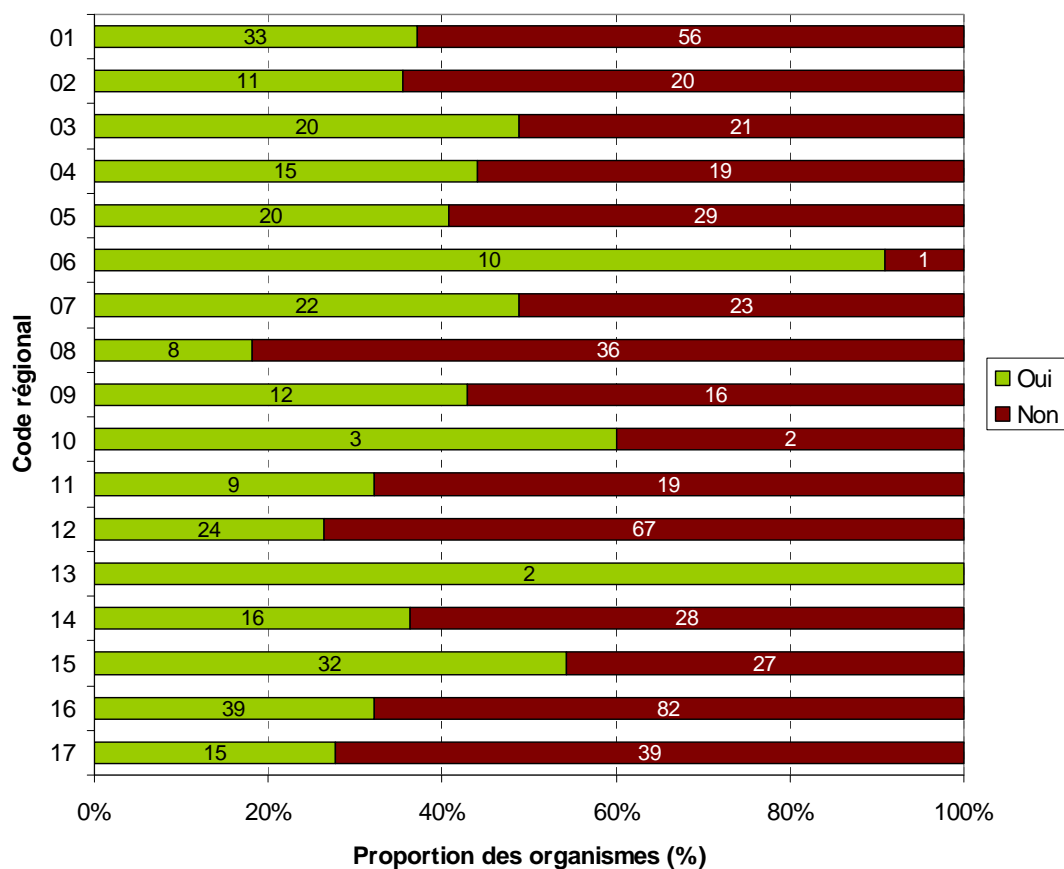
Les nombres sur les barres correspondent au nombre de CRÉ.

7.6 Quelques résultats par région

Les données par région n'incluent pas les deux communautés métropolitaines, puisque leur territoire chevauche celui de plusieurs régions administratives.

1. Votre organisation est-elle engagée dans une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche dont c'est l'objet explicite ?

$n = 776$



Les chiffres sur les barres correspondent au nombre d'organismes.

4. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des grands enjeux de société suivants :

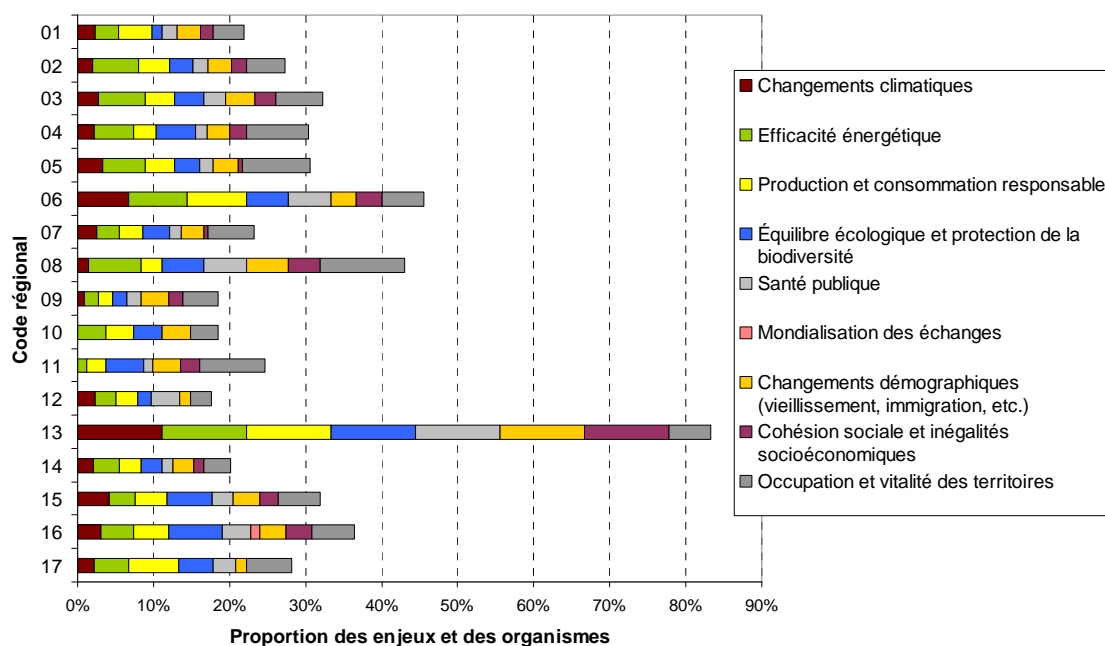
$n = 259$

La figure suivante a été construite en :

- Attribuant une pondération égale à chacun des grands enjeux de société (11,1 %);
- Calculant, pour chacun des enjeux, la proportion des organismes qui y contribue, par rapport à l'ensemble des organismes ayant déclaré avoir une démarche, pour une région donnée.

Par exemple, 7 organismes du Bas-Saint-Laurent (région 01) traitent de l'enjeu des changements climatiques. Ils représentent 21 % des 33 organismes de cette région ayant déclaré avoir une démarche de DD. Pour cet enjeu, la région « obtient » ainsi un résultat pondéré correspondant à 2,36 % (21 % de 11,1 %).

La figure illustre donc l'« effort » de chacun des organismes ayant déclaré avoir une démarche, en ce qui concerne les différents grands enjeux, par région.



5. L'un ou plusieurs des documents produits dans le cadre de votre démarche traitent des enjeux locaux suivants :

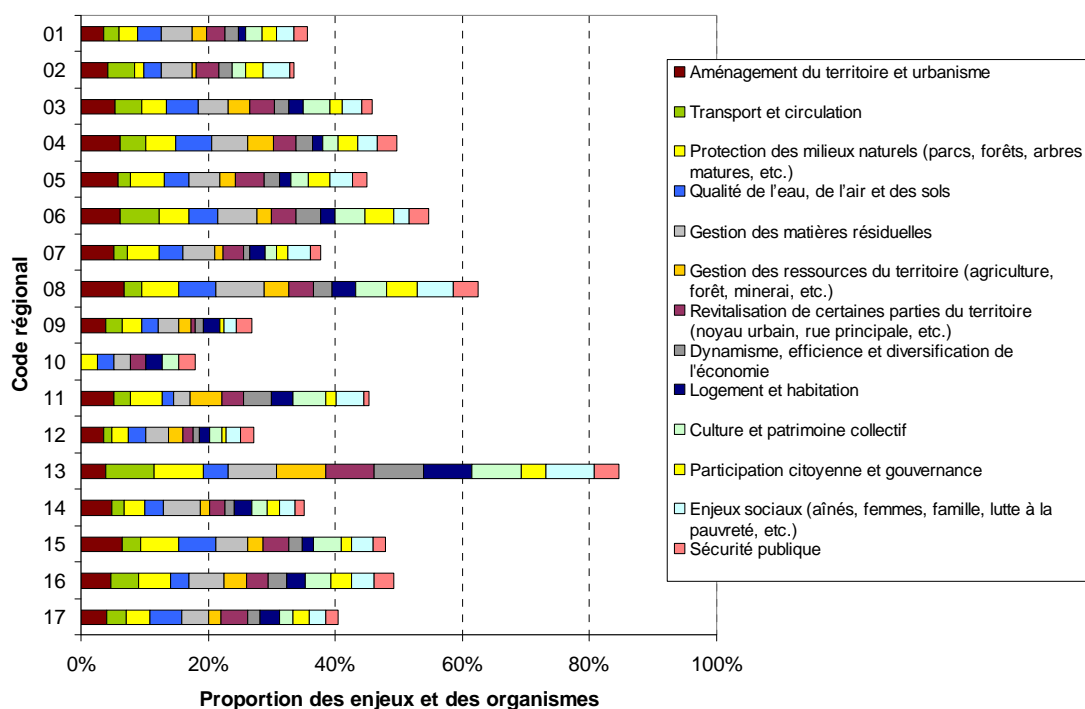
$n = 259$

La figure suivante a été construite en :

- Attribuant une pondération égale à chacun des enjeux locaux (7,69 %);
- Calculant, pour chacun des enjeux, la proportion des organismes qui y contribue, par rapport à l'ensemble des organismes ayant déclaré avoir une démarche, pour une région donnée.

Par exemple, 15 organismes du Bas-Saint-Laurent (région 01) traitent de l'enjeu de l'aménagement du territoire et urbanisme. Ils représentent 45 % des 33 organismes de cette région ayant déclaré avoir une démarche de DD. Pour cet enjeu, la région « obtient » ainsi un résultat pondéré correspondant à 3,50 % (45 % de 7,69 %).

La figure illustre donc l'« effort » de chacun des organismes ayant déclaré avoir une démarche, en ce qui concerne les différents enjeux locaux, par région.



Orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable auxquelles l'organisme contribue

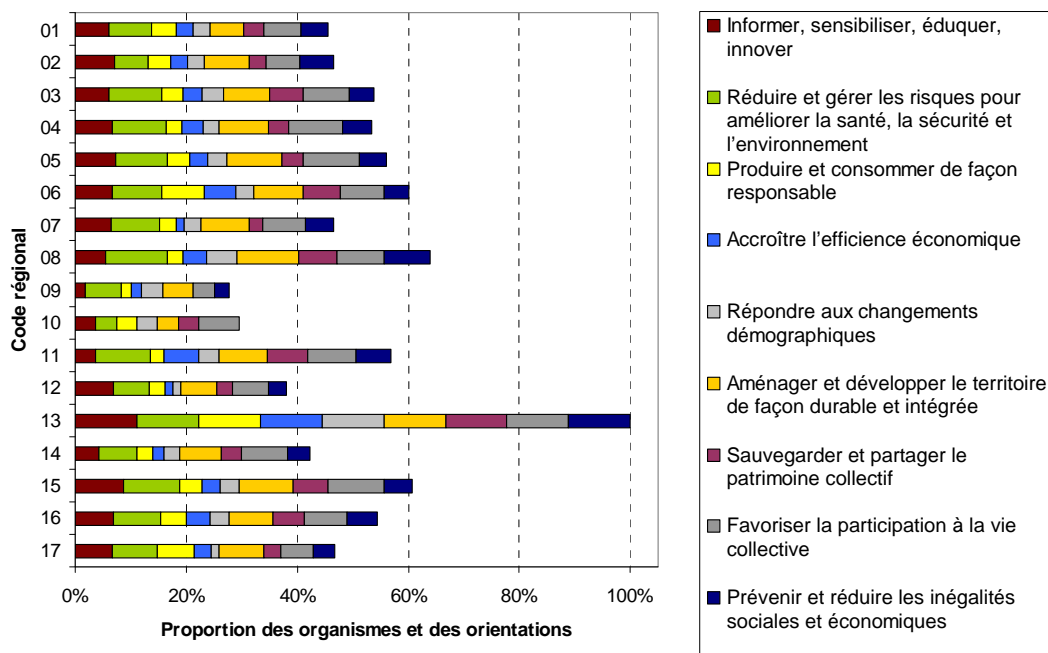
$n = 291$

La figure suivante a été construite en :

- Attribuant une pondération égale à chacune des orientations de la stratégie (11,11 %);
- Calculant, pour chacune des orientations, la proportion des organismes qui y contribue, par rapport à l'ensemble des organismes ayant déclaré avoir une démarche, pour une région donnée.

Par exemple, 18 organismes du Bas-Saint-Laurent (région 01) contribuent à la première orientation, soit « Informer, sensibiliser, éduquer, innover ». Ils représentent 55 % des 33 organismes de cette région ayant déclaré avoir une démarche de DD. Pour cette orientation, la région « obtient » ainsi un résultat pondéré correspondant à 6,06 % (55 % de 11,11 %).

La figure illustre donc la contribution aux orientations de chacun des organismes ayant déclaré avoir une démarche, par région.

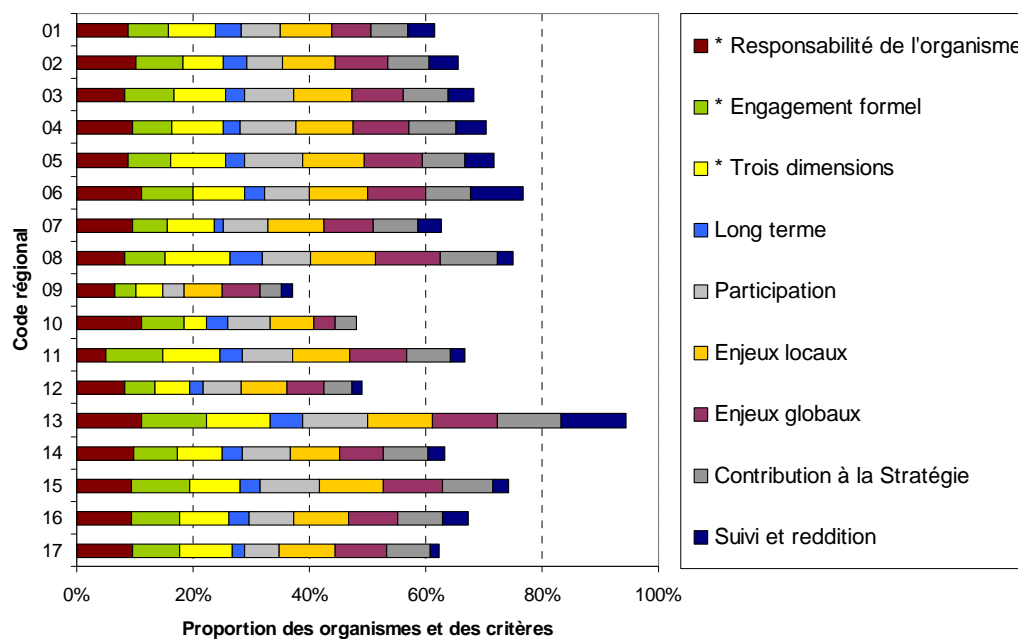


La moyenne des contributions s'établit à 52 %.

Respect des critères d'une démarche intégrée de développement durable

$n = 291$

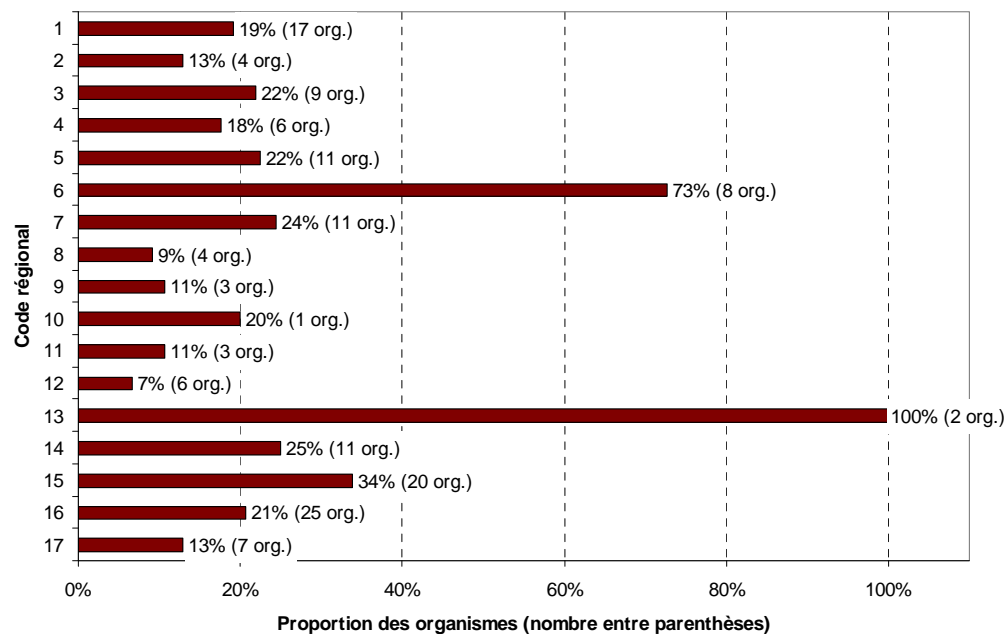
La méthode pour obtenir le graphique est similaire à la méthode pour l'élément précédent.



Les critères essentiels sont précédés d'un astérisque. La moyenne de respect des critères s'établit à 66 %.

Présence d'une démarche intégrée de développement durable selon les critères retenus

$n = 776$

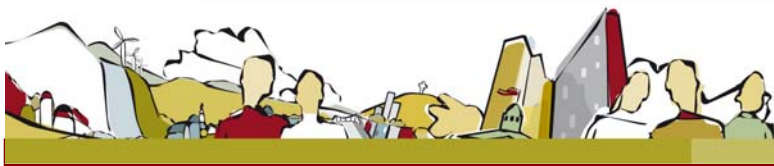
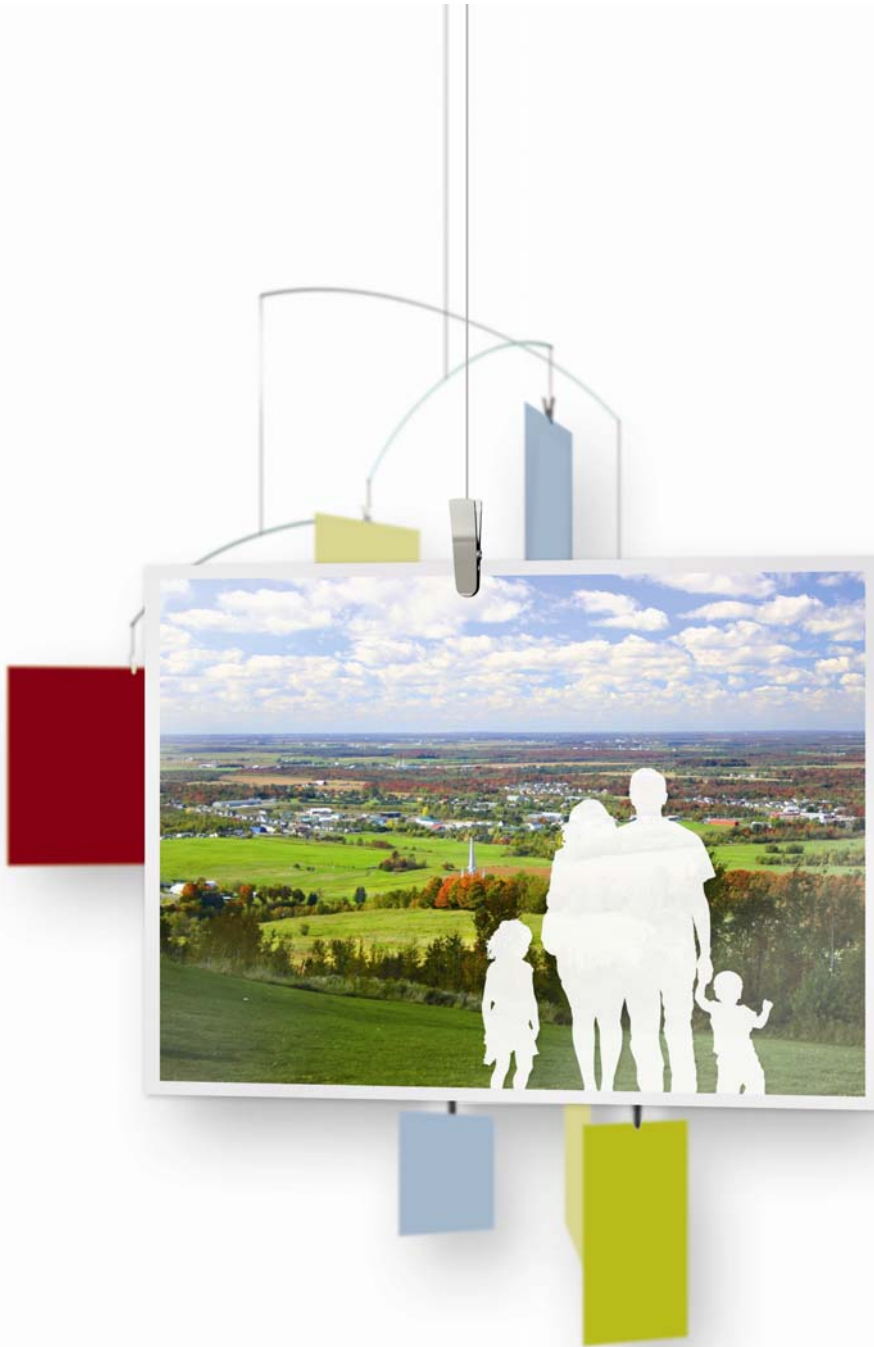


8 Annexe 3 : Sigles utilisés

CRÉ	Conférence régionale des élus
CIDD	Comité interministériel sur le développement durable
DIDD	Démarche intégrée de développement durable
DD	Développement durable
MRC	Municipalité régionale de comté
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013
TACOM	Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux

9 Annexe 4 : Codes des régions administratives

01	Bas-Saint-Laurent
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean
03	Capitale-Nationale
04	Mauricie
05	Estrie
06	Montréal
07	Outaouais
08	Abitibi-Témiscamingue
09	Côte-Nord
10	Nord-du-Québec
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12	Chaudière-Appalaches
13	Laval
14	Lanaudière
15	Laurentides
16	Montérégie
17	Centre-du-Québec



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 